



2022



PROJETS FINANCÉS PAR  
**L'EMPRUNT VERT**  
**ET RESPONSABLE**



**Valérie Péresse,**

Présidente de la Région Île-de-France

La nécessité d'intégrer la question de la durabilité dans l'ensemble des politiques régionales gagne en évidence chaque année. La Région Île-de-France est plus que jamais consciente de l'urgence climatique et soucieuse du bien-être de ses habitants ; c'est pourquoi elle fait des préoccupations environnementales et sociales le fil rouge de son action.

Au travers ses financements, la Région démontre que la finance durable est une priorité pour notre institution depuis maintenant plus de dix ans. En effet, en 2012, la Région Île-de-France a été la première collectivité territoriale d'Europe à émettre une obligation verte et responsable. Depuis cette date, elle n'a cessé d'améliorer ses pratiques, si bien que l'exécutif a pris la résolution de ne recourir exclusivement qu'à des financements verts et responsables en 2019. De fait, l'encours de dette régional vert et responsable est en hausse constante depuis 2012. Il atteint désormais la barre des 85 %.

Le présent rapport d'allocation et d'impact sur les financements responsables 2022 illustre nos engagements. Il est élaboré en vertu du Cadre des émissions vertes et responsables de la Région,

document qui encadre la sélection des projets financés et permet une transparence que la Région s'attache à mettre en œuvre. Au travers ce cadre, les normes les plus rigoureuses du marché sont considérées, à l'instar de la taxonomie européenne.

Cette année encore, le soin apporté à la sélection des projets nous permet de présenter des réalisations alliant à la fois les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Le projet EOLE témoigne de cette pluralité d'impacts : ces travaux de prolongation de la ligne de RER E à l'ouest améliorent et décarbonent la mobilité de 1 400 000 Franciliennes et Franciliens, et ce en respectant les réglementations les plus ambitieuses. Il est le reflet de l'engagement du conseil régional en faveur du quotidien des franciliens, de la lutte contre le changement climatique, tout en favorisant le désenclavement du territoire.

Ce nouveau rapport d'allocation et d'impact nous permet de renforcer notre transparence en communiquant sur les critères d'éligibilité de chaque projet financé. Il est ainsi détaillé, pour chaque projet, la manière dont il considère les critères d'éligibilité régionaux, qu'il s'agisse des catégories de projets verts ou de projets sociaux.

Les engagements de la Région pour une finance verte et responsable ont, une nouvelle fois, été récompensés en 2023. Ces prix décernés aux équipes de la Région mettent en lumière l'efficacité et la qualité de la politique régionale de finance durable :

► **Prix de l' « Émission obligatoire durable de l'année d'une collectivité territoriale »**, et **prix de l' « Innovation dans l'utilisation des fonds de l'émission obligatoire »**, remis par l'organisme Environmental Finance le 6 avril 2023, illustrant le travail réalisé au sein du cadre des émissions obligatoires régional ;

► **Prix de la « Meilleure équipe dans la conception d'une émission obligatoire verte »**, remis par Capital Finance International en juin 2023.

Je souhaite alors adresser mes remerciements à l'ensemble des investisseurs qui nous suivent depuis plusieurs années, ou qui nous ont rejoint lors de cette nouvelle émission obligatoire. Le choix de la Région Île-de-France est en effet le choix d'une collectivité mobilisée, responsable et assurément engagée pour ses habitants.

Au travers de vos financements responsables, vous soutenez activement l'action régionale pour une Île-de-France toujours plus verte, sociale et durable.

PRÉSENTATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

06

UN ACTEUR RÉGULIER SUR LE MARCHÉ  
DES OBLIGATIONS VERTES ET RESPONSABLES

07

CADRE DES OPÉRATIONS VERTES ET RESPONSABLES DE LA RÉGION

09

ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS SUR LE REPORTING 2022

11

CARTE DES PROJETS FINANCÉS

14

SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS

16

LECTURE DES PROJETS FINANCÉS SOUS L'ANGLE DES OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

18

BÂTIMENTS DURABLES

20

TRANSPORTS SOBRES EN CARBONE

50

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ  
TERRESTRE ET AQUATIQUE

70

ACCÈS A DES SERVICES ESSENTIELS : ÉDUCATION

78

UN LOGEMENT ABORDABLE

82

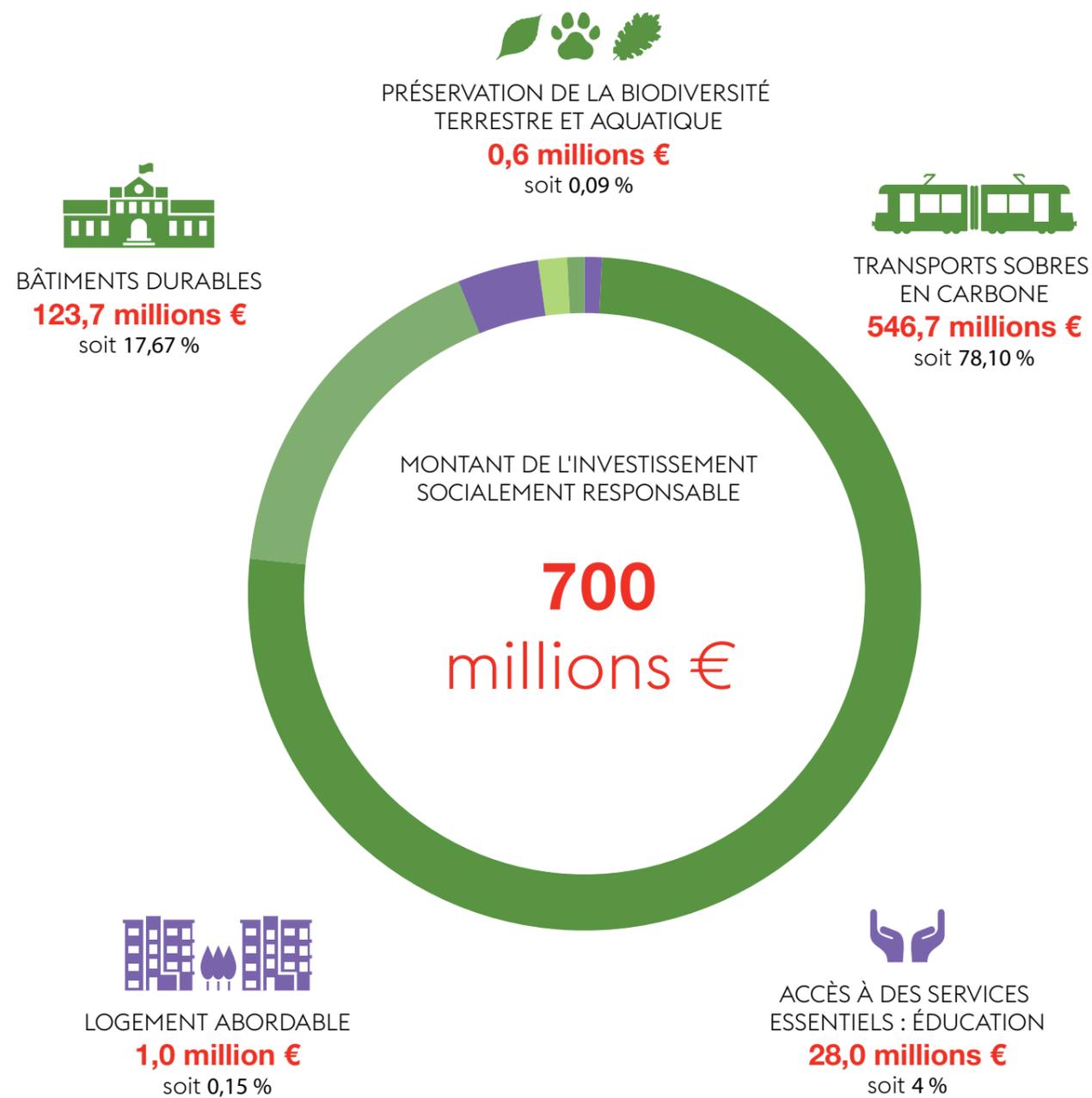
ANNEXES : NOTICE MÉTHODOLOGIQUE ET ÉLÉMENTS  
COMPLÉMENTAIRES SUR LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

86

LEXIQUE

94

# L'emprunt vert et responsable 2022



ISIN : FR001400BCS5

# Financements 2022 par l'emprunt durable

✓ États de dépenses certifiés exacts par la DRFiP d'Île-de-France

	Montant 2022 M€	Taux d'allocation taxonomie européenne	Taux d'allocation	
<b>CATÉGORIE DE PROJETS VERTS</b>	<b>670,96</b>	<b>78,1 %</b>	<b>95,9 %</b>	
<b>BÂTIMENTS DURABLES</b>	<b>123,66</b>		<b>17,7 %</b>	<b>p. 20</b>
<b>Projets de construction de lycées neufs et d'internats</b>	<b>39,18</b>		<b>5,6 %</b>	
Lycée neuf de Vincennes (94)	20,38			p. 22
Lycée Albert Camus de Bois-Colombes (92)	18,80			p. 24
<b>Projets de rénovation de lycées</b>	<b>67,16</b>		<b>9,6 %</b>	
Lycée Nadar de Draveil (91)	8,33			p. 26
Lycée Uruguay-France d'Avon (77)	10,02			p. 28
Lycée Pierre Mendès-France de Ris-Orangis (91)	8,69			p. 30
Lycée Marcel Cachin de Saint-Ouen (93)	9,45			p. 32
Lycée Gustave Monod d'Enghien-les-Bains (77)	11,11			p. 34
Lycée Fernand et Nadia Léger d'Argenteuil (95)	10,74			p. 36
Lycée Georges Brassens de Villeneuve-le-Roi (94)	8,84			p. 38
<b>Projets de construction dans l'enseignement supérieur</b>	<b>16,39</b>		<b>2,3 %</b>	
Grand Equipement Documentaire - Humathèque (Campus Condorcet)	0,06			p. 40
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - Landy 2	11,84			p. 42
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - Synergie 2	4,41			p. 44
Bâtiment Mathstic - LAGA-LIPN	0,09			p. 46
<b>Projets de rénovation dans l'enseignement supérieur</b>	<b>0,93</b>		<b>0,1 %</b>	
IUT de Neuville	0,93			p. 48
<b>TRANSPORTS SOBRES EN CARBONE</b>	<b>546,68</b>	<b>78,1 %</b>	<b>78,1 %</b>	<b>p. 50</b>
<b>Projets métro</b>	<b>100,79</b>	<b>14,4 %</b>	<b>14,4 %</b>	
Métro ligne 4	16,59			p. 52
Métro ligne 11	81,54			p. 54
Métro ligne 14	2,65			p. 56
<b>Projets tramways</b>	<b>169,17</b>	<b>24,2 %</b>	<b>24,2 %</b>	
Tramway ligne T9	9,37			p. 58
Tramway ligne T10	49,59			p. 60
Tramway ligne T12	73,46			p. 62
Tramway T13 Express	36,74			p. 64
<b>Projets liaisons ferroviaires</b>	<b>272,96</b>	<b>39 %</b>	<b>39 %</b>	
ÉOLE	272,98			p. 66
<b>Dispositif : Développement des bus en sites propres &amp; aménagement des voiries</b>	<b>3,75</b>	<b>0,5 %</b>	<b>0,5 %</b>	
T ZEN 4 (de Viry-Châtillon à Corbeil-Essonnes)	3,75			p. 68
<b>PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE ET AQUATIQUE</b>	<b>0,62</b>		<b>0,1 %</b>	<b>p. 70</b>
<b>Agencement des espaces verts</b>	<b>0,62</b>		<b>0,1 %</b>	
Réhabilitation du parc de Becon (Courbevoie)	0,24			p. 72
Création d'un parc public (Saint-Germain-en-Laye)	0,18			p. 74
Extension de la coulée verte et création de jardins familiaux (Sartrouville)	0,20			p. 76
<b>CATÉGORIE DE PROJETS SOCIAUX</b>	<b>29,04</b>	<b>NC</b>	<b>4,1 %</b>	
<b>ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS : ÉDUCATION</b>	<b>28,01</b>		<b>4,0 %</b>	<b>p. 78</b>
Lycée Louise Michel et Langevin-Wallon de Champigny-sur-Marne (94)	28,01			p. 80
<b>LOGEMENT ABORDABLE</b>	<b>1,03</b>		<b>0,1 %</b>	<b>p. 82</b>
Résidence sociale - Foyer de jeunes travailleurs	1,03			p. 84

**CATÉGORIES DE PROJETS VERTS**  
670,96 millions €  
soit 95,9 %

**CATÉGORIES DE PROJETS SOCIAUX**  
29,04 millions €  
soit 4,1 %

## PRÉSENTATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

En tant que collectivité territoriale de premier plan, la Région Île-de-France pilote un budget de plus de 5,5 Md€, le plus élevé parmi les régions françaises, et dont près de la moitié est consacrée à l'investissement à long terme en faveur du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

La Région assure ainsi un rôle pivot dans le domaine du développement durable. Elle est l'autorité compétente pour définir les orientations stratégiques de l'action publique locale sur le territoire : aménagement du territoire, transports (avec Ile-de-France Mobilités), développement économique, recherche et innovation, climat et énergie, biodiversité, gestion des déchets. Sur la période 2020-2024, la Région consacre près de 10 Md€ de dépenses favorables à l'environnement. Fer de lance de la fondation d'un écosystème régional durable, les dépenses d'investissement ont sensiblement augmenté depuis 2020.

### Une feuille de route environnementale ambitieuse

Dans le cadre de ses actions, la Région a établi une feuille de route environnementale transversale et résolument tournée vers les territoires, qui irrigue l'ensemble des politiques régionales :

- Présentation d'un nouveau **Schéma Directeur Environnemental de la Région Île-de-France** à l'horizon 2040 en 2023, qui influence directement l'aménagement du territoire, le logement et l'environnement et qui repose en large partie sur des objectifs de sobriété et de durabilité, notamment en engageant une trajectoire de sobriété foncière, de création et de sanctuarisation des espaces naturels et de limitation de l'artificialisation des sols ;
- **Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique**, lancé en 2022. Ce plan, estimé à 1 milliard d'euros, est constitué d'une stratégie en trois axes : « Protéger les Franciliens, en particulier les plus fragiles » ; « Protéger les écosystèmes » ; « Protéger le tissu économique francilien ». Il vise à répondre à toutes les conséquences du changement climatique ;
- Mise en place du **GREC francilien**, le Groupe Régional d'études sur les changements climatiques et leurs impacts environnementaux. Le rôle de ce groupe de travail est d'expliquer scientifiquement les changements climatiques en cours en Île-de-France, d'anticiper les évolutions climatiques à venir et d'aider la Région à en tirer les conséquences ;
- Transports : objectif environnemental de **diminuer les émissions de gaz à effet de serre** liées au transport et à la mobilité ;
- Nouvelle **stratégie de développement économique régional « Impact 2028 »** pour 2022-2028, qui intègre l'enjeu environnemental parmi ses enjeux majeurs dans le cadre de son objectif d'accompagnement de l'économie francilienne en ce qui concerne les entreprises, l'emploi et l'innovation ;
- Repositionnement du soutien aux **réseaux de recherche thématiques** (domaines d'intérêt majeur), en ciblant notamment les grands enjeux en matière de climat, énergie, ressources. Le Challenge IA pour la Transition énergétique, qui encourage le développement d'outils décisionnels relatifs à la transition énergétique, illustre cette dynamique ;
- **Exigence environnementale élevée**, avec l'adoption de différents plans, stratégies, schémas et dispositifs au cours des quatre dernières années, tels que le plan régional d'Adaptation au Changement Climatique, le plan « Un nouvel air pour l'Île-de-France » et le plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets, le plan « Energie-Climat » qui met l'accent sur l'innovation et le développement des énergies renouvelables ainsi que les plans « Solaire », « Hydrogène » et « Méthanisation », mais aussi les plans « Vert », « Anti-bouchons » et « Vélo », ou encore l'élaboration, en concertation avec les acteurs locaux, de la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030 ;
- Soutien à l'agriculture biologique en Ile-de-France et aux circuits-courts avec l'adoption en 2017 de la « Stratégie régionale pour la forêt et le bois », de la « Stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés » en 2018 et du « Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire » en 2021.

Par ailleurs, quel que soit le domaine d'intervention, la Région veille à articuler avec cohérence l'ensemble des orientations qu'elle porte et à intégrer le développement durable et la responsabilité sociétale au cœur de son action. La Région vise ainsi à être une collectivité exemplaire, concernant le fonctionnement de l'institution.

### Plusieurs actions exemplaires de la Région

La Région affirme son engagement en faveur de l'avenir des Franciliennes et des Franciliens en érigeant l'autisme comme grande cause régionale pour l'année 2022. La Région porte également une attention particulière au diagnostic et à la prise en charge précoces de l'autisme.

Dans le cadre de sa politique active en faveur de l'égalité des genres et de lutte contre les violences faites aux femmes (désignée Grande Cause Régionale en 2017), la Région a été signataire avec 5 syndicats d'un accord-cadre en 2017 sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

En octobre 2017, afin de favoriser l'engagement syndical par la reconnaissance des compétences des représentants syndicaux, la Région, avec cinq organisations syndicales sur sept (représentant 72% des agents de la Région), a signé une Charte de reconnaissance du parcours syndical dans le développement de la carrière et l'évolution professionnelle. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique active en faveur de l'égalité des genres et de lutte contre les violences faites aux femmes (désignée Grande Cause Régionale en 2017), la Région a été signataire avec 5 syndicats d'un accord-cadre sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

En mars 2019, la Région a également adopté un accord cadre pour une meilleure efficacité du service public par la qualité de vie au travail, l'autonomie et la responsabilité. Ainsi, en poursuivant sa modernisation, la Région s'est engagée à travers plusieurs dispositifs à favoriser la liberté dans l'organisation du travail (télétravail, souplesse dans les heures de travail), tout en restant soucieuse de protéger ses agents et en devenant une administration pionnière dans la reconnaissance du droit à la déconnexion.

Au-delà, afin de rendre les marchés publics plus responsables et plus accessibles, la Région a souhaité dès 2016 une refonte de sa politique en matière d'achats, après avoir participé à la création de la plateforme Maximilien rassemblant l'ensemble des marchés publics d'Île-de-France. En 2018, la Région avait déjà signé une Charte « Relations fournisseurs et achats responsables » dans une démarche de progrès vis-à-vis de ses fournisseurs et notamment les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

### Un engagement confirmé par des évaluations externes

La Région bénéficie d'une excellente qualité de crédit, équivalente à celle de l'Etat français, et qui lui permet d'intervenir à long terme sur son territoire dans les meilleures conditions. Elle est actuellement notée Aa2, perspective stable par Moody's, et AA-, perspective stable par Fitch.

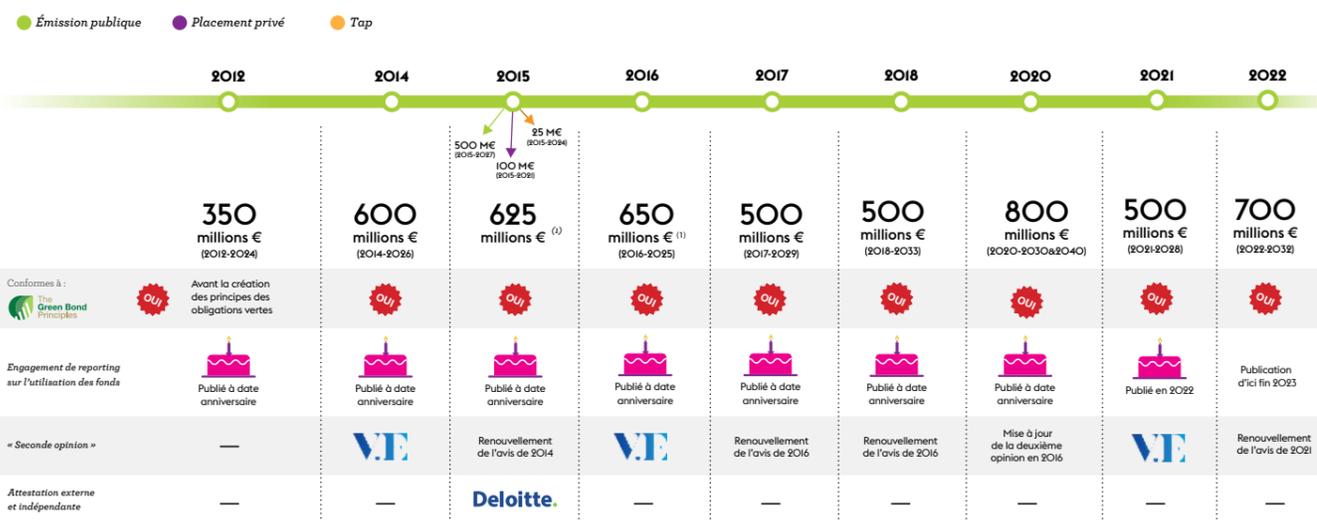
Les performances extra-financières en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de la Région Ile-de-France sont également reconnues. L'agence Vigeo Eiris, qui évalue la Région depuis 2009, a attribué en 2021 une note globale de 63/100 sur les performances de la Région, qui sont qualifiées d'« avancées ». L'agence reconnaît ainsi la performance durable de la Région Île-de-France en la classant 3<sup>ème</sup> sur les 29 collectivités locales européennes évaluées.

## UN ACTEUR RÉGULIER SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES ET RESPONSABLES

La Région Ile-de-France est un émetteur fréquent et régulier sur le marché des obligations vertes. Elle a levé plus de 5,2 milliards d'euros avec ses émissions vertes et responsables entre 2012 et 2022, via neuf opérations de financement dont huit émissions publiques benchmark. Les financements verts et responsables représentent 85 % du montant total de l'encours de dette régional fin 2022.

Les opérations vertes et responsables lancées par la Région sont cohérentes avec les Sustainability Bond Guidelines, et relèvent ainsi à la fois des principes des Green Bond Principles et des Social Bond Principles. Elles visent à mettre en œuvre les meilleures pratiques, par exemple via le recours à une tierce opinion sur le reporting de 2015, ou en demandant l'actualisation de la seconde opinion sur les engagements de la Région dans le cadre de ses opérations en 2021. Le cadre établi par la Région relatif aux émissions vertes et responsables est décrit à la page suivante.

## HISTORIQUE DES EMPRUNTS VERTS ET RESPONSABLES RÉALISÉS PAR LA RÉGION ET LES ENGAGEMENTS PRIS



### Récompenses récentes :

La région Île-de-France a été récompensée par plusieurs trophées ces dernières années pour sa stratégie financière verte et responsable, notamment :

- **Prix de la meilleure équipe dans la conception d'une émission obligataire verte**

En juin 2023, la Région Île-de-France, et notamment sa direction des Finances, a vu son travail récompensé par Capital Finance International pour l'ensemble de ses activités en matière d'émission obligataire verte et durable.

- **Prix de la meilleure émission obligataire de développement durable d'une collectivité territoriale et Prix de l'innovation en avril 2023**

Ces deux prix soulignent les efforts initiés par la Région en faveur de l'intégration des exigences de la réglementation Taxonomie Européenne. Ils récompensent le caractère innovant du cadre des émissions obligataires de la Région Île-de-France, en particulier au regard de l'inclusion des critères relatifs à la biodiversité et des exclusions normatives établies par celui-ci.

- **Prix du « Business partner »**

Le prix a été remis à la région en avril 2022 lors des Digital Finance Awards, mettant en lumière le travail réalisé par le pôle Finances auprès des directions opérationnelles de la région afin d'orienter les finances régionales vers des financements toujours plus responsables et de considérer les réglementations internationales émergentes en la matière (objectifs de développement durable, taxonomie européenne, ICMA...).

- **Prix du « meilleur émetteur d'obligations durables en France »**

En avril 2021, la région Île-de-France s'est vue remettre par Capital Finance International (CFI) le prix du « meilleur émetteur d'obligations durables en France », en lien avec l'émission obligataire réalisée en 2020 pour 800 M€. Ce prix salue le caractère pionnier de la Région en matière de développement durable et souligne que « la moitié des dépenses régionales budgétisées ont contribué aux ambitions écologiques de la Région ».

## CADRE DES OPÉRATIONS VERTES ET RESPONSABLES DE LA RÉGION (GREEN, SOCIAL AND SUSTAINABLE BOND FRAMEWORK)

Les opérations vertes et responsables lancées par la Région Île-de-France s'inscrivent en conformité avec les grands principes des Green Bond Principles et des Social Bond Principles ; elles visent à mettre en œuvre les meilleures pratiques de place.

### Allocation des fonds vers quatre catégories de projets verts et six catégories de projets sociaux emblématiques de l'action régionale

CATÉGORIE PROJETS VERTS	Description
Bâtiments durables	Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement.
Transports sobres en carbone	Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire et d'infrastructures permettant un transport routier à faible émission de carbone et dédiées au transport public de passagers.
Energie renouvelable	Projets contribuant au développement d'énergies locales renouvelables et à l'efficacité énergétique.
Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique	Restauration et réhabilitation des écosystèmes, gestion durable des forêts, investissement dans les aires protégées.
CATÉGORIE PROJETS SOCIAUX	Description
Accès à des services essentiels : éducation	Fournir un accès à des infrastructures de qualité en matière d'éducation (enseignement secondaire public, enseignement supérieur public).
Accès à des services essentiels : santé	Projets contribuant au développement d'infrastructures de santé et à l'achat de matériel sanitaire, projets relatifs à la recherche et développement en matière de santé, projets relatifs à la mise en place de toutes infrastructures d'urgence nécessaires dans le cadre d'une crise exceptionnelle.
Accès à des services essentiels : inclusion sociale	Développement de la capacité d'hébergement pour les populations vulnérables, de centre médico-éducatifs, projets d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et infrastructures.
Un logement abordable	Projets de développement et de rénovation du parc de logement social répondant à des exigences environnementales et sociales, contribuant à l'accès au logement et à l'amélioration du confort.
Des infrastructures de base abordables (transports, énergie, espaces verts et infrastructures sportives)	Constructions d'infrastructures de transport en commun pour une meilleure desserte de l'ensemble du territoire, projets d'amélioration du confort, de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures, développement d'infrastructures de base en matière d'énergies locales renouvelables et d'efficacité énergétique ; en matière d'espace verts, de préservation des milieux naturels et de la biodiversité, développement d'infrastructures sportives.
Soutien à la création d'emploi, prévention et lutte contre le chômage lié aux crises (y compris par des mesures de financement des PME et MIC)	Projets contribuant à la création ou au maintien de l'emploi local, via le soutien aux PME & MIC sur le territoire et aux projets de l'économie sociale et solidaire, aide à la recherche et à l'innovation des PME & MIC et au développement de l'attractivité du territoire.

## Neuf critères d'éligibilité sur le management et la finalité des projets



Dans certains cas, en particulier pour les projets correspondant à des mesures d'urgence en temps de crise, l'ensemble des critères d'éligibilité pourra ne pas être intégralement couvert.

### Publication d'un reporting sur l'utilisation des fonds (d'ici la fin de l'année n+1)

Les reporting publiés par la Région illustrent le respect des engagements pris à l'émission, concernant l'affectation des fonds, le respect des critères d'éligibilité pour chaque projet / dispositif financé, et la présentation d'indicateurs d'impacts transverses aux projets. Les dispositifs portant sur une multitude de petits projets font l'objet d'un reporting sur un ou deux exemples de projet qui est présenté pour chaque dispositif financé.

### Transparence sur la gestion des fonds et sur le processus d'allocation et de sélection

#### 1/Gestion des fonds :

En termes de flux financiers, les fonds mobilisés par l'emprunt sont fongibles dans la trésorerie régionale. Les collectivités françaises ont pour obligation de déposer leur solde de trésorerie sur un compte unique au Trésor français.

D'un point de vue budgétaire et comptable, le produit de l'emprunt fait l'objet d'une écriture en recettes d'investissement et vient couvrir les dépenses d'investissement de l'année. Ce principe d'annualité budgétaire offre une garantie aux investisseurs que les fonds mobilisés par les emprunts verts et responsables seront utilisés l'année de mobilisation de l'emprunt pour le financement des projets d'investissement de la Région. La Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) contrôle la régularité de la dépense mandatée par la Région et en effectue le paiement. En sa qualité de comptable assignataire de la Région Île-de-France, le Directeur régional des Finances Publiques de la Région Île-de-France et de Paris certifie que les dépenses listées sur l'état produit ont bien été payées.

#### 2/Processus d'allocation et de sélection des projets :

Ce processus débute après la fin de l'année de mobilisation des emprunts concernés, lorsque la Région dispose d'une visibilité parfaite sur le niveau des dépenses d'investissement relatives à chaque projet.

La direction des finances, qui pilote la préparation du reporting, demande à chaque direction opérationnelle de la Région de sélectionner un certain nombre de projets d'investissement :

- D'une part, les directions opérationnelles doivent identifier des projets correspondant à un montant en dépenses constatées sur l'année, et qui répondent aux critères d'éligibilité des emprunts verts et responsables, parmi ceux qui sont les plus exemplaires en la matière. Dans certains cas, en particulier pour les projets correspondant à des mesures d'urgence en temps de crise, certains des critères d'éligibilité pourront ne pas être intégralement couverts. Les directions de la Région qui portent les projets sont les mieux à même de sélectionner les projets les plus emblématiques de leur portefeuille.

- D'autre part, la mission contrôle de gestion et décisionnel financier vérifie le montant des dépenses réalisées sur chaque projet en lien avec les directions concernées, puis la direction des finances arrête la répartition des fonds levés par l'emprunt sur la base des projets proposés, le comité de finance durable (CFD) entérine la sélection définitive.

Une fois cette étape réalisée, chaque direction prépare le reporting sur les projets retenus. Les informations obtenues par chaque direction sont ensuite centralisées au sein de la direction des finances, qui consolide le document et vérifie la cohérence d'ensemble. Le document est ensuite transmis à la direction de la communication pour maquettage et impression.

La Région Île-de-France a un niveau d'assurance « raisonnable » (le meilleur niveau d'assurance) de la part de Vigeo-Eiris sur la crédibilité du framework en matière de développement durable (SPO de mars 2021 : <https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2021/03/VE-SPO-IDF-2021-03.pdf>).

## ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS SUR LE REPORTING 2022

Le reporting présenté cette année sur les projets financés par l'émission obligataire durable de 2022 contient un niveau d'information supérieur à celui présenté en 2021 (dernier en date). Il comprend ainsi :

- un tableau résumant l'affectation des fonds aux projets / dispositifs présentés ;
- une carte permettant de visualiser la répartition géographique des projets sur le territoire de la Région ;
- un tableau résumant les trois indicateurs d'impact identifiés et transverses aux projets le cas échéant : emplois soutenus par le projet (en phase chantier et en phase d'exploitation), émissions de CO<sub>2</sub> évitées par le projet, nombre de bénéficiaires concernés par le projet, en intégrant une notice méthodologique présentant chaque méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs d'impact ;
- une fiche sur chaque projet / dispositif présenté, décrivant la finalité du projet et actualisant si besoin la vie du projet ; un tableau synthétique illustre à l'aide d'éléments probants en quoi chaque projet répond à chaque critère d'éligibilité ; chaque en-tête de fiches donne les informations essentielles sur le projet et rappelle le cas échéant les montants alloués au projet sur les précédents emprunts verts et responsables réalisés par la Région depuis 2014 ;
- Une évaluation, quand cela est possible, de l'alignement du projet quant au premier objectif (Atténuation du changement climatique) de la taxonomie verte européenne

Comme l'an dernier, c'est un exemple de projet qui est présenté pour chaque dispositif financé, les dispositifs portant sur une multitude de petits projets.

- Une lecture des projets financés par l'emprunt vert et responsable 2022 sous l'angle des Objectifs de développement durable établis par les Nations Unies ;
  - ▶ Les cibles des objectifs de développement durable auxquels répond chaque projet sont identifiés comme tels dans l'en-tête de chaque fiche projet ;
  - ▶ Un tableau de synthèse est présenté pour disposer d'une vue d'ensemble de la contribution de chaque projet à chacun des objectifs ; l'approche retenue pour construire ce tableau est présentée dans la notice méthodologique. Le tableau fait également le lien avec les indicateurs d'impact mentionnés dans les fiches projets ;
  - ▶ Il ressort de cette approche que, en moyenne, chaque projet participe positivement directement à 8,1 objectifs de développement durable des Nations-Unis, à comparer à un sous-ensemble de douze objectifs de développement durable qui peuvent potentiellement s'appliquer directement aux projets d'investissement financés par l'emprunt vert et responsable 2022<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> cf. Notice méthodologique

## ÉVALUATION DE L'ALIGNEMENT DES PROJETS À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

L'ensemble des projets ont été sélectionnés conformément aux critères d'éligibilité régionaux, définis au sein du cadre des émissions obligatoires vertes, sociales et durables de la Région Île-de-France.

Lorsque cela a été possible, l'évaluation par la loi de l'alignement des projets au 1er objectif de la taxonomie européenne « **Atténuation du changement climatique** » a été réalisée. Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des projets financés par l'emprunt 2022 alignés à l'objectif.

TRANSPORTS SOBRES EN CARBONE						
ACTIVITÉ DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE	Critères techniques de l'activité économique	Critères DNSH				
		Adaptation au changement climatique	Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines	Transition vers une économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
<b>6.14 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT FERROVIAIRE</b>						
<b>Projets métro</b>						
Métro ligne 4	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné
Métro ligne 11	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné
Métro ligne 14	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné
<b>Projets tramways</b>						
Tramway ligne T9	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné
Tramway ligne T10	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné
Tramway ligne T12	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné
Tramway ligne T13 express	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné
<b>Projets liaisons ferroviaires</b>						
ÉOLE	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné
<b>6.15 INFRASTRUCTURES FAVORABLES AUX TRANSPORTS ROUTIERS ET AUX TRANSPORTS PUBLICS À FAIBLE INTENSITÉ DE CARBONE</b>						
<b>Dispositif : Développement des bus en sites propres &amp; aménagement des voiries</b>						
T ZEN 4 (de Viry-Châtillon à Corbeil-Essonnes)	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné	Aligné

Il est constaté que la France a mis en œuvre des politiques, réglementations et cadres suffisants afin de s'aligner avec les **garanties sociales minimales** de la taxonomie européenne. D'importantes mesures sont prises par la Région Île-de-France en plus du cadre national pour assurer l'alignement avec les garanties minimales de la taxonomie européenne, comme rappelées au sein du cadre des émissions obligatoires de la Région.

ALIGNEMENT DU PROJET A LA TAXONOMIE EUROPEENNE	
Atténuation du changement climatique	✓
Adaptation au changement climatique	
Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	
Transition vers une économie circulaire	
Prévention et réduction de la pollution	
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	

L'ensemble des données relatives à l'alignement des projets quant aux critères d'éligibilité régionaux ainsi qu'à la taxonomie européenne sont disponibles sur le portail finances de la région : <https://www.iledefrance.fr/financement-region>

### Processus d'élaboration du reporting 2022

9 mars 2023	Lancement du processus d'allocation et de sélection des projets lors du comité de finance durable (CFD).
Avril-mai 2023	Vérification du montant des dépenses sur chaque projet par la mission du contrôle de gestion et décisionnel financier.
Mai-juin 2023	Chaque direction concernée prépare le reporting sur les projets identifiés, en illustrant en quoi chaque projet et dispositif répond bien aux critères d'éligibilité, et en remplissant une grille d'indicateurs d'impact, portant notamment information sur la méthodologie utilisée.
Mai-juin 2023	Vérification du montant des dépenses sur chaque projet par la mission du contrôle de gestion et décisionnel financier.
Juin 2023	Arrêt par la direction des Finances d'une première sélection prévisionnelle des projets. Consolidation, harmonisation et contrôle de cohérence par la direction des Finances de l'ensemble des informations produites.
29 juin 2023	Tenue du comité de finance durable (CFD) arrêtant définitivement les projets sélectionnés.
Juillet-août 2023	Mise en forme et traduction du reporting.
Fin 2023	Publication du reporting finalisé.

# 28

Projets et dispositifs ayant bénéficié des fonds mobilisés en 2022

# 50%

Part des projets et dispositifs reconduits cette année par rapport à l'an dernier

# 14

Nouveaux projets et dispositifs ayant bénéficié des fonds mobilisés en 2022

# 8,1

Nombre moyen d'objectifs de développement durable des Nations-Unies auxquels contribue directement chaque projet ou dispositif financé

# Carte des projets d'Île-de-France

## TRANSPORTS SOBRES EN CARBONNE

- 4 **Ligne 4** : entre Montrouge et Bagneux (92)
- 11 **Ligne 11** : Paris, Les Lilas, Romainville, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois
- 14 **Ligne 14** : Paris, Clichy, Saint-Ouen-sur-Seine
- T9 **Ligne T9** : Paris, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais, Orly
- T10 **Ligne T10** : Antony, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson, Clamart
- T12 **Ligne T12** : Massy, Palaiseau, Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes, Evry
- T13 **Ligne T13 Express** : Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles, Bailly, Noisy-le-Roi, l'Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Saint-Germain-en-Laye

- EOLY **EOLY** : Paris, Courbevoie, Nanterre, Houilles, Carrières-sur-Seine, Poissy, Villennes-sur-Seine, Les Mureaux, Aubergenville, Epône, Mézières, Mantes-la-Jolie
- TZEN 4 **TZEN 4** : Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes, Evry, Corbeil-Essonnes

## PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE ET AQUATIQUE

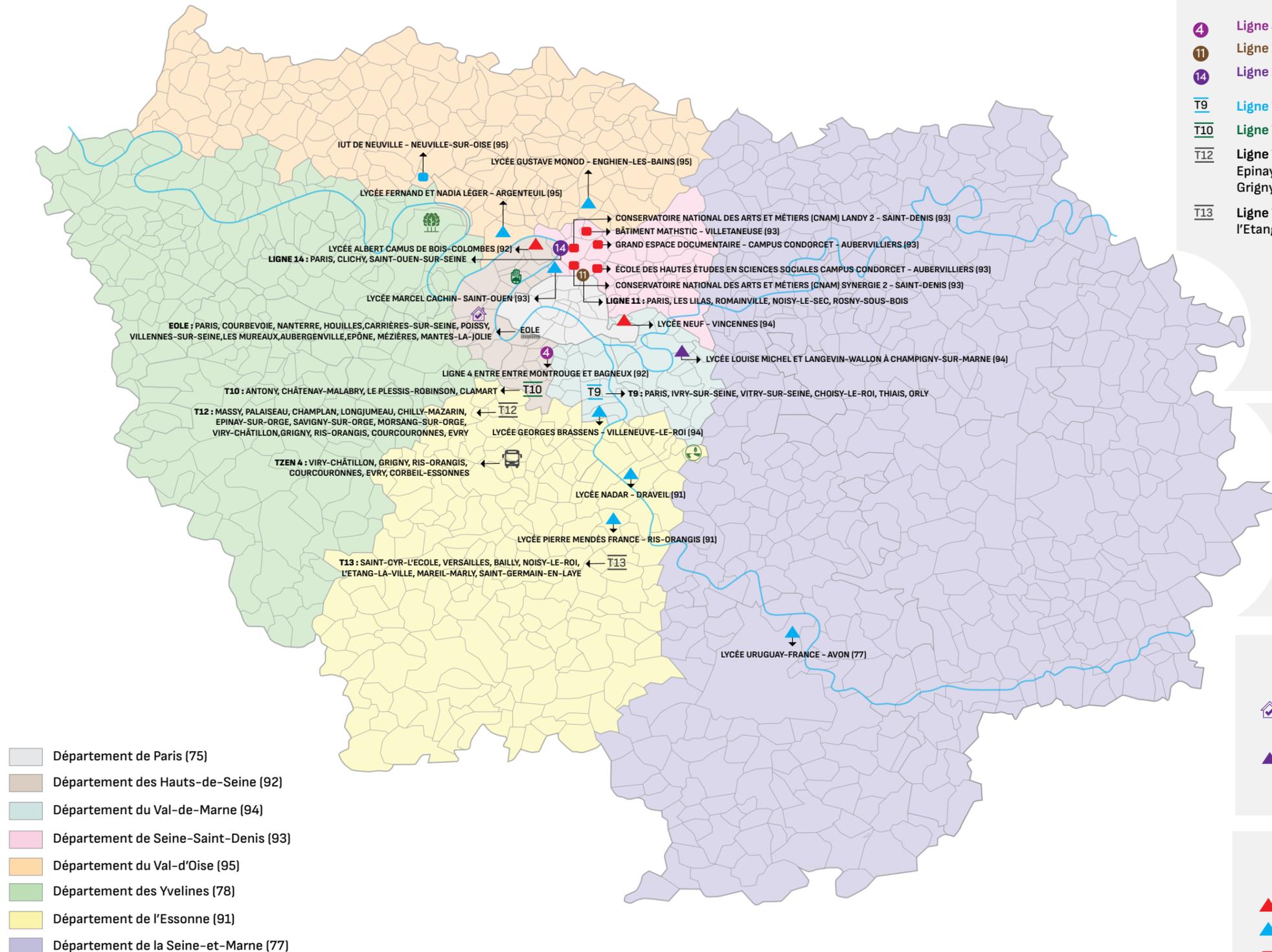
- 🌳 Réhabilitation du parc de Becon - Courbevoie (92)
- 🌳 Création d'un parc public à Saint-Germain-en-Laye (78)
- 🌳 Extension de la coulée verte et création de jardins familiaux - Sartrouville (78)

## CATÉGORIE DE PROJETS SOCIAUX

- 🏠 Création de logements sociaux - Foyer des jeunes travailleurs - Sèvres (92)
- ▲ Accès à une infrastructure de qualité pour le lycée Louise Michel et Langevin-Wallon à Champigny-sur-Marne (94)

## BÂTIMENTS DURABLES

- ▲ Constructions neuves lycées
- ▲ Rénovations des lycées
- Constructions dans l'enseignement supérieur
- Rénovations dans l'enseignement supérieur



- Département de Paris (75)
- Département des Hauts-de-Seine (92)
- Département du Val-de-Marne (94)
- Département de Seine-Saint-Denis (93)
- Département du Val-d'Oise (95)
- Département des Yvelines (78)
- Département de l'Essonne (91)
- Département de la Seine-et-Marne (77)

# Synthèse des impacts des projets et de l'empreinte de l'émission verte et responsable de 2022

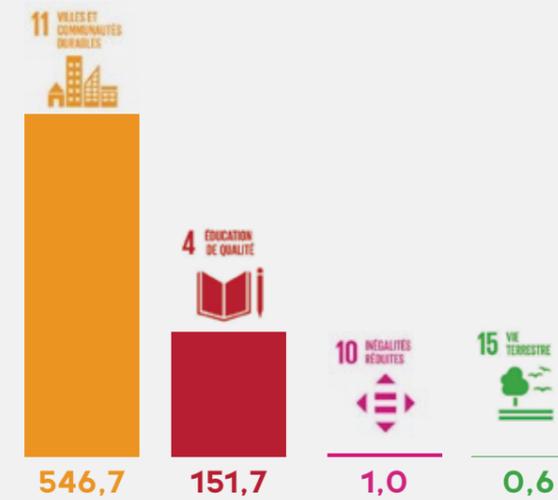
	Objet du projet	Impacts des projets & dispositifs présentés				Empreinte de l'émission verte et responsable 2022 (impact projet pondéré par le poids de l'emprunt dans le financement du projet)					
		Montant total du projet en MC (1)	Emissions de CO <sub>2</sub> (teq/an) évitées par le projet	ETP soutenus par le projet*	Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	Montant de l'emprunt vert et responsable 2022 alloué au projet en MC(2)	Poids (2) / (1)	Emissions de CO <sub>2</sub> (teq/an) évitées par le projet	ETP soutenus	Périmètre couvert par les indicateurs (Montant reporté / Montant dispositif)	
<b>BÂTIMENTS DURABLES</b>											
<i>Projets de construction de lycées neufs et d'internats</i>											
Lycée neuf de Vincennes (94)	NOUVEAU PROJET	Construction neuve	47,0	100	512	1 050	20,4	43,4 %	43	-	52 %
Lycée Albert Camus de Bois-Colombes (92)		Construction neuve	64,5	49	350	1 470	18,8	29,2 %	14	102	48 %
<i>Projets de rénovation de lycées</i>											
Lycée Nadar de Draveil (91)	NOUVEAU PROJET	Restructuration et extension du lycée	31,5	13	180	1 310	8,3	26,4 %	3	-	12 %
Lycée Uruguay-France d'Avon (77)	NOUVEAU PROJET	Restructuration et extension du lycée	43,8	22	240	1 700	10,0	22,9 %	5	-	15 %
Lycée Pierre Mendès-France à Ris-Orangis (91)		Restructuration et extension du lycée	48,2	90	270	1 200	8,7	18,0 %	16	-	13 %
Lycée Marcel Cachin de Saint-Ouen (93)	NOUVEAU PROJET	Restructuration et extension du lycée	62,4	56	365	1 200	9,4	15,1 %	8	55	14 %
Lycée Gustave Monod d'Enghien-les-Bains (77)	NOUVEAU PROJET	Restructuration et extension du lycée	42,0	189	245	1 000	11,1	26,4 %	50	-	17 %
Lycée Fernand et Nadia Léger d'Argenteuil (95)	NOUVEAU PROJET	Restructuration et extension du lycée	29,1	14	165	1 100	10,7	36,9 %	5	61	16 %
Lycée Georges Brassens de Villeneuve-le-Roi (94)		Restructuration et extension du lycée	65,5	10	370	1 200	8,8	13,5 %	1	50	13 %
<i>Projets de construction dans l'enseignement supérieur</i>											
Grand Equipement Documentaire - Humathèque (Campus Condorcet)		Construction neuve	102,3	285	262	30 950	0,1	0,1 %	0,2	0,1	0,3 %
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - Landy 2		Construction neuve	38,8	10	101	801	11,9	30,5 %	3	31	72 %
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - Synergie 2		Construction neuve	19,0	19	57	181	4,4	23,2 %	4	13	27 %
Bâtiment Mathstic	NOUVEAU PROJET	Construction neuve	9,1	14	66	414	0,1	0,9 %	0,1	1	1 %
<i>Projets de rénovation dans l'enseignement supérieur</i>											
IUT de Neuville	NOUVEAU PROJET	Rénovation et extension puis reconversion d'un bâtiment	25,2	48	90	1 490	0,9	3,7 %	2	-	100 %
<b>TRANSPORTS SOBRES EN CARBONNE</b>											
<i>Projets métro</i>											
Métro ligne 4		Prolongement jusqu'à Bagnex (phase 2)	307,1	570	2 180	755 800	16,6	5,4 %	31	118	16 %
Métro ligne 11		Prolongement jusqu'à Rosny-Bois-Perrier	1 298,0	3 255	9 216	331 000	81,5	6,3 %	204	-	81 %
Métro ligne 14		Prolongement jusqu'à la mairie de Saint-Ouen	1 380,0	7 310	9 798	176 000	2,7	0,2 %	14	19	3 %
<i>Projets tramways</i>											
Tramway ligne T9		Nouvelle ligne entre Paris et Orly ville	403,3	1 338	2 863	70 000	9,4	2,3 %	31	-	6 %
Tramway ligne T10	NOUVEAU PROJET	Nouvelle ligne entre Antony et Châteaufort-Malabry	351,0	31 237	-	170 000	49,6	14,1 %	4 413	-	29 %
Tramway ligne T12		Nouvelle ligne entre Massy-Palaiseau et Evry Courcouronnes	526,0	2 534	4 095	40 000	73,5	14,0 %	354	572	43 %
Tramway ligne T13 Express	NOUVEAU PROJET	Prolongement de la Grande Ceinture Ouest au nord et au sud	434,8	1 116	2 178	21 000	36,7	8,5 %	94	184	22 %
<i>Projets liaisons ferroviaires</i>											
EOLE		Prolongement du RER E à l'ouest	5 509,0	8 040	26 554	1 400 000	273,0	5,0 %	398	1 316	100 %
<i>Dispositif : Développement des bus en sites propres &amp; aménagement des voiries</i>											
T ZEN 4 (de Viry-Châtillon à Corbeil-Essonnes)		Nouvelle ligne de bus entre Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes	124,0	-	880	47 000	3,8	3,0 %	-	27	100 %
<b>PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE ET AQUATIQUE</b>											
<i>Projets d'agencement des espaces verts</i>											
Réhabilitation du parc de Becon sur la commune de Courbevoie (92)	NOUVEAU PROJET	Réhabilitation d'espaces verts à Courbevoie (92)	4,9	-	-	85 000	0,2	4,9 %	-	-	39 %
Création d'un parc public à Saint-Germain-en-Laye (78)	NOUVEAU PROJET	Création d'espaces verts à Saint-Germain-en-Laye (78)	1,2	-	-	47 000	0,2	15,2 %	-	-	29 %
Extension de la coulée verte et création de jardins familiaux à Sartrouville (78)	NOUVEAU PROJET	Création d'espaces verts à Sartrouville (78)	1,4	-	-	53 302	0,2	14,3 %	-	-	32 %
<b>ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS : ÉDUCATION</b>											
Lycées Louise Michel et Langevin-Wallon de Champigny-sur-Marne (94)	NOUVEAU PROJET	Restructuration globale des lycées	61,3	27	350	2 300	28	45,7 %	12	-	100 %
<b>UN LOGEMENT ABORDABLE</b>											
Résidence sociale - Foyer de jeunes travailleurs	NOUVEAU PROJET	Réalisation d'un foyer de jeunes travailleurs	9,1	-	191	121	1,0	11,3 %	-	-	100 %
<b>TOTAL CATÉGORIES DE PROJETS VERTS</b>			-	<b>56 318</b>	<b>61 037</b>	<b>3 241 168</b>	-	-	<b>5 697</b>	<b>2 547,9</b>	-
<b>TOTAL CATÉGORIES DE PROJETS SOCIAUX</b>			-	<b>27</b>	<b>541</b>	<b>2 421</b>	-	-	<b>12</b>	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			-	<b>56 345</b>	<b>61 578</b>	<b>3 243 589</b>	-	-	<b>5 710</b>	<b>2 547,9</b>	-

\* somme des ETP chantiers et ETP exploitation, y compris ETP insertion le cas échéant

# Lecture des projets financés sous l'angle des objectifs de développement durable des Nations Unies

- Le tableau suivant compile la contribution de chaque projet aux cibles des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Celle-ci est évaluée au cas par cas, selon la spécificité de chaque projet telle que décrite dans les fiches accompagnant ce reporting.
- Pour chaque projet, la cible principale de l'objectif de développement durable principal est identifiée par une couleur de surlignage.
- Les projets ont été appréciés au regard des cibles de onze objectifs sur dix-sept (voir Annexe 1.2 de ce reporting [page 88]).
- Le graphique ci-contre indique à quelle échelle chaque ODD principal est financé par l'intermédiaire des projets présentés au sein de ce reporting. Il met ainsi en lumière la prédominance du financement alloué à l'ODD 11 « Villes et communautés durables », ce qui est cohérent à la fois avec la nature de collectivité territoriale ainsi que la dominante urbaine de la Région Île-de-France.

## MONTANT DE FINANCEMENT DES ODD PRINCIPAUX (EN M€)



CATÉGORIE PROJETS VERTS			
Lycée neuf de Vincennes (94)		4.1	6.5
Lycée Albert Camus de Bois-Colombes (92)		4.1	6.5
Lycée Nadar de Draveil (91)		4.1	6.5
Lycée Uruguay-France d'Avon (77)		4.1	6.5
Lycée Pierre Mendès France à Ris-Orangis (91)		4.1	6.5
Lycée Marcel Cachin à Saint-Ouen-sur-Seine (93)		4.1	6.5
Lycée Gustave Monod d'Enghien-les-Bains (77)		4.1	6.5
Lycée Fernand et Nadia Léger à Argenteuil (95)		4.1	6.5
Lycée Georges Brassens de Villeneuve-le-Roi (94)		4.1	6.5
Grand Equipement Documentaire - Humathèque (Campus Condorcet)		4.3	
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - Landy 2		4.3	6.5
Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) - Synergie 2		4.3	
Batiment Mathstic		4.3	6.5
IUT de Neuville		4.3	6.5
Métro ligne 4	1.b		6.5
Métro ligne 11	1.b		
Métro ligne 14	1.b		
Tramway ligne T9	1.b		
Tramway ligne T10	1.b		
Tramway ligne T12	1.b		6.5
Tramway ligne T13 Express	1.b		
EOLE	1.b		
T ZEN 4 de Viry-Châtillon à Corbeil-Essonnes	1.b		
Réhabilitation du parc de Becon à Courbevoie (92)			
Création d'un parc public place de la Fontaine Sainte-Catherine à Saint-Germain-en-Laye			
Extension de la coulée verte tranche 7 et création de jardins familiaux à Sartrouville			6.4
CATÉGORIE PROJETS SOCIAUX			
Lycée Louise Michel et Langevin-Wallon de Champigny-sur-Marne		4.1	6.5
Résidence sociale - Foyer de jeunes travailleurs			

CATÉGORIE PROJETS VERTS										
	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELIÉES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	15 VIE TERRESTRE	INDICATEUR D'IMPACT DE L'ODD PRINCIPAL	
		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 22
		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 24
		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 26
		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 28
7.2		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 30
		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 32
		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 34
		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 36
		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 38
		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 40
		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 42
		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 44
		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 46
		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 48
		8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2		Émissions de CO2 évitées	page 52
		8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2		Émissions de CO2 évitées	page 54
		8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2		Émissions de CO2 évitées	page 56
		8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2	15.1	Émissions de CO2 évitées	page 58
		8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2	15.1	Émissions de CO2 évitées	page 60
		8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2		Émissions de CO2 évitées	page 62
		8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2	15.1	Émissions de CO2 évitées	page 64
		8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2		Émissions de CO2 évitées	page 66
		8.3	9.1	10.2	11.2	12.7	13.2	15.1	Émissions de CO2 évitées	page 68
				10.2	11.7	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 72
				10.2	11.7	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 74
				10.2	11.7	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 76
CATÉGORIE PROJETS SOCIAUX										
		8.6	9.1	10.3	11.3	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 80
		8.6	9.1	10.3	11.b	12.7	13.2	15.1	Nombre de bénéficiaires	page 84

## BÂTIMENTS DURABLES

Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La Région a adopté un nouveau programme prévisionnel d'investissement pour les lycées, en concertation avec les académies et les collectivités locales franciliennes. C'est un doublement des moyens qui seront consacrés à l'enseignement secondaire, afin de refléter les évolutions démographiques et les nouvelles dynamiques scolaires : 90 000 lycéens supplémentaires sont en effet attendus en Île-de-France entre 2012 et 2030, reflet de la dynamique du territoire.

Les objectifs environnementaux prioritaires pour les nouveaux projets de construction à venir seront centrés autour de la conception bioclimatique et la maîtrise de l'énergie ; du respect de la biodiversité du site et de la gestion de l'eau à l'échelle de parcelle ; de la qualité de l'air et de l'acoustique ; de la réduction des nuisances des chantiers et de la gestion des déchets.

▣ **Élaboration des guides techniques sectoriels d'aménagement durable**, qui constituent des guides régionaux pour inclure des préoccupations en matière de développement durable dans les projets.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire pour les lycées, projets inscrits dans le cadre des relations Etat-Région s'agissant de l'enseignement supérieur.

▣ **Forme d'interventions** :

- Lycées : maîtrise d'ouvrage avec mandataire,
- Enseignement supérieur : subvention ou maîtrise d'ouvrage directe.

▣ **Public ciblé** : lycéens, étudiants, enseignants, chercheurs.

## LYCÉE NEUF DE VINCENNES (94)

Projets de construction de lycées neufs et d'internats

NOUVEAU PROJET



Objet	Construction d'un nouveau lycée de 1 050 places de formations générales réparties en 30 divisions
Lieux	Vincennes (94)
Dates clés	- Notification du marché public global de performance : 29/12/2020 - Démarrage des travaux : 05/11/2021 - Fin des travaux prévue à la rentrée scolaire 2023
Montant total du projet	47,0 MC
Financement Région dans montant total du projet	50,0 %
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	20,4 MC

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du nouveau lycée, situé à l'est de la commune de Vincennes, doit permettre de désengorger le lycée Hector-Berlioz existant. Ce nouvel établissement aura une capacité globale de 1 050 places de formations générales réparties en 30 divisions (10 flux de la Seconde à la Terminale).
- Le projet s'inscrit dans une démarche d'efficacité énergétique et de réduction de son empreinte environnementale en visant notamment les niveaux E3C1 (lycée) et E3C2 (logements) du référentiel E+C-. Le projet est adapté au changement climatique avec une conception garantissant le confort estival des occupants.
- Le projet occupe une parcelle de 3 670 m<sup>2</sup> précédemment occupée par des bâtiments industriels désaffectés. D'importants travaux de dépollution des sols ont été entrepris sur la parcelle par les communes de Vincennes et Fontenay-sous-Bois avant le démarrage des travaux.
- Le projet respecte le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie pour la gestion des eaux pluviales avec l'aménagement de rétentions spécifiques et la réutilisation des eaux pluviales pour l'alimentation du bloc sanitaire et l'arrosage du patio. L'imperméabilisation du site est limitée à 65 %.

- Le projet s'inscrit dans une démarche de mise en valeur de la biodiversité, en lien avec le quartier : 400 m<sup>2</sup> de pleine terre, jardin pédagogique de 50 m<sup>2</sup>, 38 % de la surface de toiture végétalisée, etc.
- Afin de préserver la qualité de l'air, tous les matériaux mis en œuvre et en contact avec l'air intérieur seront étiquetés A+. Par ailleurs une filtration par filtres G4 + F8 sera mise en œuvre sur la ventilation double flux de façon à assurer la qualité de l'air intérieur du bâtiment en exploitation.
- Le programme prévoit l'intégration de matériaux biosourcés à hauteur du niveau 1 du label biosourcé, à savoir 18 kg/m<sup>2</sup> SDP.

## ► VIE DU PROJET

- Le chantier a déjà démarré. Le gros œuvre s'est terminé mi-février 2023. La réception est prévue pour fin-août 2023.
- A l'issue du chantier, le MGP du projet prévoit une période d'exploitation/maintenance par le groupement titulaire pendant 10 ans.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	512 ETP (410 ETP chantier et 102 ETP exploitation)	A - 3 et C - 2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 050 élèves	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	100 teq CO <sub>2</sub> /an	E-4



## CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE :

Tous les lycées à compter de 2017 : niveau de consommation énergétique exigé < -40% par rapport à RT 2012 (équivalent niveau E3C1 du Label E+C-).

- Consommation d'énergie primaire du bâtiment Cep réduit de 40% par rapport au Cep\_max de la RT2012 ;
- Besoins bioclimatiques du bâtiment Bbio réduit de 30% par rapport au Bbio\_max de la RT2012 ;
- Des essais d'étanchéité seront réalisés à l'achèvement des travaux ;
- Une analyse du cycle de vie a été réalisée pour le projet.

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ensemble des aspects environnementaux du projet a été pris en compte : conception bioclimatique, biodiversité, gestion de l'eau, pollution des sols, nuisances, santé, etc.</li> <li>Objectif d'atteinte des niveaux E3C1 (lycée) et E3C2 (logements) du référentiel E+C-.</li> <li>Projet est adapté au changement climatique avec une conception garantissant le confort estival des occupants.</li> <li>Travaux de dépollution des sols entrepris par les communes de Vincennes et Fontenay-sous-Bois avant le démarrage des travaux.</li> <li>Respect du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie pour la gestion des eaux pluviales avec l'aménagement de rétentions spécifiques et la réutilisation des eaux pluviales pour l'alimentation du bloc sanitaire et l'arrosage du patio. L'imperméabilisation du site est limitée à 65 %.</li> <li>Mise en valeur de la biodiversité : 400 m<sup>2</sup> de pleine terre, jardin pédagogique de 50 m<sup>2</sup>, 38 % de la surface de toiture végétalisée, etc.</li> <li>Afin de préserver la qualité de l'air, tous les matériaux mis en œuvre et en contact avec l'air intérieur seront étiquetés A+.</li> <li>Le programme prévoit l'intégration de matériaux biosourcés à hauteur du niveau 1 du label biosourcé, à savoir 18 kg/m<sup>2</sup> SDP.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet s'inscrit dans une démarche de réduction de son empreinte carbone, avec une analyse réalisée sur l'ensemble de son cycle de vie.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle (toiture végétalisée, cuve de récupération). Le débit de fuite maximal du SDAGE est respecté.</li> <li>Le projet a pour objectif de désengorger le lycée Hector-Berlioz existant.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet prévoit 20 000 heures d'insertion sociale qui seront réalisées dans le cadre du MGP pendant la phase de construction et/ou d'exploitation du marché.</li> <li>L'établissement est accessible aux personnes handicapées. Il respecte la réglementation de sécurité incendie.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La conception du nouveau lycée a été pensée pour favoriser les bonnes conditions d'apprentissage des élèves (confort acoustique, thermique, capacité des espaces adaptée, etc.). Il s'inscrit donc dans le développement d'une offre éducative de qualité sur le territoire.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le chantier et l'exploitation du nouveau lycée sont générateurs d'emplois (dont une partie substantielle d'emplois locaux).</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des critères/règles de la Région et du Code de la Commande Publique.</li> <li>Exigence sur le choix des produits de construction et d'équipements (matériaux biosourcés, analyse du cycle de vie, etc.).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet s'inscrit dans le Programme Prévisionnel des Lycées qui est établi en concertation entre le rectorat et la Région.</li> <li>Les communes de Vincennes et Fontenay-sous-Bois sont également parties prenantes au projet (mise à disposition de la parcelle d'implantation, etc.)</li> </ul>

## LYCÉE ALBERT CAMUS À BOIS-COLOMBES (92)

Projets de rénovation de lycées



Objet	Rénovation globale et extension de capacité de 400 places
Lieux	Bois-Colombes
Dates clés	- Concours de maîtrise d'œuvre en 2015-2016 - Etudes de 2017 à 2019 - Démarrage du chantier mi-2021 - Réception prévue à la Toussaint 2023
Montant total du projet	64,5 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	18,8 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- L'opération consiste en la réhabilitation d'une partie des bâtiments existants et l'extension de ceux-ci. Il prévoit aussi la mise en place d'un internat et la reconstruction de logements de fonction.
- L'opération est réalisée en maintenant les élèves sur place donc avec une opération « tiroir » et la mise en place de bungalow provisoires sur le terrain de sport attenant.
- La structure pédagogique à terme portera l'effectif total à 1470 élèves pour 42 divisions, soit 420 places supplémentaires par rapport à la capacité théorique avant les travaux.
- Les objectifs environnementaux recherchés s'appuient sur les outils de planification régionale (plan vert, plan Changeons d'air...) et sur les réglementations en vigueur. L'atteinte d'objectif énergétique : basse consommation dans l'existant pour les bâtiments restructurés

(80kWh/m<sup>2</sup> SHON) et dans le neuf pour l'extension et l'internat (50kWh/m<sup>2</sup> SHON), adossé à une approche environnementale globale sur les thématiques de gestion de l'eau, de l'énergie, de qualité d'air, d'acoustique et d'entretien, permettent d'atteindre des standards élevés en terme de conception bioclimatique.

## ► VIE DU PROJET

- Les travaux ont débuté mi 2021 avec la réalisation d'un lycée provisoire permettant de libérer des espaces à la rentrée des vacances de la Toussaint 2021, et ainsi débiter les travaux de rénovation.
- La réception des travaux devrait avoir lieu en novembre 2023.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	350 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1470 élèves	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	48,96 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1



## CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE :

Tous les lycées à compter de 2017 : niveau de consommation énergétique exigé < -40% par rapport à RT 2012 (équivalent niveau E3C1 du Label E+C-).

- Bâtiments neufs (extension) : la consommation d'énergie primaire diminuée de l'utilisation des énergies renouvelables est évaluée à 36,8 kWh/m<sup>2</sup>/an soit 40 % de moins que la consommation d'énergie primaire maximum calculée par la RT2012 (61,3 kWh/m<sup>2</sup>/an).
- Bâtiments rénovés : la consommation d'énergie primaire (56,48 kWh/m<sup>2</sup>/an) est diminuée de presque 70 % par rapport à la consommation initiale (181,57 kWh/m<sup>2</sup>/an).

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cahier des charges définissant les exigences environnementales.</li> <li>Charte « chantier à faibles nuisances » : nombreux objectifs de limitations des nuisances sur l'environnement avec notamment la traçabilité des déchets et une exigence de valorisation de 70 % minimum en masse (démolition + construction).</li> <li>Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte d'objectifs énergétiques : basse consommation dans l'existant pour les bâtiments restructurés (80kWh/m<sup>2</sup> SHON) et dans le neuf pour l'extension et l'internat (50kWh/m<sup>2</sup> SHON). Ces objectifs visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li> <li>Débits limités des installations de plomberie (robinet, WC, urinoirs).</li> <li>Récupération des eaux pluviales dans une cuve de 30 m<sup>3</sup> de capacité permettant d'alimenter une grande partie des besoins sanitaires (WC et urinoirs) et d'arrosage du projet et réaliser une économie d'eau potable évaluée à 1100 m<sup>3</sup>/an.</li> <li>Toitures végétalisées en grande partie, afin de s'intégrer au maximum dans le contexte fortement végétalisé.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle (présence de noues, bassin de rétention et bassin d'infiltration). Le débit de fuite maximal de 2l/s/ha est respecté.</li> <li>Maintien des composteurs déjà mis en œuvre.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Filières contribuant à assurer une offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire.</li> <li>Présence d'un internat sur le site permettant d'assurer un large recrutement géographique des élèves.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des critères/règles de la Région et du Code de la Commande Publique.</li> <li>Exigence sur le choix des produits de construction et d'équipements (économes en ressources naturelles...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet s'inscrit dans le Programme Prévisionnel des Lycées qui est établi en concertation entre le rectorat et la Région.</li> <li>Avant le vote du projet, le conseil d'administration du lycée (sous couvert du proviseur) et le maire de la commune sont informés par courrier officiel de l'intention régionale de lancer des études en vue d'une intervention. S'ouvre alors une période d'échanges avec la communauté scolaire afin d'affiner les besoins et de définir les grandes orientations du programme.</li> </ul>

# LYCÉE NADAR À DRAVEIL (91)

Projets de rénovation de lycées

NOUVEAU PROJET



Objet	Extension de 600 places du lycée Nadar
Lieux	Draveil
Dates clés	- Publication du marché en décembre 2021 - Démarrage des travaux en juillet 2022 - Fin des travaux prévue à la rentrée scolaire 2025
Montant total du projet	31,5 MC
Financement Région dans montant total du projet	50,0%
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	8,3 MC

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- L'objectif de l'opération proposée est de transformer l'établissement en lycée polyvalent par une extension de capacité de 600 places répondant à la forte démographie du secteur « Nord Essonne ».
- Pour répondre à cette augmentation d'effectifs, l'opération prévoit la création de près de 3 000 m<sup>2</sup> de surfaces utiles. La création de surfaces nouvelles d'enseignement et l'agrandissement de fonctions déjà existantes (telles que le CDI, le pôle administration, les locaux de vie scolaire et la demi-pension) permettront le développement des filières d'enseignement général et technologique et, à terme, l'accueil de 1 310 élèves.
- Le projet s'inscrit dans une démarche d'efficacité énergétique et de réduction de son empreinte environnementale en visant notamment les niveaux E3C1 du référentiel E+C- pour l'extension. Le projet est adapté au changement climatique avec une conception garantissant le confort estival des occupants.
- La conception du projet respecte le principe du 0-rejet pour les eaux pluviales : celles-ci sont gérées à la parcelle grâce à des toitures végétalisées. Une partie des eaux pluviales sera également récupérées dans une cuve pour alimenter les sanitaires du lycée
- Les investigations menées dans le cadre d'un diagnostic de pollution n'ont pas mis en évidence de problématique marquée de pollution des sols au droit des futures extensions.

- Le traitement paysager fait la part belle aux espaces végétalisés : transformation de la cour carrée actuelle en espace de pelouse arboré, terrasses végétalisées, création d'un jardin pédagogique de 20 m<sup>2</sup>, etc.
- Afin de préserver la qualité de l'air, tous les matériaux mis en œuvre et en contact avec l'air intérieur seront étiquetés A+. Les locaux seront ventilés par des centrales de traitement d'air double-flux avec récupération énergétique sur l'air extrait.

## ► VIE DU PROJET

- Le chantier a déjà démarré avec la Phase 1 : démolitions / restructuration de la demi-pension existante, ateliers et galerie couverte.
- Démarrage de la phase 2 prévu début 2024 : construction du nouveau bâtiment.
- Réception prévue à la rentrée scolaire 2025.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	180 ETP	A-3
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 310 élèves	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	12,5 teq CO <sub>2</sub> /an	E-4



**CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE :**  
 - Rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable et contribuant au respect de l'environnement.  
 - Réduction de la consommation d'énergie primaire (Cep) d'au moins 30 %.

- Bâtiment neuf (extension) : la consommation d'énergie primaire (prenant en compte la production d'énergie renouvelable) est évaluée à 48,6 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>/an soit 43 % de moins que la consommation d'énergie primaire maximum calculée par la RT2012 (85,3 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>/an).

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ensemble des aspects environnementaux du projet a été pris en compte : conception bioclimatique, biodiversité, gestion de l'eau, pollution des sols, nuisances, santé, etc. (voir ci-dessus).</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet s'inscrit dans une démarche de réduction de son empreinte carbone, avec l'obtention du niveau E3C1 pour le nouveau bâtiment.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle (toiture végétalisée, cuve de récupération). Le débit de fuite maximal du SDAGE est respecté.</li> <li>La biodiversité est développée avec la végétalisation de la cour carrée actuelle, la création de toitures végétalisées et d'un jardin pédagogique.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'établissement est accessible aux personnes handicapées. Il respecte la réglementation de sécurité incendie.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La conception du projet a été pensée pour favoriser les bonnes conditions d'apprentissage des élèves (confort acoustique, thermique, capacité des espaces adaptée, etc.). Il s'inscrit donc dans le développement d'une offre éducative de qualité sur le territoire.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le chantier et l'exploitation du projet sont générateurs d'emplois (dont une partie substantielle d'emplois locaux).</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des critères/règles de la Région et du Code de la Commande Publique.</li> <li>Exigence sur le choix des produits de construction et d'équipements (matériaux biosourcés, économie des ressources, etc.).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet s'inscrit dans le Programme Prévisionnel des Lycées qui est établi en concertation entre le rectorat et la Région.</li> <li>Avant le vote du projet, le conseil d'administration du lycée (sous couvert du proviseur) et le maire de la commune sont informés par courrier officiel de l'intention régionale de lancer des études en vue d'une intervention. S'ouvre alors une période d'échanges avec la communauté scolaire afin d'affiner les besoins et de définir les grandes orientations du programme.</li> </ul>

# LYCÉE URUGUAY-FRANCE À AVON (77)

NOUVEAU PROJET

## Projets de rénovation de lycées



<b>Objet</b>	Restructuration des bâtiments C, D, E, F et création d'un Internat neuf de 200 lits
<b>Lieux</b>	Avon
<b>Dates clés</b>	- Concours de maîtrise d'œuvre en 2013-2015 - Etudes en 2017-2020 - Démarrage du chantier fin 2020 - Réception prévue à la rentrée scolaire 2024
<b>Montant total du projet</b>	43,8 M€
<b>Financement Région dans montant total du projet</b>	100,0%
<b>Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable</b>	10,0 M€

### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet prévoit la restructuration partielle des bâtiments existants et la création d'un internat neuf pour le lycée Uruguay France à Avon :
  - Restructuration complète des bâtiments C, D, E et F existants pour création de nouvelles salles de classes ;
  - Création d'un bâtiment Internat situé à l'entrée du lycée ;
  - Aménagements des espaces extérieurs (espaces verts, voiries, réseaux, clôtures).
- Le projet s'inscrit dans une démarche d'efficacité énergétique et de réduction de son empreinte environnementale. Le projet est adapté au changement climatique avec une conception garantissant le confort hygrothermique des occupants.
- La conception du projet respecte le principe du 0-rejet pour les eaux pluviales : celles-ci sont gérées à la parcelle grâce à des toitures végétalisées, des noues, des bassins de rétention et un parking overgreen. Le projet augmente la perméabilité du site.
- Le traitement paysager prévoit l'implantation d'espèces indigènes de la forêt de Fontainebleau au cœur du patio, avec une recréation d'un biotope condensé de la flore favorisant la venue spontanée de la faune. Les espèces protégées et remarquables sont mises en exergue dans un but pédagogique.

- Afin de préserver la qualité de l'air, tous les matériaux mis en œuvre et en contact avec l'air intérieur bénéficient d'écolabels adaptés.
- Le confort visuel des usagers a été particulièrement travaillé grâce à un éclairage naturel optimisé et modulable.

### ► VIE DU PROJET

- Le chantier a démarré fin-2020.
- Réception prévue à la rentrée scolaire 2024.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	240 ETP	A-3
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 500 élèves + 200 internes	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	22,2 teq CO <sub>2</sub> /an	E-4



### CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE :

- Rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable et contribuant au respect de l'environnement.
- Réduction de la consommation d'énergie primaire (Cep) d'au moins 30 %.

- Internat : la consommation d'énergie primaire est évaluée à 41,7 kWhep/m<sup>2</sup>/an soit 60% de moins que la consommation d'énergie primaire maximum calculée par la RT2012 (108 kWhep/m<sup>2</sup>/an).

### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ensemble des aspects environnementaux du projet a été pris en compte : conception bioclimatique, biodiversité, gestion de l'eau, nuisances, santé, etc. (voir ci-dessus).</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet s'inscrit dans une démarche de réduction de son empreinte carbone, avec la réduction significative des consommations d'énergie des bâtis neuf et rénovés.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle (toiture végétalisée, overgreen, noues). Le 0-rejet est respecté jusqu'à la pluie de retour 30 ans.</li> <li>La biodiversité est développée avec la végétalisation du patio central en adéquation avec les écosystèmes de la forêt de Fontainebleau au cœur de laquelle le lycée est implanté.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'établissement est accessible aux personnes handicapées. Il respecte la réglementation de sécurité incendie.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La conception des bâtiments d'internat a été pensée pour favoriser les bonnes conditions d'apprentissage et de vie des élèves (confort acoustique, thermique, capacité des espaces adaptée, etc.). Il s'inscrit donc dans le développement d'une offre éducative de qualité sur le territoire.</li> <li>L'internat permet par ailleurs d'assurer l'accès du lycée à des élèves géographiquement éloignés.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le chantier et l'exploitation du projet sont générateurs d'emplois (dont une partie substantielle d'emplois locaux).</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des critères/règles de la Région et du Code de la Commande Publique.</li> <li>Exigence sur le choix des produits de construction et d'équipements (matériaux biosourcés, économie des ressources, etc.).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet s'inscrit dans le Programme Prévisionnel des Lycées qui est établi en concertation entre le rectorat et la Région.</li> <li>Avant le vote du projet, le conseil d'administration du lycée (sous couvert du proviseur) et le maire de la commune sont informés par courrier officiel de l'intention régionale de lancer des études en vue d'une intervention. S'ouvre alors une période d'échanges avec la communauté scolaire afin d'affiner les besoins et de définir les grandes orientations du programme.</li> </ul>

## LYCÉE PIERRE MENDÈS-FRANCE À RIS-ORANGIS (91)

## Projets de rénovation de lycées



Objet	Rénovation globale et extension de 600 places
Lieux	Ris-Orangis
Dates clés	- Concours de maîtrise d'œuvre en 2017 - Etudes en 2018-2019 - Démarrage du chantier fin 2020 - Réception prévue à la Toussaint 2023
Montant total du projet	48,2 MC
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	8,7 MC
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- L'opération consiste en la transformation d'un lycée professionnel en lycée polyvalent, avec un doublement de l'effectif qui passera de 600 élèves à 1200.

Pour ce faire, sont réalisés environ :

- 6000m<sup>2</sup> de démolition,
- 8500 m<sup>2</sup> de constructions neuve
- 1550 m<sup>2</sup> de restructuration
- 3800 m<sup>2</sup> de rénovation (Bâtiment B).

- Les objectifs environnementaux recherchés s'appuient sur les outils de planification régionale (plan vert, plan Changeons d'air...) et sur les réglementations en vigueur.

- Le niveau énergie 3 et carbone 1 E3C1 sera atteint, tout comme

le niveau 1 du label bâtiment biosourcé, adossé à une approche environnementale globale sur les thématiques de gestion de l'eau, de l'énergie, de qualité d'air, d'acoustique et d'entretien.

## ► VIE DU PROJET

- Les travaux ont débuté en 2020, avec la réalisation d'un lycée provisoire de 3 500 m<sup>2</sup> et des aménagements VRD afférents (voirie et parking) livrés en novembre 2020.

- Les travaux portant sur la rénovation globale du lycée ont alors pu démarrer suite à cette livraison avec la livraison du bâtiment neuf courant 2022, avant la finalisation de la rénovation du bâtiment B et la finalisation des espaces extérieurs en 2023.

- La réception des travaux devrait avoir lieu en novembre 2023.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	270 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 200 élèves	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	90 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1



## CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

## DE LA CATÉGORIE :

- Rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable et contribuant au respect de l'environnement.
- Réduction de la consommation d'énergie primaire (Cep) d'au moins 30 %.

- Bâtiment neuf (extension) : la consommation d'énergie primaire est évaluée à 28,8 kWhep/m<sup>2</sup>/an soit 56 % de moins que la consommation d'énergie primaire maximum calculée par la RT2012 (65,3 kWhep/m<sup>2</sup>/an).
- Bâtiment A rénové : la consommation d'énergie primaire (64,6 kWhep/m<sup>2</sup>/an) est diminuée de 35 % par rapport à la consommation initiale (98,7 kWhep/m<sup>2</sup>/an).

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cahier des charges définissant les exigences environnementales.</li> <li>Charte « chantier à faibles nuisances » : nombreux objectifs de limitations des nuisances sur l'environnement avec notamment la traçabilité des déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum en masse (démolition + construction).</li> <li>Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte du niveau E3C1 (Énergie 3 et Carbone 1) visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.</li> <li>Mise en place d'une installation solaire thermique collective pour les logements</li> <li>Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment maintenance</li> <li>Débits limités des installations de plomberie (robinet, WC, urinoirs).</li> <li>Recours à des matériaux biosourcés (le niveau 1 du label bâtiment biosourcé : 18kg/m<sup>2</sup> est atteint).</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle (présence de noues, bassin de rétention et bassin d'infiltration). Le débit de fuite maximal de 2l/s/ha est respecté.</li> <li>Toitures végétalisées déployées sur les bâtiments neufs</li> <li>Mise en œuvre de revêtement perméable dans les cours de récréation.</li> <li>Création de 3 zones de collecte spécifique des déchets verts.</li> <li>L'emprise des bâtiments construits repose pour une bonne part sur les bâtiments déconstruits, pour limiter l'impact sur la flore.</li> <li>Les essences employées dans les espaces paysagers du site sont en majeure partie des végétaux indigènes adaptés aux conditions climatiques du site.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Filières contribuant à assurer une offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des critères/règles de la Région et du Code de la Commande Publique.</li> <li>Exigence sur le choix des produits de construction et d'équipements (économies en ressources naturelles...)</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet s'inscrit dans le Programme Prévisionnel des Lycées qui est établi en concertation entre le rectorat et la Région.</li> <li>Avant le vote du projet, le conseil d'administration du lycée (sous couvert du proviseur) et le maire de la commune sont informés par courrier officiel de l'intention régionale de lancer des études en vue d'une intervention. S'ouvre alors une période d'échanges avec la communauté scolaire afin d'affiner les besoins et de définir les grandes orientations du programme.</li> </ul>

## LYCÉE MARCEL CACHIN À SAINT-OUEN (93)

NOUVEAU PROJET

## Projets de rénovation de lycées



Objet	Reconstruction sur site du lycée Marcel Cachin
Lieux	Saint-Ouen
Dates clés	- Appel d'offres pour le MPPG en 2018-2019 - Démarrage du chantier en 2020 - Réception prévue à la rentrée scolaire 2023
Montant total du projet	62,4 MC
Financement Région dans montant total du projet	100 %
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	9,4 MC

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- L'opération consiste à reconstruire l'ensemble des locaux d'enseignement général et professionnel, salles banales, pôle science, ateliers sur une surface utile d'environ 11 600 m<sup>2</sup> avec une volonté d'intégrer un campus dédié aux métiers du sport.
- L'opération apportera également un confort de vie à l'établissement grâce à la mise à disposition d'un CDI agrandi par rapport à l'initial, la création d'une salle polyvalente de 150 places, l'aménagement de locaux de vie scolaire, pour les professeurs et pour les élèves et l'extension du service de restauration.
- Le projet intègre le réemploi de matériaux issus de la démolition du lycée initial et l'emploi de matériaux biosourcés (notamment pour les logements en structure bois) à hauteur de 18 kg/m<sup>2</sup>SDP.
- Le projet s'inscrit dans une démarche d'efficacité énergétique et de réduction de son empreinte environnementale. Le projet est adapté au changement climatique avec une conception garantissant les confort d'été des occupants.
- La conception du projet respecte le principe du 0-rejet des eaux pluviales jusqu'à la pluie décennale : celles-ci sont gérées à la parcelle grâce à des toitures végétalisées, une cour en béton poreux, des parkings en pavés engazonnés et une cuve de réutilisation des eaux pluviales.

- Le traitement paysager prévoit de nombreux espaces verts, en particulier au niveau des nombreuses toitures végétalisées, où l'arbre est à l'honneur.
- Le projet assure une qualité d'air intérieur optimale grâce à l'emploi de matériaux certifiés et la mise en place d'une ventilation hygiénique avec filtration
- Le confort acoustique des usagers est intégré au niveau HQE « base ».

## ► VIE DU PROJET

- Le chantier a démarré en 2020.
- Réception prévue à la rentrée scolaire 2023.
- A l'issue du chantier, le MPPG du projet prévoit une période d'exploitation/maintenance par le groupement titulaire pendant 10 ans.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	365 ETP	A-3
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 200 élèves	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	56 teqCO <sub>2</sub> /an	E-4

## CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE :

- Rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable et contribuant au respect de l'environnement.
- Réduction de la consommation d'énergie primaire (Cep) d'au moins 30 %.

- Pour le lycée, l'atelier et les logements, les consommations d'énergie primaire sont évaluées respectivement à 42,2 kWh/m<sup>2</sup>/an, 23,1 kWh/m<sup>2</sup>/an et 25,4 kWh/m<sup>2</sup>/an soit 49%, 62% et 61% de moins que la consommation maximale calculée par la RT2012 (respectivement 82,4, 60,5 et 65,6 kWh/m<sup>2</sup>/an).

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ensemble des aspects environnementaux du projet a été pris en compte : conception bioclimatique, biodiversité, gestion de l'eau, nuisances, santé, etc. (voir ci-dessus).</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet s'inscrit dans une démarche de réduction de son empreinte carbone, avec la réduction significative des consommations d'énergie des bâtiments par rapport au standard ou au lycée initial.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle (toitures végétalisées, cuve de récupération). Le 0-rejet est respecté pour la pluie décennale.</li> <li>La biodiversité du site et des arbres est mise en avant dans le projet paysager.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'établissement est accessible aux personnes handicapées. Il respecte la réglementation de sécurité incendie.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La conception du nouveau bâtiment a été pensée pour favoriser les bonnes conditions d'apprentissage et de vie des élèves (confort acoustique, thermique, capacité des espaces adaptée, etc.). Il s'inscrit donc dans le développement d'une offre éducative de qualité sur le territoire.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le chantier et l'exploitation du projet sont générateurs d'emplois (dont une partie substantielle d'emplois locaux).</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des critères/règles de la Région et du Code de la Commande Publique</li> <li>Exigence sur le choix des produits de construction et d'équipements (matériaux biosourcés, économie des ressources, etc.).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet s'inscrit dans le Programme Prévisionnel des Lycées qui est établi en concertation entre le rectorat et la Région.</li> <li>Avant le vote du projet, le conseil d'administration du lycée (sous couvert du proviseur) et le maire de la commune sont informés par courrier officiel de l'intention régionale de lancer des études en vue d'une intervention. S'ouvre alors une période d'échanges avec la communauté scolaire afin d'affiner les besoins et de définir les grandes orientations du programme.</li> </ul>



## LYCÉE GUSTAVE MONOD À ENGHEN-LES-BAINS (95)

Projets de rénovation de lycées

NOUVEAU PROJET



Objet	Démolition, reconstruction, extension et restructuration de bâtiments du site Ouest du lycée Gustave Monod (lycée de métiers).
Lieux	Saint-Gratien (95)
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre en 2013-2014 Etudes en 2015-2017 Démarrage du chantier en 2019 Réception prévue à la rentrée scolaire 2023
Montant total du projet	42,0 MC
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2022 par les emprunts verts et responsables	11,1 MC

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet prévoit la mise à niveau technique et patrimoniale des corps de bâtis et des espaces pédagogiques du site ouest du lycée (enseignements professionnels) :
  - Nouvelle répartition des espaces pédagogiques programmés pour un site partagé par tous ;
  - Rénovation des bâtiments en brique ;
  - Démolition des ateliers et du bâtiment Nord et construction du nouveau bâtiment Nord plus grand qui accueillera les nouveaux ateliers ;
  - Construction d'un bâtiment neuf (bâtiment E qui fait le lien avec le lycée général) pour le CDI et salle des professeurs ;
  - Construction du bâtiment de la salle polyvalente.
- Le projet s'inscrit dans une démarche d'efficacité énergétique et de réduction de son empreinte environnementale. Le projet est adapté au changement climatique avec une conception garantissant les confort d'hiver et d'été des occupants.

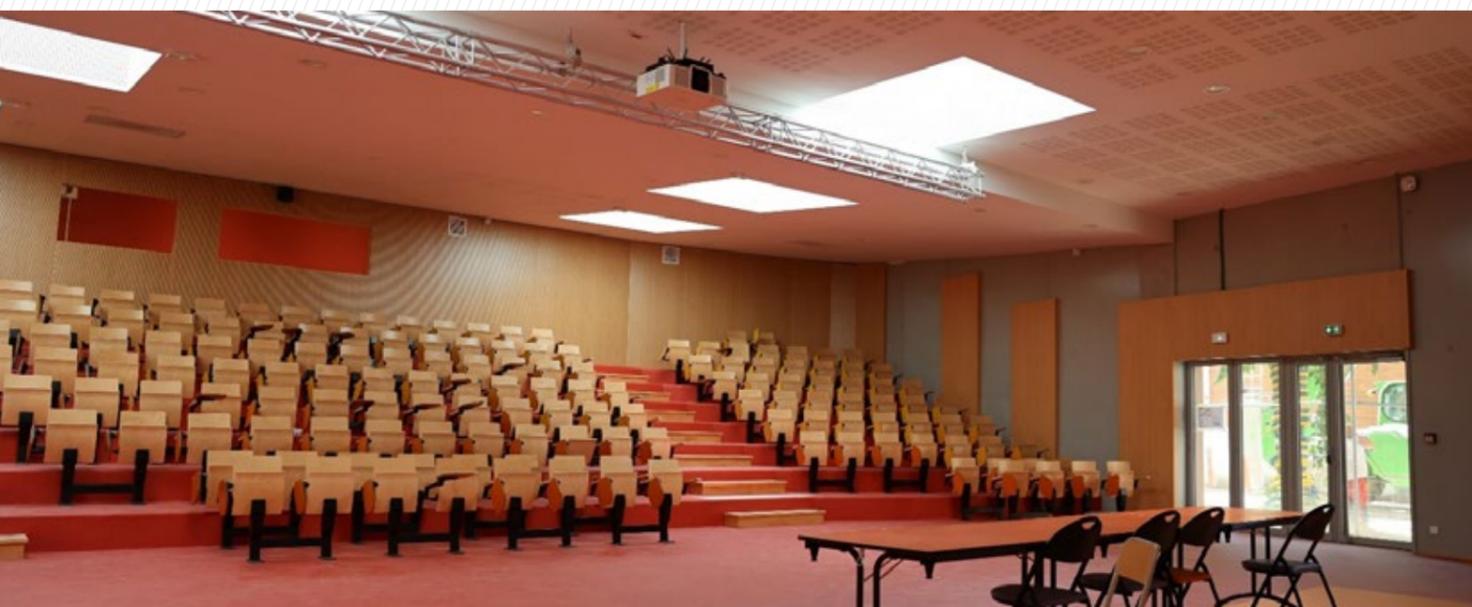
- La conception du projet limite le rejet des eaux pluviales à 1 l/s/ha pour une pluie décennale : celles-ci sont gérées à la parcelle grâce à des toitures végétalisées, des noues, des bassins de rétention et une cuve de réutilisation des eaux pluviales.
- Mise en place de systèmes permettant de réduire significativement les consommations d'eau potable (-50 % sur les bâtiments rénovés).
- Le traitement paysager prévoit l'augmentation de la végétalisation du site avec des essences permettant d'entretenir la diversité présente sur le site tout en diminuant le risque allergène.
- Les confort visuel et acoustiques des usagers ont été particulièrement travaillés grâce à des modélisations qui ont permis d'optimiser l'éclairage naturel et les aménagements d'acoustique intérieur.

## ► VIE DU PROJET

- Le chantier a démarré à l'été 2019.
- Réception prévue à la rentrée scolaire 2023.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	245 ETP	A-3
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 000	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	189,1 teq CO <sub>2</sub> /an	E-4



**CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE :**

- Rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable et contribuant au respect de l'environnement.
- Réduction de la consommation d'énergie primaire (Cep) d'au moins 30 %.

- Bâtiments neufs (ateliers, extension des bâtiments existants, CDI et salle polyvalente) : la consommation d'énergie primaire est évaluée à 42,1 kWhep/m<sup>2</sup>/an soit 52 % de moins que la consommation d'énergie primaire maximum calculée par la RT2012 (88,1 kWhep/m<sup>2</sup>/an).
- Bâtiments rénovés : La consommation d'énergie primaire des bâtiments rénovés est évaluée à 61,4 kWhep/m<sup>2</sup>/an soit 74 % de moins que la consommation initiale, évaluée à 237 kWhep/m<sup>2</sup>/an.

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ensemble des aspects environnementaux du projet a été pris en compte : conception bioclimatique, biodiversité, gestion de l'eau, nuisances, santé, etc. (voir ci-dessus).</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet s'inscrit dans une démarche de réduction de son empreinte carbone, avec la réduction significative des consommations d'énergie des bâtis neuf et rénovés.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle (toitures végétalisées, bassins de rétention, réutilisation). Le débit de rejet est limité à 1 L/s/ha pour la pluie décennale.</li> <li>La végétalisation du site est augmentée.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'établissement est accessible aux personnes handicapées. Il respecte la réglementation de sécurité incendie.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La conception des nouveaux bâtiments a été pensée pour favoriser les bonnes conditions d'apprentissage et de vie des élèves (confort acoustique, thermique, capacité des espaces adaptée, etc.). Il s'inscrit donc dans le développement d'une offre éducative de qualité sur le territoire.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le chantier et l'exploitation du projet sont générateurs d'emplois (dont une partie substantielle d'emplois locaux).</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des critères/règles de la Région et du Code de la Commande Publique.</li> <li>Exigence sur le choix des produits de construction et d'équipements (matériaux biosourcés, économie des ressources, etc.).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet s'inscrit dans le Programme Prévisionnel des Lycées qui est établi en concertation entre le rectorat et la Région.</li> <li>Avant le vote du projet, le conseil d'administration du lycée (sous couvert du proviseur) et le maire de la commune sont informés par courrier officiel de l'intention régionale de lancer des études en vue d'une intervention. S'ouvre alors une période d'échanges avec la communauté scolaire afin d'affiner les besoins et de définir les grandes orientations du programme.</li> </ul>

## LYCÉE FERNAND ET NADIA LÉGER À ARGENTEUIL (95)

NOUVEAU PROJET

Projets de rénovation de lycées



Objet	Démolition et reconstruction du bâtiment principal du lycée
Lieux	Argenteuil (95)
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre en 2015-2017 Etudes en 2017-2020 Démarrage du chantier début 2021 Réception prévue fin 2024
Montant total du projet	29,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	100 %
Financement 2022 par les emprunts verts et responsables	10,7 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La présente opération s'inscrit dans une démarche plus vaste qui a débuté par la démolition du bâtiment des ateliers. Elle est l'achèvement de la reconstitution globale du lycée.
- L'opération vise la démolition du bâtiment principal d'enseignement et du bâtiment logements/administration et leur remplacement par un bâtiment unique de 6 450 m<sup>2</sup> de SHON qui accueille les fonctions d'enseignement, de vie scolaire et sociale et de logements de fonction. Cette reconstruction permet une restructuration du lycée pour recomposer un établissement cohérent et lisible.
- Le projet s'inscrit dans une démarche d'efficacité énergétique et de réduction de son empreinte environnementale. Le projet est adapté au changement climatique avec une conception garantissant le confort estival des occupants.
- La conception du projet limite le rejet des eaux pluviales à 1 L/s/ha pour la pluie décennale : celles-ci sont gérées à la parcelle grâce à des toitures végétalisées, des noues et bassins de rétention et un parking végétalisé. Le projet prévoit également la récupération des eaux pluviales pour les sanitaires et l'arrosage.

- Le projet intègre des systèmes hydro-économiques permettant de réduire de 45 % le besoin en eau sur la totalité du projet par rapport à un lycée classique.
- Le projet bénéficie d'un aménagement paysager riche : arbres et espèces adaptées, non allergènes, espèces d'environnement humide pour les noues et bassins de rétention.
- Une zone de compostage est prévue pour permettre la valorisation sur site des déchets fermentescibles produits par la demi-pension et l'entretien des espaces verts.
- La conception du bâti permet de réduire les nuisances sonores dues à la voie ferrée limitrophe.

## ► VIE DU PROJET

- Le chantier a démarré fin-2020.
- Réception prévue fin 2024 pour un emménagement de l'enseignement et de l'administration dans le nouveau bâtiment début 2025.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	165 ETP	A-3
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 100	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	13,5 teq CO <sub>2</sub> /an	E-4

## CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

## DE LA CATÉGORIE :

- Rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable et contribuant au respect de l'environnement.
- Réduction de la consommation d'énergie primaire (Cep) d'au moins 30 %.

- La consommation d'énergie primaire est évaluée à 46,9 kWh/m<sup>2</sup>/an pour l'ensemble du bâti (enseignement + logements) soit 40 % de moins que la consommation d'énergie primaire maximum calculée par la RT2012 (78 kWh/m<sup>2</sup>/an).

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ensemble des aspects environnementaux du projet a été pris en compte : conception bioclimatique, biodiversité, gestion de l'eau, nuisances, santé, etc..</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet s'inscrit dans une démarche de réduction de son empreinte carbone, avec la réduction significative des consommations d'énergie du nouveau bâtiment par rapport aux bâtiments démolis.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle (toiture végétalisée, overgreen, noues). Le rejet est limité à 1 L/s/ha pour la pluie décennale.</li> <li>La biodiversité est développée avec la mise en place d'espaces boisés spécifiques.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'établissement est accessible aux personnes handicapées. Il respecte la réglementation de sécurité incendie</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales..</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La conception du bâtiment a été pensée pour favoriser les bonnes conditions d'apprentissage et de vie des élèves (confort acoustique, thermique, capacité des espaces adaptée, etc.). Il s'inscrit donc dans le développement d'une offre éducative de qualité sur le territoire.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le chantier et l'exploitation du projet sont générateurs d'emplois (dont une partie substantielle d'emplois locaux).</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques. Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des critères/règles de la Région et du Code de la Commande Publique.</li> <li>Exigence sur le choix des produits de construction et d'équipements (matériaux biosourcés, économie des ressources, etc.).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet s'inscrit dans le Programme Prévisionnel des Lycées qui est établi en concertation entre le rectorat et la Région.</li> <li>Avant le vote du projet, le conseil d'administration du lycée (sous couvert du proviseur) et le maire de la commune sont informés par courrier officiel de l'intention régionale de lancer des études en vue d'une intervention. S'ouvre alors une période d'échanges avec la communauté scolaire afin d'affiner les besoins et de définir les grandes orientations du programme.</li> </ul>



## LYCÉE GEORGES BRASSENS DE VILLENEUVE-LE-ROI (94)

NOUVEAU PROJET

## Projets de rénovation de lycées



<b>Objet</b>	<b>Restructuration globale et extension du lycée</b>
<b>Lieux</b>	<b>Villeneuve-le-Roi (94)</b>
<b>Dates clés</b>	<b>Concours de maîtrise d'œuvre en 2018, études en 2019</b> <b>Démarrage du chantier de démolition mi-2019 et du chantier de reconstruction début 2021</b> <b>Réception prévue à la rentrée scolaire 2025</b>
<b>Montant total du projet</b>	<b>65,5 M€</b>
<b>Financement Région dans montant total du projet</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable</b>	<b>8,8 M€</b>

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La cité scolaire régionale Georges Brassens située à Villeneuve le Roi a été construite dans les années 1960. Elle est située en périphérie d'une zone d'activité.
- La cité mixte Georges Brassens était composée de 5 bâtiments (administration/logements, lycée, collège, demi-pension/CDI et gymnase). Ces bâtiments présentaient de fortes dégradations et de nombreuses non-conformités. C'est pourquoi une restructuration globale du site a été retenue. L'objectif majeur qui sous-tend cette restructuration globale du site est la partition du collège et du lycée par la création de deux établissements scolaires autonomes et indépendants.
- L'objectif est la création d'un lycée d'une capacité de 1 200 élèves, une demi-pension, l'extension du gymnase et des équipements sportifs de plein air.
- Cette opération comprend ainsi :
  - La démolition du bâtiment A « administrations / logements » d'une surface SHON d'environ 1 621 m<sup>2</sup> qui sera désamianté avant d'être démoli

- La construction de plusieurs extensions avec une surface globale de près de 6 000 m<sup>2</sup>
- La restructuration complète de certains éléments.
- Les objectifs environnementaux recherchés s'appuient sur les outils de planification régionale (plan vert, plan Changeons d'air...) et sur les réglementations en vigueur.
- Le niveau énergie 2 et carbone E2C1 sera atteint, tout comme le niveau 1 du label bâtiment biosourcé, adossé à une approche environnementale globale sur les thématiques de gestion de l'eau, de l'énergie, de qualité d'air, d'acoustique et d'entretien.

## ► VIE DU PROJET

- La démolition a été réalisée de mi 2019 à début 2021, avec le démarrage de la reconstruction dans la foulée.
- La réception des travaux devrait avoir lieu à la rentrée scolaire 2025.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	370 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 200 élèves	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	10,2 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1

## CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE :

- Rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable et contribuant au respect de l'environnement.
- Réduction de la consommation d'énergie primaire (Cep) d'au moins 30 %.

- Bâtiments rénovés (enseignement) : la consommation d'énergie primaire (70,5 kWhep/m<sup>2</sup>/an) est diminuée de 34 % par rapport à la consommation initiale (107 kWhep/m<sup>2</sup>/an).
- Les nouveaux bâtiments (accueil, demi-pension, gymnase et logements) présentent des gains par rapport au Cep\_max de la RT2012 de 20 %, 28 %, 22 % et 32 % respectivement. Il convient de noter que ces bâtiments viennent en remplacement de bâtiments déjà existants avec une amélioration significative des performances énergétiques.

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

## Management environnemental et éco-conception des projets

- Cahier des charges définissant les exigences environnementales.
- Charte « chantier à faibles nuisances » : nombreux objectifs de limitation des nuisances sur l'environnement avec notamment la traçabilité des déchets et une exigence de valorisation de 70 % minimum en masse (démolition + construction).
- Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.

## Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire

- Atteinte d'objectifs énergétiques de basse consommation (voir ci-dessus).
- Mise en place de ballons thermodynamiques.
- Les eaux pluviales en provenance des toitures du bâtiment accueil sont dirigées vers une cuve de récupération des eaux pluviales d'une capacité de 40 m<sup>3</sup>. permettant d'alimenter une grande partie des besoins sanitaires (WC et urinoirs).
- Toitures végétalisées en grande partie, afin de s'intégrer au maximum dans le contexte fortement végétalisé.
- Recours à des matériaux biosourcés (le niveau 1 du label bâtiment biosourcé : 18kg/m<sup>2</sup> est atteint).
- Près de 10% des terres excavées sont réutilisées sur site.

## Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie

- Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle (présence de noues, bassin de rétention et bassin d'infiltration). Le débit de fuite maximal de 2l/s/ha est respecté.
- Prise en compte de la réalisation de l'opération sur un terrain partiellement inondable.
- Amélioration de la perméabilité des sols avec une réduction de 10 % du coefficient d'imperméabilisation par rapport à l'état initial.
- Réalisation d'un diagnostic faune/flore 4 saisons ayant permis d'identifier l'absence d'espèces protégées sur le site.

## Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes

- Accessibilité aux personnes handicapées de tous les établissements recevant du public.

## Respect des droits fondamentaux

- Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.

## Développement responsable du territoire

- Filières contribuant à assurer une offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire.

## Développement économique du territoire

- Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.

## Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables

- Respect des critères/règles de la Région et du Code de la Commande Publique.
- Exigence sur le choix des produits de construction et d'équipements (économiques en ressources naturelles...).

## Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes

- Ce projet s'inscrit dans le Programme Prévisionnel des Lycées qui est établi en concertation entre le rectorat et la Région.
- Avant le vote du projet, le conseil d'administration du lycée (sous couvert du proviseur) et le maire de la commune sont informés par courrier officiel de l'intention régionale de lancer des études en vue d'une intervention. S'ouvre alors une période d'échanges avec la communauté scolaire afin d'affiner les besoins et de définir les grandes orientations du programme.



# GRAND ÉQUIPEMENT DOCUMENTAIRE - HUMATHÈQUE (CAMPUS CONDORCET)

Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Campus Condorcet - Aubervilliers
Dates clés	Prise de possession anticipée le 29 mars 2021
Montant total du projet	102,3 MC
Financement Région dans montant total du projet	100,0 %
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,1 MC

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du Grand Equipement Documentaire est portée par la Région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement à 100 %. Comme l'EHESS, cette opération fait partie intégrante du projet d'aménagement du Campus Condorcet, piloté par l'Établissement public Campus Condorcet (EPCS).
- L'agence d'architecture Elisabeth de Portzamparc a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment, d'une surface de 23 020 m<sup>2</sup> de surface de plancher, se développe sur six niveaux plus un sous-sol. Le bâtiment en forme de H s'organise autour d'un atrium.
- Le Grand Equipement Documentaire, cœur du campus Condorcet, rassemble des collections actuellement réparties entre quarante-cinq bibliothèques distinctes et constituera un équipement scientifique de tout premier plan pour les chercheurs franciliens de LSHS (Lettres,

Sciences Humaines et Sociales), et au-delà pour l'ensemble des forces de recherche nationales en sciences humaines et sociales.

## ► VIE DU PROJET

- A ce stade :
  - Ouverture à tous les publics académiques en septembre 2022
  - Manifestations et salons se sont tenus au sein de l'Humathèque.
- A venir :
  - Réserves et GPA restantes en cours de levées.
  - Dommage ouvrage actionnée : Désordres sur ouvrants résorbés fin mai 2023.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	262 ETP (245 ETP chantier et 17 ETP insertion)	A-1 et B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	30 950	D-11
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	285 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3



## CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

### DE LA CATÉGORIE :

- Construction de bâtiments selon une démarche de développement durable et contribuant au respect de l'environnement
- Tous les bâtiments d'enseignement supérieur à compter de 2017 : niveau de consommation énergétique exigé < -20% par rapport à RT 2012 (équivalent niveau E3C1 du Label E+C-).

- Cep=50,6kWhep/m<sup>2</sup>/an, soit un gain de 29 % par rapport au Cep max (Cep RT2012 -29 %). Emissions de CO<sub>2</sub> évitées par le projet : 143,92 teq CO<sub>2</sub>/an 15,1kg/m<sup>2</sup> de matériaux bois et biosourcés
- Optimisation de la conception bioclimatique telle que : BBIO ≤ BBIOMAX.

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

### Management environnemental et éco-conception des projets

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental intégrant les compétences développement durable, maîtrise d'œuvre compétente en développement durable.
- Démarche de qualité environnementale basée sur le Référentiel pour la qualité environnementale des bâtiments - « Bâtiments Tertiaires » CERTIVEA - septembre 2011, version Millésime 2015.
- Tableau de bord des exigences environnementales, issu d'un guide régional en matière d'aménagement et de construction durable.

### Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire

- Basses consommations énergétiques RT-40 % et démarche bas carbone visant un niveau E3C1 en anticipation de la nouvelle réglementation environnementale RE2020.
- La production calorifique nécessaire aux besoins du bâtiment : chauffage des locaux, chauffage air neuf ventilation, sera assuré par une sous-station chauffage raccordés sur le réseau CPCU circulant à proximité.
- La mise en place d'une ventilation double flux permet de limiter les consommations en récupérant la chaleur de l'air extrait des locaux pour préchauffer l'air neuf. Le rendement du récupérateur de chaleur sera supérieur à 80 %.
- L'utilisation de refroidissement adiabatique dans les salles de travaux dirigés, les bureaux et la bibliothèque permet de rafraîchir l'air soufflé tout en réduisant l'utilisation de compresseurs frigorifiques et sans fluide frigorigène (en conformité avec la préoccupation « impact sur la couche d'ozone ») et donc de participer au confort d'été.
- Plus d'un tiers des terrasses sont végétalisées (7029 m<sup>2</sup> de surface au sol bâtie pour 2517m<sup>2</sup> de terrasses plantées dans le projet).

### Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie

- Rééquilibrage de l'offre de formation au nord de Paris sur les sites d'Aubervilliers et de Porte de la Chapelle.
- Protection de la vie étudiante des nuisances sonores et visuelles de l'échangeur routier du périphérique et du Paris Charles-De-Gaulle Express.

### Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes

- Règlementation PMR prise en compte.
- Etude sécurité réalisée.

### Respect des droits fondamentaux

- Amélioration des conditions de travail des étudiants et enseignants avec des espaces de travail performants et une offre de restauration et de vie étudiante.

### Développement responsable du territoire

- Mise en œuvre des emplois d'insertion sur la phase exploitation.

### Développement économique du territoire

- L'opération représente 144 emplois pour la phase chantier.

### Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables

- Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO<sub>2</sub>...).

### Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes

- Vigilance à la bonne formation des futurs gestionnaires par l'installateur et à la réalisation d'un livret d'entretien/maintenance explicite et complet. Intégration le plus tôt possible des futurs exploitants dans la réflexion. Pour l'ensemble des équipements techniques et plus particulièrement pour la GTC, il sera prévu plusieurs séances de formation : une avant le début de l'exploitation, une seconde au bout de 6 mois et une dernière au bout d'un an afin de s'assurer de la bonne utilisation de l'équipement mis en place.

## CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS (CNAM) LANDY 2

### Projets de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Saint-Denis - Aubervilliers
Dates clés	Livraison du bâtiment T4 en 2023
Montant total du projet	38,8 MC
Financement Région dans montant total du projet	79,4 %
Financement 2022 par les emprunts verts et responsables	11,8 MC

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du bâtiment est portée par la Région Ile de France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement à près de 80 %.
- L'agence d'architecture TANK a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment, à ossature mixte bois-béton, se développe sur trois niveaux. Un jardin intérieur est créé, ainsi que deux liaisons végétalisées au bâtiment existant.
- Le projet permet de développer le CFA existant dont il constituera une extension, pour accueillir à terme plus de 1000 apprentis. En complément des surfaces pédagogiques, sont prévus une bibliothèque-centre de documentation, une restauration pour 400 couverts, des locaux administratifs, et l'hébergement de serveurs.

### ► VIE DU PROJET

- A ce stade : Lancement du chantier le 22 mars 2021, travaux de terrassement et de gros œuvre achevés, clos-couvert en cours, aménagement intérieur du bâtiment sud avancé à 60 %.
- A venir : Livraison du bâtiment à la mi-octobre 2023.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	101 ETP (89 ETP chantier et 12 ETP insertion)	A-1 et B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	801	D-11
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	10 teq CO <sub>2</sub> /an	E-2

### CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

#### DE LA CATÉGORIE :

- Construction de bâtiments selon une démarche de développement durable et contribuant au respect de l'environnement
- Tous les bâtiments d'enseignement supérieur à compter de 2017 : niveau de consommation énergétique exigé < -20% par rapport à RT 2012 (équivalent niveau E3C1 du Label E+C-).

- RT-30 %. Emissions de CO<sub>2</sub> évitées par le projet 10 teq CO<sub>2</sub>/an
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à six mois après la livraison du bâtiment.
- Gestion alternative des eaux pluviales, via des noues et un bassin de rétention. Récupération pour arrosage des espaces verts.

### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

#### Management environnemental et éco-conception des projets

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à six mois après la livraison du bâtiment.
- Programme environnemental priorisant l'efficacité énergétique, la maintenance et la pérennité des ouvrages.
- Charte de chantier vert limitant les nuisances.

#### Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire

- Ambition dans le domaine énergétique au-delà des obligations réglementaires, soit une diminution des consommations de 30 %.
- Absence de climatisation et ventilation nocturne naturelle.
- Forte présence du végétal avec l'aménagement d'un jardin intérieur et d'une toiture végétalisée permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur.
- Quatre places de stationnement sont réservées aux véhicules électriques, avec bornes de recharge.
- Un abri vélo couvert et sécurisé est réalisé.
- Gestion alternative des eaux pluviales, via des noues et un bassin de rétention. Récupération pour arrosage des espaces verts.

#### Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie

- Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement.

#### Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes

- Réalisation d'heures d'insertion.
- Allotissement des marchés de travaux permettant de faciliter l'accès à la commande publique des PME-TPE.

#### Respect des droits fondamentaux

- Amélioration des conditions de travail des apprentis en leur offrant des espaces dédiés.

#### Développement responsable du territoire

- L'opération représente 89 emplois pour la phase chantier.
- Mise en œuvre des emplois d'insertion.

#### Développement économique du territoire

- L'opération représente 52 emplois pour la phase chantier. Le chantier est fortement alloti pour être accessible à des entreprises locales, voire des entreprises d'insertion.
- Mise en œuvre des emplois d'insertion.

#### Loyauté des pratiques. Achats responsable et Relations fournisseurs responsables

- Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO<sub>2</sub>...).

#### Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes

- Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (CNAM) et la collectivité territoriale.



Lien vers le site <https://cnam-idf.fr/>

## CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS (CNAM) SYNERGIE 2

### Projet de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Villetaneuse (93)
Dates clés	10 avril 2023 : Première pierre ; Avril 2024 : Réception des travaux
Montant total du projet	9,1 MC
Financement Région dans montant total du projet	76,6 %
Financement 2022 par les emprunts verts et responsables	4,4 MC
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



#### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du bâtiment est portée par la Région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement, avec une participation du CNAM à hauteur de 10 %.
- L'agence d'architecture GM Architecture (Jean Guervilly et Françoise Mauffret) a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment vient s'implanter sur un terrain auparavant totalement construit, et ménage un espace végétalisé au sud de la parcelle. Il se développe sur quatre niveaux.
- Le projet permet d'accueillir des laboratoires de biologie du CNAM, actuellement installés dans des locaux peu adaptés et vétustes, ainsi que des locaux d'enseignement. L'architecture du bâtiment est simple, compacte, fonctionnelle. Elle répond à des exigences techniques importantes liées à l'activité des laboratoires occupants et privilégie la mutualisation des espaces et des équipements.

#### ► VIE DU PROJET

- A ce stade :
  - Hors d'eau : 30 mars 2023 ;
  - Revêtement plaquettes brique 50% réalisé ;
  - Équipement CTA/Transformateur en place.
- A venir :
  - Opérations Préalables à la Réception : Aout 2023 ;
  - Réception et commission de sécurité septembre 2023.

#### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	57,13 ETP (52 ETP chantiers et 5,13 ETP Insertion)	A-1 et B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	181	D-11
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	19,09 teq CO <sub>2</sub> /an	E-2



#### CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

##### DE LA CATÉGORIE :

- Construction de bâtiments selon une démarche de développement durable et contribuant au respect de l'environnement
- Tous les bâtiments d'enseignement supérieur à compter de 2017 : niveau de consommation énergétique exigé < -20% par rapport à RT 2012 (équivalent niveau E3C1 du Label E+C-).

- Projet conçu sur la base du « Guide Aménagement et construction durable » établi par la Région dans le domaine de l'immobilier universitaire et de recherche.
- Profil environnemental de l'opération présenté dans le document ressource « Notice environnementale » établi par TERA0 au stade PRO. Il vise le niveau Exemplaire dans le domaine des nuisances de chantier, de la qualité de l'eau et des espaces extérieurs, des économies d'énergie, de la gestion de l'eau, de l'exploitation et de la gestion de projet.
- Le projet vise le niveau Effnergie+ soit Cep RT2012 -20 % et atteint le niveau E2 au stade PRO soit 81,5kWh/m<sup>2</sup>/an (in ""ACV (E+C-)") établi par TERA0 au stade PRO.
- Une étude ACV a été réalisée, le niveau C1 du label E+C- est visé et atteint au stade PRO.

#### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 1 an après la livraison du bâtiment.</li> <li>Programme environnemental priorisant l'efficacité énergétique, la maintenance et la pérennité des ouvrages.</li> <li>Charte de chantier vert limitant les nuisances (huile biodégradable, éléments préfabriqués, valorisation des déchets de chantier...).</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ambition dans le domaine énergétique au-delà des obligations réglementaires, soit une diminution des consommations de 20 %/RT 2012. Limitation des consommations de refroidissement.</li> <li>Réalisation d'une ACV (Analyse du cycle de vie) du projet et de son impact carbone. Le niveau atteint au stade PRO est E2C1. Menuiseries intérieures en bois.</li> <li>Présence du végétal avec une toiture végétalisée permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur.</li> <li>Le projet est desservi par les transports en commun. Un abri vélo couvert est réalisé avec 18 places de stationnement.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.</li> <li>Réduction de l'imperméabilisation du territoire avec un espace non construit laissé libre.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'heures d'insertion, en lien avec les développeurs de l'insertion de Plaine Commune.</li> <li>Allotissement des marchés de travaux permettant de faciliter l'accès à la commande publique des PME-TPE.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des conditions de travail des étudiants et chercheurs.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet permettra le développement de 6 laboratoires du CNAM, tant en termes de capacités d'accueil que de nouveaux équipements. Il renforce ainsi les capacités de recherche en Ile de France et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis.</li> <li>Par son volet enseignement, le projet s'inscrit dans une logique de renforcement des qualifications des populations du territoire.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'opération représente 52 emplois pour la phase chantier. Le chantier est fortement alloté pour être accessible à des entreprises locales, voire des entreprises d'insertion.</li> <li>Mise en œuvre des emplois d'insertion.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques. Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO<sub>2</sub>...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concertation permanente avec les futurs utilisateurs (CNAM) et la collectivité territoriale.</li> </ul>

# BÂTIMENT MATHSTIC

NOUVEAU PROJET

## Projet de construction dans l'enseignement supérieur



Objet	Construction neuve
Lieux	Saint-Denis - Aubervilliers
Dates clés	Phase de chantier engagée en septembre 2021 - Livraison prévue au 4 <sup>ème</sup> semestre 2023
Montant total du projet	19,0 MC
Financement Région dans montant total du projet	90 %
Financement 2022 par les emprunts verts et responsables	0,1 MC

### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La construction du bâtiment est portée par la Région Île-de-France, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement, avec une participation du CNAM à hauteur de 10 %.
- L'agence d'architecture GM Architecture (Jean Guervilly et Françoise Mauffret) a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment vient s'implanter sur un terrain auparavant totalement construit, et ménage un espace végétalisé au sud de la parcelle. Il se développe sur quatre niveaux.
- Le projet permet d'accueillir des laboratoires de biologie du CNAM, actuellement installés dans des locaux peu adaptés et vétustes, ainsi que des locaux d'enseignement. L'architecture du bâtiment est simple, compacte, fonctionnelle. Elle répond à des exigences techniques importantes liées à l'activité des laboratoires occupants et privilégie la mutualisation des espaces et des équipements.

### ► VIE DU PROJET

- A ce stade :
  - Hors d'eau : 30 mars 2023 ;
  - Revêtement plaquettes brique 50% réalisé ;
  - Equipement CTA/Transformateur en place.
- A venir :
  - Opérations Préalables à la Réception : Aout 2023 ;
  - Réception et commission de sécurité septembre 2023.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	66 ETP	A-1
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	414	D-8
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	13,51 teq CO <sub>2</sub> /an	E-4



### CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

#### DE LA CATÉGORIE :

- Construction de bâtiments selon une démarche de développement durable et contribuant au respect de l'environnement
- Tous les bâtiments d'enseignement supérieur à compter de 2017 : niveau de consommation énergétique exigé < -20% par rapport à RT 2012 (équivalent niveau E3C1 du Label E+C-).

- Cep=58,7 kWh/m<sup>2</sup>/an, soit un gain de 27,7% par rapport au Cep max (Cep RT2012 - 27,7%)
- Emissions de CO<sub>2</sub> évitées par le projet : 13,51 T eq CO<sub>2</sub>/an
- Programme environnemental priorisant l'efficacité énergétique, la maintenance et la pérennité des ouvrages.
- Charte de chantier vert limitant les nuisances.
- Ambition dans le domaine énergétique au-delà des obligations réglementaires, soit une diminution des consommations de 30 %.

### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

#### Management environnemental et éco-conception des projets

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 1 an après la livraison du bâtiment.
- Maîtrise d'œuvre compétente en environnement durable.
- Programme environnemental priorisant une approche passive pour assurer les besoins de manière naturelle.
- Engagement d'une démarche « Bâtiment Durable Francilien » et atteinte du niveau Argent au stade conception.

#### Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire

- Systèmes d'optimisation thermique par une conception bioclimatique : bâtiment de forme cylindrique, isolation avec des produits performants, protection solaires intégrées en façade, structures en bois et en béton bas carbone.
- Ventilation adaptée avec débit supérieur à la réglementation. Matériaux en contact avec l'air intérieur de classe A+. Ventilation naturelle de déstockage de calories. Rafraîchissement par module adiabatique.
- Limitation de l'îlot de chaleur urbain grâce à un patio végétalisé intérieur, qui pourra être arrosé grâce à la récupération de pluie. Le bâtiment possède un potentiel de récupération de chaleur fatale pour le chauffage et l'ECS, ce qui évite de dissiper de la chaleur dans l'air et donc de participer à l'îlot de chaleur.
- Charte de chantier vert limitant les nuisances et bilan en fin de chantier. Economie circulaire : mise en place d'une plateforme pour valoriser les déchets de chantier.
- Gestion des eaux de pluie paysagère. Le coefficient d'imperméabilisation de la parcelle s'élève à 54 %. Les excédents d'eaux de pluie seront canalisés vers les ouvrages de rétention, comme la noue paysagère de 13m<sup>3</sup> et le bassin enterré de 58m<sup>3</sup>.

#### Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie

- Rééquilibrage territorial de l'offre dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le domaine des mathématiques et de l'informatique.
- Possibilité de traverser la parcelle et priorité aux cheminements piétons.
- Filières locales privilégiées pour les matériaux.
- Projet très bien desservi par 2 transports publics. Terminus de la ligne de tramway n°8 et de la nouvelle gare de la « Tangentielle Nord ». Places de stationnements vélo prévues.

#### Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes

- Réglementation PMR prise en compte.
- Etude sécurité réalisée.

#### Respect des droits fondamentaux

- Amélioration des conditions de travail des doctorants et chercheurs en leur offrant des espaces de travail performants et en regroupant les équipes des 3 laboratoires.

#### Développement responsable du territoire

- 80% des entreprises impliquées dans le projet sont basées localement (département du projet et limitrophes).
- Implémentation d'une crèche et d'un restaurant inter-entreprise valorisant les services de proximité.

#### Développement économique du territoire

- L'opération représente 52 emplois pour la phase chantier. Le chantier est fortement alloté pour être accessible à des entreprises locales, voire des entreprises d'insertion.
- Mise en œuvre des emplois d'insertion.

#### Loyauté des pratiques. Achats responsables et Relations fournisseurs responsables

- Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO<sub>2</sub>...).
- Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise).

#### Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes

- Concertation auprès des laboratoires pour la validation du programme : Carnet de vie, sensibilisation des usagers, éco-gestes.

## IUT DE NEUVILLE

NOUVEAU PROJET



## Projet de rénovation dans l'enseignement supérieur

Objet	Rénovation et extension puis reconversion d'un bâtiment
Lieux	Neuville (95)
Dates clés	Deuxième trimestre 2023 : Fin des études de conception et libération du site ; Septembre 2023 : Début du chantier
Montant total du projet	25,2 M€
Financement Région dans montant total du projet	77,4 %
Financement 2022 par les emprunts verts et responsables	0,9 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet se développe sur un bâtiment existant « La pépinière d'entreprise », propriété du Conseil Départemental du Val-d'Oise, à réhabiliter, et sur un foncier libre propriété de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise qui permettra d'ériger une construction neuve.
- L'agence d'architecture « Atelier Zündel et Cristea » a été désignée le 3 juillet 2020 pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération.
- Le projet s'inscrit dans une démarche durable et environnementale. Il s'engage à respecter les exigences environnementales fixées par le programme : label E+C- (niveau E3C1) et surtout respect du Guide régional « Aménagement et Construction Durable » qui s'impose aux projets immobiliers financés par la Région dans le domaine universitaire. À la suite des études menées en APD, sur 27 critères applicables au projet, 10 sont atteints au niveau « a minima », 12 au niveau « exigeant » et 5 au niveau « exemplaire ».
- Exemples d'objectifs atteints dans le cadre du projet :
  - « Respect du label Effnergie + (consommation inférieure de 20 % aux exigences de la réglementation) » : gain de 50 % atteint pour les consommations conventionnelles.

- « Limiter les émissions de CO2 en phase de construction et en phase d'exploitation » : le projet atteint le niveau C1 du label expérimental E+C-.

- Le futur bâtiment accueillera le site universitaire de l'IUT de Neuville ayant pour vocation de devenir le pôle « sciences expérimentales et ingénierie » de la future Cité internationale structurée autour des labos de l'UFR sciences et techniques de l'UCP, des formations technologiques de l'IUT, de la MIR et de l'IEA.

## ► VIE DU PROJET

- A ce stade :
  - Dernier COPIL : 11/04/2023 ;
  - Phase APD : la Région émet des réserves sur la solution de chauffage actuelle (100% gaz). Cependant le respect du Guide régional ACD a permis une réduction du stationnement de véhicules.
  - A venir :
    - ré-étude de la solution de chauffage, incluant la géothermie au scénario.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	90 ETP	A-1
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 490	D-8
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	48,36 teq CO <sub>2</sub> /an	E-4



**CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE :**

- Rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable et contribuant au respect de l'environnement
- Les travaux doivent conduire à minima à une réduction de la consommation d'énergie primaire (Cep) d'au moins 30% (Cepprojet ≤ Cepinitial - 30% ; soit niveau exigé par la Réglementation Thermique Globale)..

- Programme environnemental priorisant l'efficacité énergétique, la maintenance et la pérennité des ouvrages.
- Ambition dans le domaine énergétique au-delà des obligations réglementaires, soit une diminution des consommations de 30 % (Cepprojet - Cepinitial - 30%).

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi du projet à l'aide d'outils durables : définition, mise à jour et validation du tableau de bord du Guide régional « Aménagement et Construction Durable » à chaque phase du projet.</li> <li>Absence de climatisation et ventilation nocturne naturelle : forte présence du végétal : gestion alternative des eaux pluviales, via des noues et un bassin de rétention. Récupération pour arrosage des espaces verts.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect du niveau E3C1 du label E+C-.</li> <li>Niveau du label Effnergie + (consommation inférieure de 20 % aux exigences de la réglementation) atteint.</li> <li>Consommation d'énergies primaire du projet : Cep projet - Cepmax RT - 64,58 %.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de plans et d'actions visant à préserver la biodiversité : toitures végétalisées extensives (épaisseur de terre &gt; 10 cm), espace végétal aménagé sur 30 % de la parcelle, conservation de l'intégralité des arbres sains du site.</li> <li>Une gestion durable des eaux de pluie a été mise en place, les traitant à ciel ouvert et favorisant une infiltration naturelle. Un bassin de rétention d'eau est intégré au projet avec un volume de rétention minimum de 118 m<sup>3</sup>.</li> <li>Quatre places de stationnement sont réservées aux véhicules électriques, avec bornes de recharge. Un abri vélo couvert et sécurisé est réalisé.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'heures d'insertion (5 % des heures réalisées minimum).</li> <li>Allotissement des marchés de travaux permettant de faciliter l'accès à la commande publique des PME-TPE.</li> <li>Accessibilité tout handicap.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site ouvert et traversant pour les riverains, intégrant une mutualisation des espaces. L'usage du site est partagé avec les populations riveraines.</li> <li>Le projet ne comportant pas d'hébergement, un partenariat est établi avec la résidence CROUS de Neuville Université afin d'offrir plus de possibilités d'hébergement aux étudiants.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet s'inscrit dans une logique de renforcement des qualifications des populations du territoire dans un secteur carencé dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il intègre des espaces accessibles aux personnes externes à l'université (artisans, etc.) : le site est ouvert et traversant, notamment avec un espace « Fab Lab ».</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'opération représente 90 emplois pour la phase chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques. Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les matériaux sont sélectionnés selon leur durée de vie et leur impact environnemental (les produits seront à minima étiquetés A, les colles seront classés EMICODE EC1, le bois sera labélisé FSC ou PEFC, ...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les futurs usagers ainsi que les riverains sont fréquemment concertés, notamment dans le cadre de la détermination des fonctions d'usage du « Fab Lab ».</li> <li>Le site étant ouvert et traversant, les différentes parties ont été concertées afin d'établir les usages mutualisés du site.</li> </ul>



## TRANSPORTS SOBRES EN CARBONE



Développement de l'offre de transport contribuant à la mobilité durable et à la lutte contre le changement climatique, et projets d'amélioration du confort, de l'accessibilité et de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures.

▣ **En tant que chef de file de la compétence transport en Île-de-France**, la Région participe à la définition des schémas d'organisation des transports avec Île-de-France Mobilités, l'autorité organisatrice de la mobilité en Île-de-France et cofinance les grands projets d'investissement avec ses partenaires (tels que l'Etat ou encore les Conseils départementaux).

▣ **Le prolongement des lignes de métro 4 (Bagneux), 11 (Rosny-Bois-Perrier) et 14 (Saint-Ouen)**, financé par les emprunts verts et responsables, sont intégrées au projet de réseau du Grand Paris Express.

▣ Autre grand projet emblématique, **le prolongement du RER EOLE (ligne E) à l'ouest francilien**, qui permettra une nouvelle connexion Est-Ouest du territoire en passant par la Défense et Saint-Lazare.

▣ **Le développement ou l'amélioration des sites propres pour autobus**, également financés par les emprunts verts et responsables, contribuent à la désaturation des axes routiers.

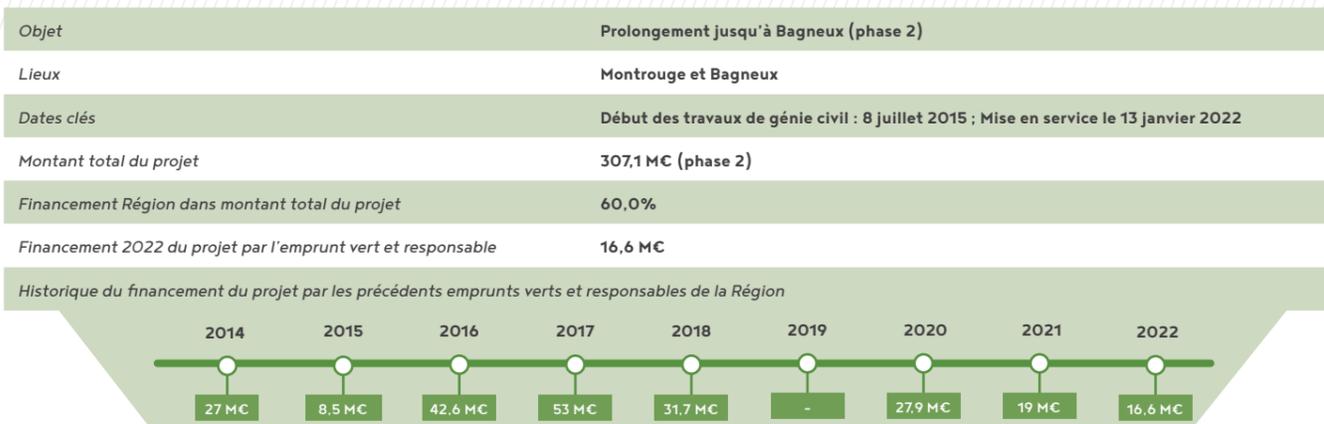
▣ **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire

▣ **Forme d'intervention** : subventions aux maîtres d'ouvrage (Île-de-France Mobilités, RATP, SNCF, Conseils départementaux).

▣ **Public ciblé** : ensemble des Franciliens.

## MÉTRO LIGNE 4

## Projets métro



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le prolongement de la ligne 4 à Bagneux est un enjeu majeur pour la mobilité des Franciliens au sud de Paris : il s'agit de la deuxième ligne du métro parisien en termes de trafic, empruntée chaque jour par 674 000 voyageurs, avec 27 stations et une longueur de 10,6 km. Elle est en correspondance avec toutes les autres lignes de métro et de RER (à l'exception des 3bis et 7bis).
- Projet qui s'intègre dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis, en permettant le report modal, le désenclavement des territoires et un meilleur accès à la mobilité.
- Éco-conception du projet lors du choix des matériaux et techniques de construction, et construction des nouvelles stations de métro avec un effort particulier sur la gestion et l'économie d'énergie (consommation basse, récupération, énergies renouvelables), la gestion et la consommation en eau potable ainsi que la récupération des eaux d'infiltration.
- Projet inscrit dans le Contrat de Plan État-Région (CPER).

- Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage (RATP) et les autres partenaires financeurs (État et le Département des Hauts-de-Seine).

## ► VIE DU PROJET

- Divers travaux de finition en cours dans le tunnel, les stations et le centre de dépannage des trains.
- Phase de levées de réserves et de remise d'ouvrage provisoire des équipements dans les différents espaces en cours.
- Travaux de restitution des emprises de chantier en surface en cours.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 180 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	755 800	D-4
Emission de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	570 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3

## CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE : Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire

- Construction d'infrastructures de transport ferroviaire répondant au critère suivant : infrastructure électrifiée au sol et sous-systèmes associés : infrastructure, énergie, contrôle-commande et signalisation embarqués et sous-systèmes de contrôle-commande et de signalisation au sol.
- Métro L4 Phase 2 : prolongement de la ligne 4 du métro jusqu'à Bagneux.
- Infrastructure électrifiée au sol.

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

## Management environnemental et éco-conception des projets

- Préférence pour des équipements et matériaux durables et pour des systèmes à faible consommation de l'énergie ou permettant de l'optimiser : technologies à basses consommations, récupération des eaux pluviales.
- Objectif d'utiliser des dispositifs supportant des adaptations ultérieures.
- Dispositions permettant de limiter la production de déchets en phase travaux et d'optimiser leur gestion en vue d'un réemploi ou d'un recyclage : les entreprises travaillant sur le chantier suivront un cahier des charges instituant les règles à suivre pour la collecte, le stockage, le recyclage et l'élimination des déchets de chantier. Elles sensibiliseront leurs personnels à la bonne gestion des déchets et à la propreté du chantier et de ses abords.

## Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire

- Un report attendu des utilisateurs de la voiture particulière vers le métro, de l'ordre de 4,5 millions de voyageurs.kilomètres en moins.
- Projet qui permettra une réduction des coûts liés aux effets de la pollution et à l'effet de serre de l'ordre de 570 teqCO<sub>2</sub>/an (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>).
- Utilisation de l'énergie électrique pour le projet qui ne contribuera donc pas à la pollution atmosphérique et à l'effet de serre.

## Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie

- 81 800 voyages seront effectués sur le prolongement de la ligne 4 au sud de Paris (dont 37 600 en phase 1), représentant 22 millions de voyages annuels (dont 10 millions en phase 1).
- 41 400 habitants et emplois à moins de 600 mètres du futur prolongement dont 85 % n'étaient desservis par aucun mode lourd auparavant
- Le gain moyen des utilisateurs actuels des transports en commun sera de 10 minutes, et celui des reportés de la voiture de 5 minutes.

## Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes

- Accessibilité des stations aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) depuis la voirie jusqu'aux quais par des passages élargis motorisés ou équipement équivalent comme le futur Nouveau Passage de Validation (NPV) 90 : des ascenseurs desservant le niveau de la voirie, le niveau des quais et, le cas échéant, un niveau intermédiaire appelé « mezzanine ».
- Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.

## Respect des droits fondamentaux

- Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.

## Développement responsable du territoire

- La commune de Bagneux souhaite mettre en œuvre sur l'ensemble du site un projet d'urbanisme de qualité pour réhabiliter l'entrée de ville, redynamiser les fonctions économiques et commerciales et répondre aux besoins des habitants en matière d'équipements, de logements et d'amélioration du cadre de vie. Le prolongement de la ligne 4 à Bagneux (à l'emplacement appelé « l'îlot Métro ») va en outre contribuer à renforcer fortement l'attractivité du site.

## Développement économique du territoire

- Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 2 180 ETP pour la phase 2 du prolongement de la ligne 4 sur le chantier.

## Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables

- Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics (Visa dans convention de financement - Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).

## Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes

- Concertation préalable organisée en juin/juillet 2001 ; enquête publique du 9 janvier au 10 février 2012.
- Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.
- Un agent de proximité dédié au dialogue avec les commerçants et les riverains en phase chantier.



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région

Lien site internet dédié : <http://www.prolongement-m4.fr/>

## MÉTRO LIGNE 11

## Projets métro



Objet	Prolongement jusqu'à Rosny-Bois-Perrier
Lieux	Paris, Les Lilas, Romainville, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois
Dates clés	Début des travaux préparatoires : 2016 ; Mise en service prévisionnelle : fin 2023
Montant total du projet	1 298,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	42,9 %
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	81,5 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le prolongement à l'est de la ligne 11 du métro comprend la réalisation de 6 km de voies et la création de 6 stations jusqu'à celle de Rosny-Bois-Perrier.
- Le report des utilisateurs de la voiture particulière vers la ligne 11 est estimé à environ 7 % soit 1,33 millions de déplacements en voiture particulière évités par année. Le projet permet ainsi de participer à la décongestion du réseau routier et de diminuer la pollution induite par le transport en véhicule particulier.
- Le projet s'intègre dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis et permet aux usagers de choisir un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement.
- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage conjoints (RATP et Île-de-France Mobilités) et les autres financeurs (État, Société du Grand Paris, Ville de Paris et Département de la Seine-Saint-Denis).

## ► VIE DU PROJET

- Plusieurs chantiers sont en cours entre Châtelet et Rosny-Bois-Perrier, à la fois sur le volet de l'adaptation des stations existantes et sur celui des travaux de prolongement.
- La RATP a communiqué officiellement sur un objectif de mise en service du prolongement de la ligne 11, à horizon 2023.
- Le 16 juillet 2021, le tunnelier SOFIA est arrivé à son terminus. Serge Gainsbourg aux Lilas, et a réalisé son dernier percement pour le prolongement de la ligne 11.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	9 216 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	331 000	D-4
Emission de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	3 255 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3

**CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE :**  
Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire

- Construction d'infrastructures de transport ferroviaire répondant au critère suivant : infrastructure électrifiée au sol et sous-systèmes associés : infrastructure, énergie, contrôle-commande et signalisation embarqués et sous-systèmes de contrôle-commande et de signalisation au sol.
- Prolongement ligne 11 du métro jusqu'à Rosny-Bois-Perrier.
- Infrastructure électrifiée au sol.

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La RATP, maître d'ouvrage du projet, se mobilise dans sa politique de développement durable par le management des risques environnementaux de ses sites industriels (ex. sur le futur site de maintenance et de remisage : traitement des terres polluées) et des infrastructures qu'elle exploite, par l'écoconception des infrastructures, systèmes, équipements, qu'elle spécifie ou conçoit, par les achats qu'elle effectue.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Report modal attendu des utilisateurs de la voiture particulière vers la ligne 11 estimé à 7 % soit 1,33 millions de déplacements évités par année. Le projet participe à la décongestion du réseau routier.</li> <li>Diminution attendue des émissions de gaz à effet de serre de 3 255 teq CO<sub>2</sub>/an.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gain de temps moyen généralisé pour les utilisateurs actuels des transports en commun estimé à 10 minutes par voyage, ce qui correspond à un gain de temps total de 3,6 millions d'heures par an.</li> <li>Au total, en tenant compte du gain de temps des autres utilisateurs et celui lié à la meilleure accessibilité des stations, les gains de temps annuels s'élèvent à 4 millions d'heures par an.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelles stations accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : les cheminements dans la station entre la voirie et les quais seront accessibles par des ascenseurs, pour le parcours d'accès principal.</li> <li>Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet va permettre de desservir 68 000 habitants et 14 500 emplois.</li> <li>Le projet permet d'accompagner plusieurs secteurs en développement (ZAC Boissière-Acacia à Montreuil, ZAC centre-ville aux Lilas ; secteurs ANRU ; etc.).</li> <li>Les collectivités et les aménageurs sont associés tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet afin de garantir notamment la cohérence et la pertinence du projet au regard du développement économique et des zones de desserte à privilégier.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création estimée de 9 216 ETP sur le chantier.</li> <li>Autour des stations de métro, les nouvelles dessertes représentent une opportunité pour les commerces et les activités économiques.</li> <li>Le projet facilitera l'accès aux emplois du secteur et pour les riverains des stations l'accès aux emplois et lieux d'études de l'Île-de-France.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre des projets soutenus par la Région, les subventions sont accordées à des maîtres d'ouvrage (la RATP pour ce projet) qui eux-mêmes sont soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information régulière des riverains sur l'évolution des étapes du chantier.</li> <li>Des actions d'information spécifiques seront également mises en place auprès des élus, associations, riverains du chantier et des voyageurs des réseaux de métro et d'autobus.</li> <li>Des agents de proximité accompagnent le chantier sur le terrain en faisant le lien entre riverains, les élus et les entreprises de travaux (permanences dans un local dédié, numéro de téléphone « info chantier »).</li> </ul>



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région



Lien site internet dédié : <http://prolongementligne11est.fr/>

## MÉTRO LIGNE 14

## Projets métro



Objet	Prolongement jusqu'à la mairie de Saint-Ouen
Lieux	Paris, Clichy, Saint-Ouen-sur-Seine
Dates clés	Début des travaux : juillet 2013 ; Mise en service partielle : 14/12/2020 - Mise en service complète : 28/01/2021
Montant total du projet	1380,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	13,6 %
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	2,7 M€



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Premier maillon du réseau du Grand Paris Express.
- Projet intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis.
- Objectif de désaturer la ligne 13 : les études de trafic ont montré que le taux de décharge de la ligne 13 grâce au prolongement de la ligne 14 est supérieur à 23 % sur le tronç commun et plus de 19 % sur les branches ce qui permettra d'améliorer les conditions de déplacement des usagers des transports en commun.
- La réalisation du projet de prolongement de la ligne 14 induira un report des utilisateurs de la voiture ou de deux-roues motorisés vers les transports en commun de 33 686 400 véh.km/an. Ce report permettra de diminuer les productions de GES induit par le transport en véhicule particulier.
- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage conjoints (RATP et Île-de-France Mobilités) et les autres financeurs (Etat, Société du Grand Paris, Ville de Paris et Départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis).

## ► VIE DU PROJET

- Le projet a été mis en service le 14/12/2020, à l'exception de la station de Porte de Clichy, et la mise en service globale a été effectuée le 28/01/2021.
- Il s'agit alors du premier barreau du Grand Paris Express qui entre en service, préfigurant l'axe radial traversant Paris et reliant à terme Saint-Denis Pleyel à l'aéroport d'Orly.
- Même si elle était toujours marquée par la crise sanitaire, une enquête de satisfaction réalisée fin 2021 a montré un effet de décharge important et à la hauteur des objectifs pour les secteurs les plus fréquentés de la L13.
- De plus, les usagers qui utilisent maintenant la L14 prolongée bénéficient pleinement des gains de temps et de confort apportés par cette nouvelle liaison, qui participe de l'attractivité des transports en commun en Île-de-France.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	9 798 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	176 000	D-4
Emission de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	7 310 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE :  
Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire

- Construction d'infrastructures de transport ferroviaire répondant au critère suivant : infrastructure électrifiée au sol et sous-systèmes associés : infrastructure, énergie, contrôle-commande et signalisation embarqués et sous-systèmes de contrôle-commande et de signalisation au sol.
- Prolongement ligne 14 du métro jusqu'à mairie de St Ouen.
- Infrastructure électrifiée au sol.

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis 2001, démarche de progrès continus menée par la RATP en termes d'utilisation des ressources ou d'impacts sur le milieu naturel et sur les riverains. Cette initiative s'est concrétisée par la certification ISO 14001 de plusieurs lignes de métro (ex. 1, 8, 14) et divers ateliers de maintenance.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report modal attendu des utilisateurs de la voiture ou de deux-roues motorisés vers les transports en commun de 33 686 400 véh.km/an, qui sera à évaluer à moyen terme.</li> <li>• Réduction attendue des émissions de gaz à effet de serre de 7 310 t éq. CO<sub>2</sub>/an.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain de temps moyen généralisé pour les utilisateurs actuels des transports en commun estimé à 6 minutes par voyage grâce au prolongement de la ligne 14.</li> <li>• Le gain de temps des utilisateurs actuels de la voiture qui utiliseront dorénavant la ligne 14 est considéré égal à la moitié du gain des anciens utilisateurs des transports collectifs, soit 3 minutes par voyage.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelles stations accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : ascenseurs pour le parcours d'accès principal, alignement droit des quais pour permettre un accès de plain-pied.</li> <li>• Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités comportant une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact économique positif en facilitant l'accès aux emplois du secteur et pour les riverains des stations de faciliter l'accès aux emplois et lieux d'études de l'Île-de-France : le projet permettra à terme de desservir 96 100 habitants et 72 000 emplois.</li> <li>• Projet qui accompagne le développement de secteur en développement (ZAC des Docks, ZAC Victor Hugo, etc. à Saint-Ouen ; ZAC Morel-Sanzillon, etc. à Clichy ; secteur des Batignolles, ZAC Clichy-Batignolles, etc. à Paris).</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création estimée de 9 798 ETP sur le chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics (Visa dans convention de financement - Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête publique de janvier à février 2012, et DUP en octobre 2012.</li> <li>• Information régulière des riverains</li> <li>• Agents de proximité pour faire le lien entre riverains, les élus et les entreprises de travaux, avec des permanences dans un local dédié situé à proximité du chantier assurées par l'agent de proximité. Il était également joignable sur un numéro de téléphone « info chantier ».</li> </ul>



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région

Lien site internet dédié : <http://prolongementligne14est.fr/>

## TRAMWAY T9

## Projets tramways



Objet	Nouvelle ligne entre Paris et Orly ville
Lieux	Paris, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais, Orly
Dates clés	Début des travaux : 2016 ; Mise en service : avril 2021
Montant total du projet	403,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	53,3%
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	9,4 M€

## Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le Tram T9 relie la Porte de Choisy à Paris au centre-ville d'Orly en 30 minutes. Ses 19 stations desservent 6 communes : Paris 13<sup>e</sup>, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais et Orly ville.
- Le projet facilite les déplacements des 140 000 habitants et 65 000 emplois situés de part et d'autre du projet de la ligne du tramway.
- Le projet a été intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés : le Département du Val-de-Marne, l'Association Seine Amont Développement (ASAD), les villes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Thiais, Choisy-le-Roi, Orly, l'EPA ORSA, Île-de-France Mobilités et la Région se sont engagés dans la réalisation d'une charte urbanisme - transport. Elle doit permettre une bonne adéquation entre le projet de tramway et les différents projets urbains en cours et à venir. Les thématiques étudiées ont été définies en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

- Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage du projet (Île-de-France Mobilités) et les autres cofinanceurs (Etat, Département du Val-de-Marne, ville de Paris, Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre).

## ► VIE DU PROJET

- A l'issue des travaux préparatoires, les travaux d'infrastructure ont démarré mi-2018.
- La ligne de Tram T9 a été mise en service le 10 avril 2021.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 863 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	70 000	D-5
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	1 338 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE :  
Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire

- Construction d'infrastructures de transport ferroviaire répondant au critère suivant : infrastructure électrifiée au sol et sous-systèmes associés : infrastructure, énergie, contrôle-commande et signalisation embarqués et sous-systèmes de contrôle-commande et de signalisation au sol.
- Tramway T9 : création d'une nouvelle ligne de tramway entre les communes d'Orly et Paris.
- Infrastructure électrifiée au sol.

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

## Management environnemental et éco-conception des projets

- Les travaux ont été organisés de façon à optimiser leur durée et réduire les nuisances pour les riverains.
- Création d'un « ruban végétalisé » pour habiller la plateforme du tramway.

## Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire

- Report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway : taux estimé à 3 % du trafic de la ligne de tramway, soit 6,1 millions de véh.km par an économisés grâce au projet.
- 1 338 teqCO<sub>2</sub> seront économisées par an grâce au projet.

## Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie

- Réduction du temps de trajet de 4 minutes et 45 secondes par voyageur pour les anciens usagers de la ligne de bus, 2 min et 40 secondes pour les anciens usagers des transports en commun, 1 min et 20 secondes pour les nouveaux utilisateurs des transports collectifs (reportés de la voiture particulière et de la marche).
- Le projet permettra de restructurer et embellir le cadre de vie des riverains, tout en respectant et valorisant les caractéristiques patrimoniales et végétales des secteurs traversés.

## Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes

- Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers (bornes d'appel d'urgence, caméras de vidéosurveillance et équipements de télésignalisation).
- Le projet est intégré à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.

## Respect des droits fondamentaux

- La mise en œuvre du projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.

## Développement responsable du territoire

- Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une zone densément peuplée mais insuffisamment desservie par les transports en commun jusqu'à présent.
- Le projet accompagne la requalification urbaine du territoire, en finançant et réalisant le réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway.
- Il permet de répondre aux nouveaux besoins en déplacement générés par les projets urbains et de transports du secteur : ZAC du Plateau à Ivry-sur-Seine, ZAC Rouget-de-Lisle et ANRU Balzac à Vitry-sur-Seine, ZAC du Port à Choisy-le-Roi, secteur des Grands Vœux à Orly notamment.

## Développement économique du territoire

- Sur la base des estimations en vigueur, le projet a créé environ 2 863 ETP sur le chantier.
- Des clauses sociales ont été insérées dans des marchés de travaux afin de favoriser l'emploi local de personnes en difficulté.

## Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables

- Dans le cadre de ce projet, la Région a accordé des subventions au maître d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilités, qui est soumis au Code des Marchés Publics.

## Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes

- La concertation préalable a été organisée en octobre / novembre 2012.
- L'enquête publique a eu lieu juin / juillet 2014 et l'arrêté d'utilité publique a été publié le 2 février 2015.
- Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région

Lien site internet dédié : <http://www.tram9.fr>

## TRAMWAY T10

NOUVEAU PROJET

## Projets tramways



Objet	Construction d'une nouvelle ligne de tramway entre Antony et Châtenay-Malabry
Lieux	Antony, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson, Clamart
Dates clés	2016 : déclaration d'utilité publique. 2017-2020 : travaux préparatoires et dévoiement des réseaux. 2019-2022 : travaux du tramway. 2023 : fin des essais. Mise en service prévisionnelle mi-2023
Montant total du projet	351 M€
Financement Région dans montant total du projet	49 %
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	49,6 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le T10 crée une nouvelle liaison de type tramway entre Antony et Clamart. Cette nouvelle ligne, longue de 6,8 km compte 13 stations.
- Le T10 facilite la mobilité quotidienne des quelques 175 000 habitants et 65 000 salariés des quatre communes desservies.
- Le T10 assure notamment des correspondances avec le RER B, le tram T6, le bus Trans-Val-de-Marne (TVM). Les stations et les carrefours sont aménagés pour que le passage d'un mode de transport à l'autre soit rapide et sécurisé.
- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (Île-de-France Mobilités et le conseil départemental des Hauts-de-Seine) et les autres co-financeurs (Etat).

## ► VIE DU PROJET

- La mise en service de la ligne entre les stations : Croix de Berny (Antony) et le Jardin Parisien (Clamart) est attendue avant la fin de l'année 2023.
- Les travaux sont en cours d'achèvement et les tests de marche à blanc ont été engagés fin 2022.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	170 000	D-5
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	31 237 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3


**CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE :  
Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire**

- Construction d'infrastructures de transport ferroviaire répondant au critère suivant : infrastructure électrifiée au sol et sous-systèmes associés : infrastructure, énergie, contrôle-commande et signalisation embarqués et sous-systèmes de contrôle-commande et de signalisation au sol.
- Tramway T10 : création d'une nouvelle ligne de tramway entre Antony et Clamart.
- Infrastructure électrifiée au sol.

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tramway T10 va circuler pour l'essentiel sur des voies existantes afin de préserver l'environnement (habitats naturels, faune et flore).</li> <li>Un écologue assure un suivi environnemental du chantier.</li> <li>La plateforme du tramway T10 est majoritairement végétalisée et plus de 1 000 arbres d'alignement sont plantés le long du tracé.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En assurant une bonne correspondance avec notamment le RER B, le tramway T6 et le Trans-Val-de-Marne, le tramway T10 crée les conditions favorables à un report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway.</li> <li>Des arceaux et parkings vélos sécurisés sont accessibles, facilitant la combinaison TC/vélo.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour compenser les impacts inévitables : <ul style="list-style-type: none"> <li>des actions de reboisement sont prévues : environ 19 000 arbres ont été plantés début 2019 en Seine-et-Marne.</li> <li>une contribution au Fonds stratégique du bois et de la forêt a été versée pour soutenir le repeuplement forestier.</li> <li>des travaux de restauration forestière sont prévus sur environ 9,5 hectares dans la forêt de Verrières, afin de créer de meilleures conditions d'habitat et de reproduction pour les espèces animales.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tramway T10 multiplie les opportunités de déplacement des Franciliens, avec de nombreuses correspondances possibles.</li> <li>Avec ses planchers et quais bas les rames sont accessibles à tous.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tramway T10 répond aux besoins de mobilité des usagers.</li> <li>Le projet a respecté les droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation en vigueur.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grâce à ses connexions avec d'autres lignes de transports en commun (RER B, Tramway T6, bus), le tramway T10 favorisera les déplacements en transports en commun des actifs des communes traversées ainsi que des actifs résidant hors de ce territoire.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet participe au développement du secteur, en désenclavant des quartiers mal connectés et en renforçant l'attractivité des communes concernées par le projet.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de ce projet, la Région attribue des subventions aux maîtres d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilités et le conseil départemental des Hauts-de-Seine, qui sont soumis au code des marchés publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La concertation préalable a été organisée en 2013.</li> <li>L'enquête publique a eu lieu du 5 octobre 2015 au 6 novembre 2015. Le projet a été déclaré d'utilité publique par le préfet des Hauts-de-Seine le 11 octobre 2016.</li> <li>Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.</li> </ul>



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région

Lien site internet dédié : <http://www.tramtrain-massyevry.fr/>

## TRAMWAY T12

## Projets tramways



Objet	Nouvelle ligne entre Massy-Palaiseau et Evry Courcouronnes
Lieux	Massy, Palaiseau, Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes, Evry
Dates clés	Début des travaux 2017: Mise en service commerciale prévisionnelle : 10 décembre 2023
Montant total du projet	526,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	55,8%
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	73,5 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet consiste à créer une nouvelle liaison entre les villes de Massy et d'Evry sous la forme d'un tram-train. Il se structure en deux sections : une section ferroviaire entre Massy-Palaiseau et Epinay-sur-Orge où il se substituera à la branche existante du RER C sur 10,1 km et une section urbaine passant par la création d'une nouvelle voie de type tramway sur 10,6 km entre Epinay-sur-Orge et Evry-Courcouronnes.
- Le projet de T12 Express dessert le nord du département de l'Essonne, concerné par des enjeux de développement économique et offre à ce territoire des correspondances avec les RER B, C et D.
- Le projet renforce l'offre de transport en rocade sur le territoire sud francilien, en correspondance avec le réseau existant (RER, Transilien) et à venir (Grand Paris). Il est intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés et propose une alternative attractive à la voiture particulière.

- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, Île-de-France Mobilités) et les autres financeurs (Etat, Département de l'Essonne).

## ► VIE DU PROJET

- Début des travaux : 2017
  - Reprise des livraisons de rames : mars 2023
  - Démarrage des essais dynamiques : fin avril 2023
- A venir :
  - Dépôt du dossier sécurité : début juin 2023
  - Démarrage des formations : 26 juin 2023
  - Démarrage marche à blanc : 11 septembre 2023
  - Mise en service commerciale : 10 décembre 2023

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	4 095 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	40 000	D-5
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	2 534 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3

**CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE :**  
**Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire**

- Construction d'infrastructures de transport ferroviaire répondant au critère suivant : infrastructure électrifiée au sol et sous-systèmes associés : infrastructure, énergie, contrôle-commande et signalisation embarqués et sous-systèmes de contrôle-commande et de signalisation au sol.
- T12 : création d'une nouvelle ligne de tramway entre les communes de Massy-Palaiseau et Evry-Courcouronnes.
- Infrastructure électrifiée au sol.

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La SNCF, maître d'ouvrage du projet, est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale et vise notamment à réduire ses impacts environnementaux dans le cadre de ses chantiers.</li> <li>L'insertion de l'atelier garage des rames du T12 Express a fait l'objet d'une attention particulière (végétalisation pour améliorer la qualité paysagère du site pour les riverains, bâtiment HQE en structure bois, toiture végétalisée de l'atelier et du local gardien pour améliorer l'isolation des bâtiments, récupération des eaux de pluie).</li> <li>Les aménagements le long du tracé intègrent des aménagements cyclables assurant au mieux la continuité avec les itinéraires cyclables existants.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet permettra de réduire la pollution, avec des économies estimées de l'ordre de 2 534 teqCO<sub>2</sub> par an.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La nouvelle ligne améliorera la qualité de vie des usagers du territoire francilien concerné: le gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun est évalué à 6 minutes par voyage.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet contribue au désenclavement de quartiers qui sont situés à proximité du T12 express.</li> <li>En matière de solidarité, la nouvelle ligne T12 Express sera intégrée à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants. Le projet permettra notamment de relier des pôles d'activités, sans passer par Paris (Massy et Evry).</li> <li>Le T12 favorisera les déplacements en transports en commun des actifs des communes traversées (51 000 actifs) dont seuls 19% de ceux qui travaillent sur ce territoire utilisent ce mode de transport. Il permettra également aux actifs résidant hors de ce territoire d'utiliser les transports en commun grâce à un réseau maillé à d'autres lignes (RER B, C et D).</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 4 095 ETP sur le chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions aux maîtres d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilités, SNCF Voyageurs et SNCF Réseau, qui sont soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La concertation préalable a été organisée entre mai et juillet 2009.</li> <li>L'enquête publique a eu lieu entre le 7 janvier et le 11 février 2013 et la Décision d'Utilité Publique, sur la totalité du projet, a été publiée le 22 août 2013.</li> <li>Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.</li> </ul>



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région



Lien site internet dédié : <http://www.tramtrain-massyevry.fr/>

## TRAMWAY T13 EXPRESS (PHASE 1)

### Projets tramways



Objet	Prolongement de la Grande Ceinture Ouest au nord et au sud
Lieux	Saint-Cyr-l'École, Versailles, Bailly, Noisy-le-Roi, l'Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Saint-Germain-en-Laye
Dates clés	Mise en service prévisionnelle : juillet 2022
Montant total du projet	434,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	53,2 %
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	36,7 M€

#### Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Différentes études ont été menées de 2003 à 2005 sur les solutions de prolongement de la Grande Ceinture Ouest (GCO) - en service depuis 2004 - vers le RER A au nord (Achères, Poissy, Saint-Germain-en-Laye) et vers le RER C et les lignes Transilien N et U au sud (Saint-Cyr-l'École, Versailles). Ces études ont montré un fort intérêt de rejoindre le centre-ville de Saint-Germain-en-Laye qui est un pôle d'activités recherché et où le maillage au plus près avec le RER A renforce très significativement l'attractivité de la liaison. La solution la plus réaliste, compte-tenu de la configuration actuelle du site, est l'exploitation en tram-train.
- Un des objectifs majeurs du projet est donc d'améliorer le maillage du réseau de transports en commun en prolongeant la Grande Ceinture Ouest afin d'assurer des correspondances efficaces avec les lignes ferrées existantes : le RER A à Saint-Germain-en-Laye et Achères, le RER C et les lignes de Transilien U et N à Saint-Cyr-L'École, et le

Transilien L à Saint-Nom-la-Bretèche et à Achères. Le Tram 13 express, projet en rocade rapide, facilitera les déplacements entre pôles d'activités en évitant le transit par Paris.

- Le projet de Tram 13 express consiste, en phase 1, à relier Saint-Germain-en-Laye RER au nord, et Saint-Cyr RER au sud (T13e phase 1).
- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions, Île-de-France Mobilités, RATP) et les autres financeurs (Etat, Département des Yvelines).

### ► VIE DU PROJET

- La phase 1 du T13 entre Saint-Cyr et St Germain-en-Laye a été inaugurée le 6 juillet 2022.
- Les travaux sont terminés, à l'exception de quelques travaux de finition, et le tram a été mis en service depuis l'inauguration.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 178 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	21 000	D-5
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	1 116 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3

### CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE : Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire

- Construction d'infrastructures de transport ferroviaire répondant au critère suivant : infrastructure électrifiée au sol et sous-systèmes associés : infrastructure, énergie, contrôle-commande et signalisation embarqués et sous-systèmes de contrôle-commande et de signalisation au sol.
- Tramway T13 Express : Prolongement de la Grande Ceinture Ouest au nord et au sud.
- Infrastructure électrifiée au sol.

### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

#### Management environnemental et éco-conception des projets

- L'insertion de la plateforme et des stations fait l'objet d'une attention particulière étant donnée la sensibilité paysagère et patrimoniale des sites traversés (massif forestier, châteaux de Versailles et Saint-Germain-en-Laye).
- Conformément à la politique environnementale du projet et en cohérence avec la démarche visant à éviter, réduire et compenser les impacts des travaux, pour chaque m2 de forêt impacté par la construction du Tram 13 express, 4 m2 font l'objet de reboisement dans le massif de Saint-Germain. Au total, la compensation forestière concerne plus de 17 ha.
- Les aménagements le long du tracé intègrent des aménagements cyclables assurant au mieux la continuité avec les itinéraires cyclables existants.

#### Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire

- Le projet permettra de réduire la pollution, avec des économies estimées de l'ordre de 1 116 teqCO<sub>2</sub> par an.

#### Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie

- Le T13 Phase 1 permet des gains de temps pour les utilisateurs du réseau de transport en commun et une accessibilité renforcée depuis et vers le secteur d'étude. Pour les anciens utilisateurs des transports collectifs qui se reportent vers le T13, le gain de temps par utilisateur est estimé à 11 minutes. Le gain de temps annuel monétarisé s'élève à 24,2M€. Les gains liés au report modal depuis la voiture particulière vers les transports collectifs sont valorisés à 2,5 M€ pour la première année d'exploitation.

#### Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes

- Le projet contribue au désenclavement de quartiers qui sont situés à proximité du T13 Express.
- En matière de solidarité, la nouvelle ligne T13 Express sera intégrée à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par Île-de-France Mobilités et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.

#### Respect des droits fondamentaux

- Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.

#### Développement responsable du territoire

- Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants. Le projet permettra notamment de relier des pôles d'activités, sans passer par Paris.
- Le T13 favorisera les déplacements en transports en commun des actifs des communes traversées (près de 77 000 emplois). Il permettra également aux actifs résidant hors de ce territoire d'utiliser les transports en commun grâce à un réseau maillé à d'autres lignes (RER A et C, lignes Transilien N, U et L).

#### Développement économique du territoire

- Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 2178 ETP sur le chantier.

#### Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables

- Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions aux maîtres d'ouvrage du projet, Île-de-France Mobilités, SNCF Voyageurs, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et la RATP qui sont soumis au Code des Marchés Publics.

#### Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes

- La concertation préalable a été organisée en septembre et octobre 2008.
- L'enquête publique a eu lieu de juin à septembre 2013. Le projet a été déclaré d'utilité publique par le préfet des Yvelines le 3 février 2014.
- Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région



Lien site internet dédié : <http://www.tramtrain-massyevry.fr/>

# ÉOLE

## Projets liaisons ferroviaires



<b>Objet</b>	<b>Prolongement du RER E à l'ouest</b>
<b>Lieux</b>	<b>Paris, Courbevoie, Nanterre, Houilles, Carrières-sur-Seine, Poissy, Villennes-sur-Seine, Les Mureaux, Aubergenville, Epône, Mézières, Mantes-la-Jolie</b>
<b>Dates clés</b>	<b>Début des travaux : 2017 ; Mise en service jusqu'à Nanterre-La-Folie : mi -2023 ; Mise en service complète jusqu'à Mantes-La-Jolie : 2024</b>
<b>Montant total du projet</b>	<b>5 509,0 MC</b>
<b>Financement Région dans montant total du projet</b>	<b>28,3%</b>
<b>Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable</b>	<b>273,0 MC</b>



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Prolongement à l'ouest de la ligne E du RER, de la gare d'Hausmann - Saint Lazare à la gare de Mantes-la-Jolie.
- Projet d'une longueur de 55 km, avec la réalisation d'une infrastructure nouvelle en souterrain de 8 km environ, le réaménagement de la ligne existante sur 47 km et la création de trois gares nouvelles : Porte Maillot, La Défense et Nanterre La Folie. Il prévoit également un nouveau matériel roulant.
- Projet innovant avec un nouveau système d'exploitation Nexteo (il permettra de faire rouler, sur une même ligne, plus de trains, plus rapidement) et une exploitation en recouvrement (deux branches autonomes fonctionneront en parallèle sur le tronçon central de Nanterre-la-Folie à Rosa Parks ; cela permettra, en cas de situation perturbée sur une branche, de ne pas impacter l'autre branche).
- Le projet Eole s'est engagé à introduire des clauses d'insertion dans ses marchés qui réservent 7% des heures travaillées à l'insertion professionnelle.

- Partenaires impliqués : maître d'ouvrage du projet (SNCF), Île-de-France Mobilités et les co-financiers (Etat, Société du Grand Paris, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Conseil départemental des Yvelines, Ville de Paris).

### ► VIE DU PROJET

- Fin du creusement du tunnel entre Courbevoie et Hausmann Saint-Lazare. Le tunnelier a été évacué Porte Maillot. Mise en service technique prévue en juin 2023.
- Fin des travaux de génie civil des gares : La Défense, Porte Maillot et Nanterre La Folie. Les travaux de second œuvre sont en cours.
- Libération de l'emprise de chantier Porte Maillot en juin 2023.
- Poursuite des travaux sur la section existante : travaux du viaduc de Bezons, triangle de Mantes, 3ème voie, gares existantes (Hausmann St Lazare, Magenta, Epône-Mézières et Les Mureaux).
- Inauguration de la gare de Mantes la Jolie le 4 avril 2023.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	26 554 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 400 000	D-4
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	8 040 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3



### CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE : Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire

- Construction d'infrastructures de transport ferroviaire répondant au critère suivant : infrastructure électrifiée au sol et sous-systèmes associés : infrastructure, énergie, contrôle-commande et signalisation embarqués et sous-systèmes de contrôle-commande et de signalisation au sol.
- Prolongement de la ligne du RER E entre Paris et Mantes-la-Jolie.
- Infrastructure électrifiée au sol.

### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

#### Management environnemental et éco-conception des projets

- Logique d'éco-conception du chantier : gestion des déchets de chantier, rejet des polluants, limitation des nuisances provoquées par le chantier (bruit, pollution, vibrations, éclairage, transports de matériaux dangereux...).

#### Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire

- Report modal estimé à 67 millions de veh.km en 2020, avec une croissance annuelle de 1%.
- Le taux de report modal net est de l'ordre de 3% des usagers du RER E, la part des trafics induits est de 2 à 4% selon la modélisation.
- Économies attendues estimées, du fait du report modal route-fer, à 8 040 teq CO<sub>2</sub> par an.

#### Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie

- Diminution de la fréquentation des trains sur le tronçon le plus chargé du RER A entre Châtelet-les-Halles et Auber à l'heure de pointe du matin de 12% par rapport à la situation 2020 sans prolongement du RER E.
- Gain de temps annuel : en moyenne 6 minutes, soit 18 millions d'heures par an.

#### Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes

- Favorise le désenclavement du territoire et s'inscrit pleinement dans une volonté de lutte contre les inégalités entre les territoires.
- La maîtrise d'ouvrage impose aux entreprises de confier un nombre minimal d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi, de les former et les accompagner de manière à favoriser leur accès à un emploi durable et les réinsérer de manière pérenne sur le marché de l'emploi.
- 1 385 000 d'heures d'insertion professionnelle réalisées entre 2016 et mars 2023.

#### Respect des droits fondamentaux

- En favorisant l'intermodalité et une meilleure desserte du territoire, ce projet favorise le droit d'aller et venir.

#### Développement responsable du territoire

- Le projet participe au développement et à la dynamisation du territoire, et favorise la réhabilitation urbaine et le développement urbain de Seine Aval.
- L'accessibilité aux emplois sera considérablement améliorée. Elle pourra concerner plus de 250 000 emplois supplémentaires atteints en moins d'une heure pour les actifs résidents à l'est et au nord de Paris, dans la partie centrale des Hauts-de-Seine et en Seine Aval.

#### Développement économique du territoire

- Création d'emplois relatives au chantier estimées à 26 554 ETP.
- Le projet devrait favoriser l'implantation d'activités ou renforcer l'activité existante dans la vallée de la Seine et dans Paris, à La Défense, en améliorant les accès.
- Par ailleurs le prolongement va se traduire par la création de postes d'agents des transports.

#### Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables

- Subventions de la Région accordée aux Maîtres d'Ouvrage eux-mêmes soumis au Code des marchés Publics.

#### Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes

- Débat public : automne 2010.
- Enquête publique : du 16 janvier au 18 février 2012 et DUP publiée le 31 janvier 2013.
- Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquette, brochures, site internet dédié.



Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région



Lien site internet dédié : <http://www.rer-eole.fr/>

## TZEN 4

### Exemple relevant du dispositif Développement des bus en sites propres & aménagement des voiries



Objet	Nouvelle ligne de bus Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes
Lieux	Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes, Evry, Corbeil-Essonnes
Dates clés	Début des travaux : 2021
Montant total du projet	124 MC
Financement Région dans montant total du projet	49,0%
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	3,8 MC

#### Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



#### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet du TZen 4 consiste à créer une infrastructure de transport en commun en site propre entre Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes. Il remplacera la ligne 402 actuelle sur la section entre « La Treille » à Viry-Châtillon et la gare RER D de Corbeil-Essonnes en s'insérant majoritairement sur la voirie existante. Cette infrastructure s'étendra sur environ 14 km et desservira 30 stations avec une fréquence de 4 min en heure de pointe.
- Lors de sa mise en service, le TZen 4 empruntera également des sections de site propre réalisées dans le cadre des projets urbains traversés (Grande Borne et ZAC Centre-Ville à Grigny et ZAC de la Montagne des Glaises à Corbeil-Essonnes).
- Le TZen 4 s'insérera par ailleurs dans les projets urbains des quartiers prioritaires identifiés dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Plusieurs quartiers, d'intérêt national ou régional, seront desservis directement par le TZen 4 (les Tarterêts à Corbeil-Essonnes, les Pyramides à Evry, le Plateau à Ris-Orangis, Grigny 2 et La Grande Borne à Grigny, le Plateau à Viry-Châtillon) contribuant ainsi fortement à limiter leur enclavement vis-à-vis du territoire et de sa dynamique économique. La réussite du projet de TZen 4 dans ces quartiers représente une priorité pour la Région, qui a choisi de s'y investir spécifiquement au travers d'une

politique cadre, votée le 26 janvier 2017 en faveur du développement urbain et en soutien au NPNRU (CR 2017-06).

- Pour le TZen4, Île-de-France Mobilités a fait le choix de bus de 24 m entièrement électriques et accessibles à 100 % aux personnes à mobilité réduite. L'achat des bus sera toutefois pris en charge par Île-de-France Mobilités, la Région Île-de-France finance pour sa part le site de maintenance et de remisage et son équipement en stations de recharge électrique.
- Partenaires impliqués : maîtrise d'ouvrage Île-de-France Mobilités et les autres financeurs (Etat et Département de l'Essonne).

#### ► VIE DU PROJET

- Les travaux de dévoiement des concessionnaires sont terminés.
- Les travaux relatifs à la plateforme ont débuté en janvier 2023 et les travaux des premières stations ont débuté en mars 2023. La fin des travaux est prévue pour janvier 2024.
- Les travaux du site de maintenance et de remisage (SMR) ont débuté en septembre 2021 pour une livraison en juin 2023.
- La mise en service est prévue pour l'été 2024.

#### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	880 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	47 000	D-6



#### CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE : Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire

- Construction d'infrastructures permettant un transport routier à faible émission de carbone dédié au transport public de passagers.
- Création d'une nouvelle ligne de bus entre Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes. Les bus TZen 4 seront des véhicules articulés de 24 m, 100 % électriques.
- Infrastructures permettant un transport routier à faible émission de carbone.

#### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte des enjeux écologiques (bruit, air, eau, biodiversité avec par exemple la restitution d'arbres impactés).</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet favorisant la continuité des circulations douces et s'affranchissant des contraintes de congestion routière responsables d'importants problèmes d'irrégularité pour offrir une réelle alternative à l'utilisation de la voiture.</li> <li>Le projet Tzen 4 ne nécessite qu'une consommation très limitée d'espaces naturels susceptibles d'abriter des espèces protégées. L'étude d'impact du projet conclut à un impact résiduel nul sur le milieu naturel, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction.</li> <li>Absence de zones humides dans le périmètre du projet.</li> <li>Les bus acquis par Île-de-France Mobilités seront électriques.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tracé du T Zen 4 traverse un tissu urbain dense et très hétérogène, non seulement du point de vue de la typologie du bâti mais aussi du point de vue de sa qualité. Le projet est l'occasion de renouveler des structures végétales vieillissantes, de rétablir un langage urbain plus à l'échelle humaine, de reconstituer des franges et de valoriser des perspectives.</li> <li>Réalisation d'aménagements d'espace publics confortables, qui privilégient le mode doux et piétons : continuités piétonnes, trottoirs pas trop étroits, restitution de plantations et stationnements.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet favorise ainsi le désenclavement du territoire et s'inscrit pleinement dans une volonté de lutte contre les inégalités entre les territoires. Île-de-France Mobilités a choisi d'équiper la ligne de bus de 24 mètres, qui seront 100 % accessibles aux personnes à mobilité réduite.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En favorisant l'intermodalité et une meilleure desserte du territoire, ce projet favorise le droit d'aller et venir.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le renforcement de l'attractivité de ce secteur favorise son développement économique.</li> <li>Faire évoluer la ligne 402 vers un mode plus performant entre la station « La Treille » à Viry-Châtillon et la gare RER de Corbeil-Essonnes.</li> <li>Conforter et développer l'intermodalité avec les lignes de transport existantes (RER D, T Zen 1) et projetées (Tram-Train 12 Express).</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet constitue un catalyseur pour le développement du secteur, en désenclavant des quartiers mal connectés et en renforçant l'attractivité du corridor desservi et plus largement auprès de l'ensemble des communes concernées par le projet.</li> <li>Soutien à l'emploi lié aux travaux.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concertation préalable du 17 octobre 2010 au 2 décembre 2011 qui a notamment permis de définir l'insertion selon les séquences de tracé et la localisation du Site de Maintenance et de Remisage (SMR).</li> <li>Enquête publique du 30 mai au 4 juillet 2016, déclaration d'utilité publique le 8 décembre 2016.</li> <li>Nombreux échanges avec les acteurs locaux dans le cadre de la conduite du projet, qui ont permis de faire évoluer le projet (tracé, stations, SMR...).</li> </ul>

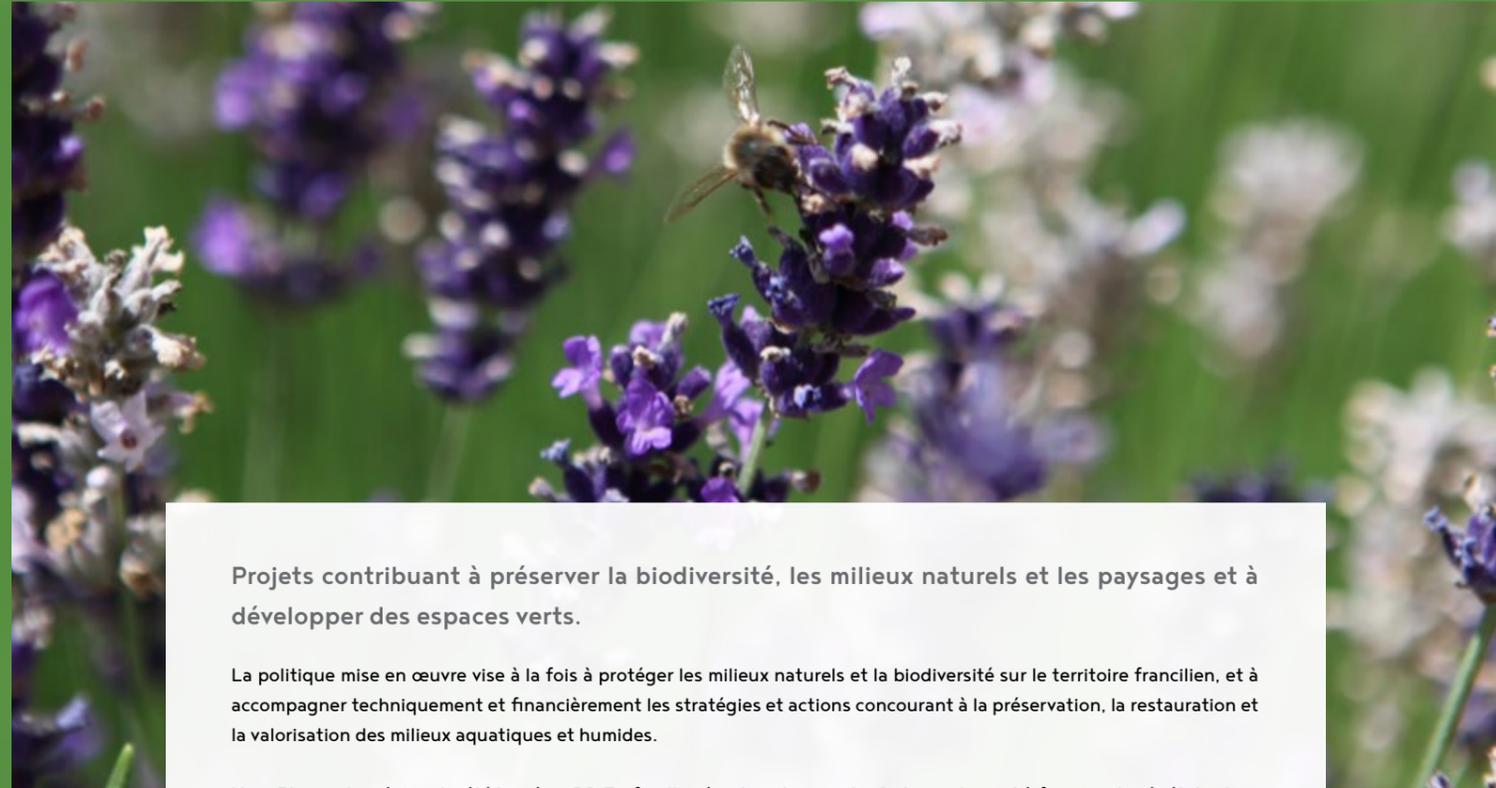


Justification de l'éligibilité aux TSC et DNSH disponible sur le portail finances de la Région



Lien site internet dédié : <https://tzen4.iledefrance-mobilites.fr/>

# PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE ET AQUATIQUE



## Projets contribuant à préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages et à développer des espaces verts.

La politique mise en œuvre vise à la fois à protéger les milieux naturels et la biodiversité sur le territoire francilien, et à accompagner techniquement et financièrement les stratégies et actions concourant à la préservation, la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et humides.

Un « Plan vert » régional a été lancé en 2017, afin d'insérer la nature partout et pour tous et à favoriser la végétalisation des villes comme des bourgs. Une concertation a été organisée à cet égard à l'automne 2016 avec l'ensemble des acteurs, experts, professionnels et associations, autour d'un objectif simple : aboutir à la création nette d'espaces verts en Île-de-France d'ici à 2021 et améliorer l'accessibilité des espaces verts de proximité. La Stratégie Régionale de la Biodiversité élaboré en 2019 ainsi que la COP Île-de-France qui s'est tenue en 2020 a réaffirmé ce principe et proposé des objectifs ambitieux de création, de requalification et d'amélioration de l'accessibilité des espaces verts à l'horizon 2025 puis 2030.

▣ **Domaine de compétence de la Région** : la Région est chef de file en matière de biodiversité ; elle co-élabore le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) avec l'Etat.

▣ **Forme d'intervention** : actions territorialisées visant à intégrer les politiques environnementales au sein des projets d'aménagement du territoire ; subventions aux maîtres d'ouvrage et à l'Agence des Espaces Verts (AEV), établissement public régional.

▣ **Public ciblé** : les maîtres d'ouvrages porteurs de projet, tels que, par exemple, les communes et leurs groupements, les départements, les associations autour de la nature, les fédérations professionnelles, les établissements publics et les établissements scolaires.

## RÉHABILITATION DU PARC DE BÉCON À COURBEVOIE (92)

NOUVEAU PROJET

Dispositif : Programme Agence des Espaces Verts



Objet	Phases 1 et 2 du projet de réhabilitation du Parc de Bécon à Courbevoie
Lieux	Courbevoie (92)
Dates clés	Dates prévisionnelles : 1 décembre 2019 - 1 novembre 2022
Montant total du projet	4,9 MC
Financement Région dans montant total du projet	6,2 %
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,2 MC

### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Situé au sud-est de Courbevoie, le parc de Bécon - le plus grand espace vert de la ville - offre un écrin de verdure aux habitants du quartier de Bécon, de Courbevoie et de ses communes voisines. Le site, classé, est reconnu pour son caractère pittoresque, qui abrite de surcroît plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial.
- La Ville s'est donc engagée dans un projet de requalification du parc de Bécon qui sera réalisée de manière progressive, avec une 1ère tranche de travaux lancée dès l'année 2019 après une mission de faisabilité et de programmation réalisée de 2016 à 2018. Cette opération d'envergure compte 5 phases et durera jusqu'en 2025, avec les objectifs suivants :
- Ouvrir le parc à un plus large public avec notamment la délocalisation du centre horticole et des courts de tennis qui permettra de mieux relier le parc aux quartiers voisins et à la ville, tout en augmentant les capacités d'accueil du site qui souffre d'une certaine saturation ;
- Protéger, mettre en valeur et requalifier les richesses paysagères, patrimoniales et environnementales du parc, avec une attention particulière pour le patrimoine végétal et sa strate arborée en partie haute, malmenée par une forte pression d'usages ;
- Mieux répartir les usages sur l'ensemble du site et diminuer la pression sur les espaces naturels : ouvrir au public la partie basse du parc et offrir une plus grande proximité à la Seine.
- La première phase du projet est réalisée par Courbevoie avec le soutien financier de la Région, fléché sur les phases 1 et 2 du projet (de 2019 à 2022), sur une surface d'environ 1,5 ha. Cela permet le retrait d'espaces sportifs avec désimperméabilisation, végétalisation et

accès au public, permettant ainsi la création de 4 850 m<sup>2</sup> de nouveaux espaces verts (dont 2 000 m<sup>2</sup> désimperméabilisés) et l'amélioration de l'accessibilité de près d'1 ha d'espaces verts préexistants, végétalisation et aménagements pour l'accès du public.

### ► VIE DU PROJET

- Depuis fin avril 2022, la première partie du parc de Bécon est ouverte à tous. L'un des principaux objectifs était en effet l'agrandissement des espaces ouverts au public. Cette première partie du parc propose une nouvelle fontaine, de 8 mètres de diamètre et en circuit fermé, qui forme un plan d'eau privilégié et de nouveaux équipements sportifs et ludiques : tables de ping-pong, terrains multisports, structures de jeux pour enfants, agrès de musculation, etc. Enfin, il offre des pelouses et espaces de détente à l'ombre de pergolas et du mobilier conçu pour être accessible à tous.
- Le Théâtre de verdure est également réhabilité après avoir été longtemps fermé au public pour raisons de sécurité. Il pourra désormais accueillir toute l'année des spectacles et performances artistiques, tout en étant favorable à la biodiversité. Le projet prévoyait notamment la remise en état de la scène en conservant les nichoirs dans les murs pour accueillir les oiseaux, la conservation des arbres existants et nouvelles plantations dont des plantes grimpantes pour le mur de fond de la scène.
- Les phases suivantes feront l'objet d'une nouvelle candidature (échanges en cours avec la commune pour définir les dispositifs régionaux adéquats).

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	85 000	D-6



### CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE

- Restauration et réhabilitation des écosystèmes (exemple : renaturation de berges, la réouverture de rivières urbaines, la plantation de haies),
- Boisement, reboisement ou réhabilitation, restauration ou conservation de forêts ou gestion forestière durable (label PEFC), restauration des zones humides.
- Restauration et réhabilitation des écosystèmes (exemple : renaturation de berges, la réouverture de rivières urbaines, la plantation de haies)
- Réhabilitation et restauration d'espaces verts
- 4 850 m<sup>2</sup> d'espaces verts sont créés par le projet (dont 2 000 m<sup>2</sup> désimperméabilisés) et 1 ha d'espaces verts préexistants ont leur accessibilité améliorée par le projet, dans une commune carencée en espaces verts.

### ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	• Projet favorable à la biodiversité (palette végétale majoritairement locale, aucune exotique envahissante).
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	• Désimperméabilisation et renaturation, plantations multistrates, maîtrise des ruissellements.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	• Amélioration de la qualité d'un espace vert et de son accessibilité, amélioration du cadre de vie.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	• Amélioration des conditions d'accueil du public, espace vert favorisant les liens sociaux.
Respect des droits fondamentaux	• Le parc est ouvert à tous et accessible aux personnes à mobilité réduite.
Développement responsable du territoire	• Développement de l'accès du public (riverains, randonneurs, cyclistes, usagers du parc départemental) au parc de Courbevoie.
Développement économique du territoire	• Renforcement de l'attractivité du territoire.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	• Application du code des marchés publics par le maître d'ouvrage du projet.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	• Projet ayant fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs : services de l'Etat, communes et EPT concernés, Région, Agence de l'eau, associations, riverains.


<https://www.ville-courbevoie.fr/2094/parc-de-becon.htm>

# CRÉATION D'UN PARC PUBLIC PLACE DE LA FONTAINE SAINTE-CATHERINE À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78)

NOUVEAU PROJET

Dispositif : Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales



Objet	Création d'un nouvel espace vert ouvert place de la Fontaine Sainte-Catherine
Lieux	Saint-Germain-en-Laye
Dates clés	Démarrage du projet : 25 mars 2021 Achèvement des travaux : 27 janvier 2022
Montant total du projet	1,2 MC
Financement Région dans montant total du projet	15,4 %
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,2 MC

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite créer une coulée verte pour les piétons entre le parking public situé boulevard de la Paix et le musée départemental Maurice Denis.
- Cette coulée verte sera ponctuée par trois parcs - place Georges Pompidou sur le parking, le futur parc place Sainte Catherine (objet de la présente demande de subvention) et le parc du Musée - ce qui permettra plus de connexions écologiques entre les milieux et les mettra en valeur.
- Dans ce cadre, un parc public sera créé place de la Fontaine Sainte Catherine, sur une emprise bâtie récemment acquise par la Ville et qu'il convient de démolir. Ainsi, les travaux d'aménagement de ce nouvel espace vert comprennent la démolition d'un bâtiment, la dépollution des sols, la désimperméabilisation du terrain et la création nette d'un nouveau parc public : cheminements piétons, aire de jeux, mobilier, plantations sur différentes strates (trame arborée, lisière boisée, massifs végétalisés).
- Ce projet participe à la trame verte et bleue communale en lien avec le projet de coulée verte. Il offre un espace de nature ouvert au public sur

un terrain auparavant privé, et conserve certains aspects patrimoniaux des anciens bâtis (mur en meulière, fontaine historique).

- Sur les conseils de la Région et d'Île-de-France-Nature, la commune s'est engagée à avoir une majorité d'espèces végétales comprises dans la liste de l'ARB des espèces locales d'Île-de-France. Elle s'engage également à utiliser des mobiliers « durables » (bois certifié PEFC ou FSC, matériaux recyclés...).
- Le cheminement central, en enrobé noir, est accessible aux PMR.
- Subvention régionale Plan vert votée en juillet 2021 avec demande de démarrage anticipé au 25 mars 2021. En effet, les travaux de démolition du bâtiment et de dépollution des sols ont démarré en mars 2021, pour des raisons de sécurité (risque d'effondrement du bâti).

## ► VIE DU PROJET

- Projet réalisé : réception des travaux le 27 janvier 2022.
- Subvention régionale soldée en juillet 2022.

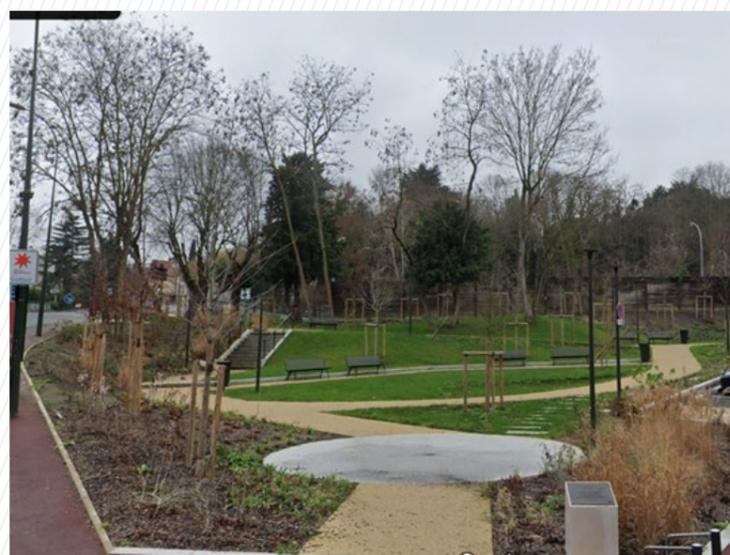
## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	47 000	D-6

<b>CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration et réhabilitation des écosystèmes (exemple : renaturation de berges, la réouverture de rivières urbaines, la plantation de haies),</li> <li>• Boisement, reboisement ou réhabilitation, restauration ou conservation de forêts ou gestion forestière durable (label PEFC), restauration des zones humides.</li> <li>• Restauration et réhabilitation des écosystèmes (exemple : renaturation de berges, réouverture de rivières urbaines, plantation de haies) =&gt; Création de nouveaux espaces verts</li> <li>• 1 550 m² de nouveaux espaces verts sont créés par le projet qui permet la plantation de 16 arbres et la désimperméabilisation de 95 m²</li> </ul>
--	--

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	• Projet favorable à la biodiversité (palette végétale majoritairement locale, aucune exotique envahissante).
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	• Désimperméabilisation et renaturation, plantations multi strates, maîtrise des ruissellements.
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	• Dépollution des sols, création d'un nouvel espace vert, amélioration du cadre de vie.
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	• Création d'un nouvel espace vert favorisant les liens sociaux.
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	• Ouvert à tous et accessible aux personnes à mobilité réduite.
<b>Développement responsable du territoire</b>	• Développement de l'accès du public (riverains, randonneurs, cyclistes, usagers du parc départemental) aux espaces verts et réhabilitation de terrains privés non utilisés.
<b>Développement économique du territoire</b>	• Renforcement de l'attractivité du territoire.
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	• Application du code des marchés publics par le maître d'ouvrage du projet.
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	• Projet ayant fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs : services de l'Etat, communes et EPT concernés, Région, Agence de l'eau, associations, riverains.



# EXTENSION DE LA COULÉE VERTE TRANCHE 7 ET CRÉATION DE JARDINS FAMILIAUX À SARTROUVILLE (78)

NOUVEAU PROJET

Dispositif : Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales



Objet	Extension de la coulée verte et création de jardin familiaux à Sartrouville
Lieux	Sartrouville
Dates clés	Dates prévisionnelles : 1 juin 2019 - 1 juillet 2020
Montant total du projet	1,4 MC
Financement Région dans montant total du projet	20,4 %
Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,2 MC

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Sur les emprises initialement réservées à la déviation de la R.D. 121, la commune a prévu l'aménagement d'une coulée verte, classée en zone UL2 du PL.U. La 7ème tranche de la coulée verte sera située entre les rues Aristide Briand et Reims. Ce projet est composé d'espaces verts, d'une promenade continue pour les piétons et les cyclistes, d'aires de jeux, de jardins familiaux et pédagogiques. Cette promenade permet à chacun de traverser les différents quartiers de la ville, elle débouche sur le parc Youri Gagarine, le plus grand espace vert de la ville.
- De nouvelles aires d'accueil permettent aux enfants de se rencontrer dans un espace de découverte et d'intégration en toute sécurité. Ces aires sont également un lieu de communication, de partage et de rencontres familiales et intergénérationnelles rapprochant les habitants. Ainsi, un nouveau jardin pédagogique au sein des jardins familiaux de la coulée verte permet aux enfants d'ouvrir leur esprit sur le monde agricole et rural. Ces activités pédagogiques et ludiques viennent en complémentarité des connaissances déjà acquises dans le temps scolaire, par une découverte du monde animal et végétal sous un angle plus concret.
- Le projet prévoit : la démolition de 11 cabanons et la dépose d'éléments de voirie, la création de 2 allées principales et de 12 dessertes pour accéder aux jardins familiaux, l'installation de zones de stockage, abris

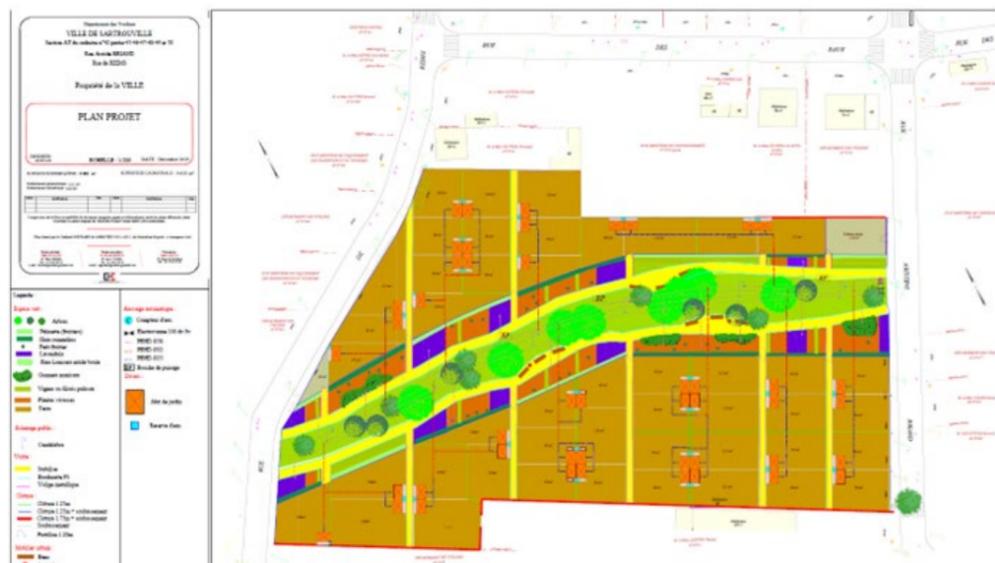
de jardin et récupérateurs d'eau, des plantations d'arbres, plantes palissées, arbustes, conifères et plantes vivaces, l'engazonnement, l'installation d'un arrosage goutte à goutte et de clôtures en ganivelles et brises-vues ainsi que de mobilier pour l'accueil du public et de sanitaires à lombricompostage.

## ► VIE DU PROJET

- Subvention régionale Plan vert votée en novembre 2019 avec demande de démarrage anticipé au 1<sup>er</sup> juin 2019.
- Projet réalisé, subvention soldée en mars 2022
- Dates prévisionnelles : 1<sup>er</sup> juin 2019 - 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Démarrage anticipé de projet : Oui
- Motivation démarrage anticipé : Les travaux vont être réalisés sur certaines parcelles qui n'appartiennent pas encore à la ville ; L'Etat étant propriétaire, l'acquisition est en cours. En attendant cette acquisition une convention a été signée entre la commune et l'Etat permettant ainsi le début des travaux.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	53 302	D-6



CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restauration et réhabilitation des écosystèmes (exemple : renaturation de berges, la réouverture de rivières urbaines, la plantation de haies).</li> <li>Boisement, reboisement ou réhabilitation, restauration ou conservation de forêts ou gestion forestière durable (label PEFC), restauration des zones humides.</li> <li>Restauration et réhabilitation des écosystèmes (exemple : renaturation de berges, la réouverture de rivières urbaines, la plantation de haies) =&gt; Création de nouveaux espaces verts.</li> <li>8 000 m<sup>2</sup> de nouveaux espaces verts ouverts au public créés par le projet (dont 2 160 m<sup>2</sup> désimperméabilisés).</li> </ul>
---------------------------------------	---

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

Management environnemental et éco-conception des projets	Projet favorable à la biodiversité (palette végétale majoritairement locale, aucune exotique envahissante).
Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire	Désimperméabilisation et renaturation, plantations multi strates, maîtrise des ruissellements.
Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie	Dépollution des sols, création d'un nouvel espace vert, amélioration du cadre de vie.
Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes	Création d'un nouvel espace vert favorisant les liens sociaux.
Respect des droits fondamentaux	.Ouvert à tous et accessible aux personnes à mobilité réduite.
Développement responsable du territoire	Développement de l'accès du public (riverains, randonneurs, cyclistes, usagers du parc départemental) aux espaces verts et réhabilitation de terrains privés non utilisés.
Développement économique du territoire	Renforcement de l'attractivité du territoire.
Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables	Application du code des marchés publics par le maître d'ouvrage du projet.
Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes	.Projet ayant fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs : services de l'Etat, communes et EPT concernés, Région, Agence de l'eau, associations, riverains.



<https://www.reseauvelo78.org/2754/sartrouville-la-7eme-tranche-de-la-coulee-verte-est-ouverte/>



## ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS : ÉDUCATION

Projets d'amélioration de l'accès à des infrastructures de qualité en matière d'éducation (enseignement secondaire public, enseignement supérieur public), à travers l'augmentation des capacités d'accueil éducatives des infrastructures existantes ou l'amélioration de leur qualité.

En 2017, face au double constat de la vétusté de certains lycées et de la répartition parfois inadaptée de l'offre éducative sur le territoire francilien, la Région s'est engagée à améliorer l'accès à l'éducation des 528 000 lycéens d'Île-de-France. Ainsi, le Plan d'urgence pour les lycées franciliens prévoit le développement des équipements sportifs, la mise en œuvre d'aménagements en faveur de l'accueil des élèves en situation de handicap et l'amélioration des bâtiments de la totalité des lycées franciliens. Dans ce contexte sont donc mis en œuvre, entre autres, des plans de maintenance et un Plan d'urgence pour la rénovation des sanitaires touchant 125 lycées. Un plan demi-pensions, un plan équipements sportifs et un plan centres de documentation et d'information sont prévus pour compléter cette démarche. A travers l'ensemble de ces actions, la Région s'engage à œuvrer pour la réussite de tous.

▣ **Domaine de compétence de la Région** obligatoire pour les lycées, projets inscrits dans le cadre des relations Etat-Région s'agissant de l'enseignement supérieur.

▣ **Forme d'intervention :**

- Lycées : maîtrise d'ouvrage avec mandataire,
- Enseignement supérieur : subvention ou maîtrise d'ouvrage directe.

▣ **Public ciblé :** lycéens, étudiants, enseignants, chercheurs.

# RESTRUCTURATION GLOBALE DU LYCÉE LOUISE MICHEL ET LANGEVIN-WALLON À CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94)



<b>Objet</b>	Restructuration globale du lycée Louise Michel avec opération ciblée sur le lycée Langevin Wallon.
<b>Lieux</b>	Champigny-sur-Marne (94)
<b>Dates clés</b>	Etudes en 2017-2021 Démarrage du chantier en 2021 Réception prévue à la Toussaint 2023
<b>Montant total du projet</b>	61,3 MC
<b>Financement Région dans montant total du projet</b>	100,0 %
<b>Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable</b>	28,0 MC

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Cette opération concerne les 2 lycées contigus Louise Michel et Langevin Wallon, situés au Sud-Ouest de Champigny-sur-Marne et qui souffraient de problèmes fonctionnels. Il a pour objectif de moderniser les infrastructures de façon à améliorer la qualité de l'enseignement des lycéens concernés.
- Le projet prévoit :
  - Pour le lycée Louise Michel : la démolition / reconstruction du bâtiment enseignement et de l'administration et des logements ainsi que la création de locaux sportifs en rez-de-chaussée du bâtiment D demi-pension existant.
  - Pour le lycée Langevin Wallon : la construction d'un bâtiment à l'entrée du site qui abritera un hall d'accueil, la vie scolaire, la loge et la salle polyvalente ainsi que la restructuration partielle de bâtiments administratifs et la création d'un FabLab au sein du bâtiment d'enseignement professionnel.

- Le respecte les normes les plus exigeantes en ce qui concerne son efficacité énergétique, la réduction de son empreinte environnementale, sa gestion des eaux, son traitement paysager et de qualité de l'air en son sein.
- Le confort visuel et acoustique des usagers a été particulièrement travaillé grâce à des modélisations d'éclairage et de niveau de bruit en fonction des matériaux mis en œuvre.

## ► VIE DU PROJET

- Le chantier a démarré en 2021 sur les 2 lycées.
- Réception pour Langevin Wallon prévue à la Rentrée Scolaire 2023
- Réception prévue pour Louise Michel à la Toussaint 2023.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP soutenus par le projet	350 ETP	A - 3
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	2 300 élèves	D - 1
Emissions de CO2 évitées par le projet	27,3 teqCO <sub>2</sub> /an	E - 4

## CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE

- Fournir un accès à des infrastructures de qualité en matière d'éducation (enseignement secondaire public, enseignement supérieur public)
- Amélioration de la qualité des infrastructures existantes et des équipements, destinés à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur publics.
- Ce projet a pour objectif de résoudre les dysfonctionnements rencontrés au sein des 2 lycées grâce à la mise en place de bâtiments modernes plus cohérents.
- Il participe donc à l'amélioration de la qualité des infrastructures existantes et des équipements, destinés à l'enseignement secondaire.

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	L'ensemble des aspects environnementaux du projet a été pris en compte : conception bioclimatique, biodiversité, gestion de l'eau, nuisances, santé, etc. (voir ci-dessus).
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	Le projet s'inscrit dans une démarche de réduction de son empreinte carbone, avec la réduction significative des consommations d'énergie des bâtis neufs et rénovés.
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	Gestion des eaux de pluies à l'échelle de la parcelle : désimperméabilisations du site, bassin de rétention et cuve de récupération pour l'arrosage des espaces verts. Le projet corrige les défauts fonctionnels des 2 lycées par la mise en œuvre de bâtis neufs ou rénovés et plus cohérents. Les espaces verts sont développés dans un plan paysager spécifique.
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	L'établissement est accessible aux personnes handicapées. Il respecte la réglementation de sécurité incendie.
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.
<b>Développement responsable du territoire</b>	La nouvelle organisation des 2 lycées mise en œuvre dans ce projet a été pensée pour favoriser les bonnes conditions d'apprentissage et de vie des élèves (confort acoustique, thermique, capacité des espaces adaptée, etc.). Il s'inscrit donc dans le développement d'une offre éducative de qualité sur le territoire.
<b>Développement économique du territoire</b>	Le chantier et l'exploitation du projet sont générateurs d'emplois (dont une partie substantielle d'emplois locaux).
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	Respect des critères/règles de la Région et du Code de la Commande Publique. Exigence sur le choix des produits de construction et d'équipements (matériaux biosourcés, économie des ressources, etc.).
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	Ce projet s'inscrit dans le Programme Prévisionnel des Lycées qui est établi en concertation entre le rectorat et la Région. Avant le vote du projet, le conseil d'administration du lycée (sous couvert du proviseur) et le maire de la commune sont informés par courrier officiel de l'intention régionale de lancer des études en vue d'une intervention. S'ouvre alors une période d'échanges avec la communauté scolaire afin d'affiner les besoins et de définir les grandes orientations du programme.



## UN LOGEMENT ABORDABLE



Projets de développement du parc de logement social familial, pour jeunes et étudiants répondant à des exigences environnementales et sociales, et contribuant à une réduction des fractures sociales territoriales.

Outre le soutien à l'offre nouvelle de logements sociaux familiaux, pour jeunes et étudiants, la politique régionale mise en œuvre depuis 2016 vise également à relancer la création de logements intermédiaires à destination des classes moyennes. Il s'agit de répondre aux difficultés rencontrées par les classes moyennes pour se loger en Île-de-France et d'œuvrer en faveur d'une meilleure mixité sociale. La Région, en adoptant reconduisant le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) sur la période 2023-2028, s'est par ailleurs engagée à développer une « politique régionale générale d'amélioration des conditions de vie des étudiants ».

▣ **Domaine de compétence de la Région** : facultatif.

▣ **Forme d'intervention** : subventions aux maîtres d'ouvrage sociaux, sociétés d'économie mixte de construction, associations et organismes agréés au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les sociétés publiques locales.

▣ **Public ciblé** : étudiants, ménages dont les revenus sont éligibles à une demande de logements intermédiaires ou sociaux.

# RÉSIDENCE SOCIALE - FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS (RS-FJT) NOUVEAU PROJET



<b>Objet</b>	Réalisation d'un foyer de jeunes travailleurs
<b>Lieux</b>	Sèvres (92)
<b>Dates clés</b>	Inauguration du Foyer : 23 mai 2023
<b>Montant total du projet</b>	9,1 MC
<b>Financement Région dans montant total du projet</b>	11,3 %
<b>Financement 2022 du projet par l'emprunt vert et responsable</b>	2,9 MC

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- L'accès à un logement autonome constitue une étape clé dans la vie des jeunes. Pour répondre à cet enjeu, les foyers de jeunes travailleurs (FJT) proposent aux jeunes âgés de 16 à 25 ans en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle (apprentissage, salariés, en formation, en recherche d'emploi...) des logements abordables, meublés et un accompagnement adapté à leur situation. Ils contribuent ainsi à l'autonomisation des jeunes et encouragent la mixité sociale.
- La résidence objet de la présente fiche est située dans le quartier « Cristallerie-Manufacture » de Sèvres, à proximité des transports, d'une zone d'activité et du centre-ville.
- Ce FJT sera géré par l'association ESPEREM, reconnue d'utilité publique, qui intervient en soutien et accompagnement de publics aux problématiques diverses : familles, adultes isolés, femmes victimes de violence, jeunes, enfants qui sont confrontés à des difficultés multiples, économique, matérielle, psychologique, scolaire et/ou de formation et d'insertion sociale et professionnelle.
- Trois objectifs guident l'action pédagogique et éducative de l'équipe de la résidence :

- Socialisation des jeunes et apprentissage de la vie en collectivité par un brassage social visant l'objectif de mixité sociale ;
- Autonomisation et responsabilisation par l'engagement contractuel entre le jeune et l'équipe de la résidence ;
- Accompagnement social en direction du groupe et de l'individu pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle.
- Le projet est financé par l'Etat, l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ses partenaires sont l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (EPT GPSO), la Ville de Sèvres, le bailleur social Seqens Solidarités et l'association gestionnaires ESPEREM.

## ► VIE DU PROJET

- Promesse de vente initiale : 8 février 2017 ;
- Permis de construire délivré le 15 février 2019 ;
- Livraison le 20 décembre 2022 ;
- Inauguration le 23 mai 2023.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP soutenus par le projet	190,5 ETP	B et A-5
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	121	D - 1



## CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CATÉGORIE

- Augmentation des capacités du parc de logement social par la construction de nouveaux logements ou la transformation de bâtiments existants.
- Opération permettant la création de 115 logements offrant 121 nouvelles places pour jeunes travailleurs avec des redevances (loyer + charges) maîtrisées et développant un projet socio-éducatif.
- Programme bien inséré dans le tissu urbain constitué recyclant une parcelle déjà urbanisée et proche des transports en commun. Opération bénéficiant d'une certification NF habitat HQE et d'un label énergétique supérieur au minimum légal de l'époque ainsi que d'une toiture végétalisée.

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certifications NF Habitat HQE niveau RT 2012 -10% et NF Habitat HQE performance Rénovation</li> <li>Ces certifications de la marque NF garantissent la qualité globale et les performances des logements. Délivrées par un organisme indépendant (Cerqual), elles engagent à respecter un cahier des charges très strict.</li> <li>La certification NF Habitat HQE se concentre sur trois principaux axes pour jauger la qualité globale d'un logement, à savoir : l'optimisation des performances énergétiques, le respect de l'environnement et la qualité de vie.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Label -10 % : Comme son nom l'indique, ce label s'attache à diminuer de 10 % l'empreinte environnementale des logements par rapport aux normes fixées par la Réglementation Thermique 2012.</li> <li>La consommation d'énergie primaire du bâtiment, ou « Cep max », doit être inférieure d'au moins 10 % à celle définie par l'État pour la norme RT 2012.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Végétalisation des toitures participant : à la rétention des eaux pluviales, au rafraîchissement urbain par évapotranspiration, à la réduction des réflexions et des radiations thermiques ou solaires, à la fixation des poussières. Ces toitures ont par ailleurs des effets isolants et favorisent la biodiversité.</li> <li>La résidence comporte une salle collective qui permet l'organisation d'ateliers divers visant l'accès aux droits des jeunes (trouver un logement, gérer son budget, trouver un emploi, etc.) ainsi que le développement de moments de convivialité et l'incitation à l'implication des résidents dans le montage de projets et dans la vie de leurs quartiers.</li> <li>La création de groupes projet avec les résidents, à leur initiative ou à celle de l'équipe d'animation.</li> <li>Ce programme permet de proposer aux résidents un cadre de vie de qualité et abordable répondant aux besoins des populations locales, notamment aux souhaits d'autonomisation des jeunes actifs, ces résidences constituant une étape du parcours résidentiel vers un logement pérenne.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueil au sein de la résidence de publics diversifiés dans une opération bien insérée dans le tissu urbain constitué de la ville, favorisant ainsi la mixité sociale. 6 places sont notamment destinées à des familles monoparentales avec des enfants de 0 à 3 ans.</li> <li>Création d'une résidence conventionnée pour jeunes gérée par une association reconnue d'utilité publique, avec des loyers et charges encadrés.</li> <li>Volonté de diminuer les temps de trajet domicile - travail.</li> <li>Accompagnement spécifique des résidents par le gestionnaire avec comme objectif leur développement personnel, leur bien-être et leur autonomisation.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet qui participe à la socialisation des jeunes et à l'apprentissage de la vie en collectivité, favorise l'autonomisation et la responsabilisation en vue de l'accès à un logement pérenne.</li> <li>Application du code de l'action sociale et des familles, afin de garantir les droits des usagers (respect de leur dignité, accompagnement individualisé, confidentialité...).</li> <li>10 logements directement accessibles aux jeunes en situation de handicap.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'opération anticipe la démarche de « zéro artificialisation nette » dont l'objectif est de lutter contre l'étalement urbain et de préserver les milieux naturels. En effet, l'un des bâtiments présents sur le site est réhabilité afin d'accueillir 45 logements et l'autre bâtiment est construit en lieu et place d'une ancienne chapelle.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet participe au soutien et à la création d'emplois. Selon une étude de la Banque des territoires, la construction neuve d'un logement social implique 2,4 emplois créés ou maintenus dans le secteur du bâtiment (1,2 direct et 1,2 indirect), la réhabilitation d'un logement social crée ou maintient 0,5 emploi (0,4 emploi direct et 0,1 emploi indirect).</li> <li>Opération répondant à l'objectif fixé par le plan local de l'habitat de la ville.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de clauses d'insertion sur l'opération.</li> <li>Processus d'instruction transparent avec des critères d'éligibilité clairement explicités dans une délibération cadre accessible par tous.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération réalisée en concertation avec la commune d'implantation de la résidence, qui concourt aux orientations du programme local de l'habitat de la ville et des actions qui en découlent et notamment celle de « développer l'offre et les dispositifs en faveur du logement des jeunes actifs et des étudiants ».</li> <li>Création d'un conseil de la vie sociale et de groupes projet avec les résidents.</li> <li>Présentation du dossier et de la proposition d'affectation en commission thématique, vote en commission permanente.</li> </ul>



## ANNEXES

## 1- MONTANTS AFFICHÉS DANS LE REPORTING (M€)

### a) Montant total des projets

Pour les opérations de construction, rénovation, infrastructures, le montant est calculé par le / les maîtres d'ouvrages du projet ou son délégataire, d'après une estimation des coûts prévisionnels de réalisation de l'ensemble de l'opération. Pour les dispositifs présentés, le montant représente l'ensemble des dépenses 2022 qui ont eu lieu sur chacun des dispositifs (cf. b infra pour la méthodologie).

### b) Financements 2022 par l'emprunt vert et responsable

Les montants affichés correspondent aux dépenses 2022 relatives au projet / dispositif correspondant, sauf pour la catégorie « Transport en commun et mobilité durable », au sein de laquelle les montants alloués aux dispositifs au projet « Métro ligne 11 » et « Schéma Directeur d'Accessibilité » sont sensiblement inférieurs aux dépenses 2022 de la Région.

Le montant des dépenses au titre de chaque projet / dispositif a été contrôlé par le service du Contrôle de Gestion et des Systèmes d'Information (CGSI), logé au sein du Pôle Finances de la Région Île-de-France.

Pour ce faire, le CGSI a récupéré les crédits de paiement affectés relatifs à chaque projet / dispositif, sur l'exercice comptable correspondant à l'année du reporting. L'identification des crédits de paiement en question se fait par l'intermédiaire de tableaux de restitution de données au sein de l'outil informatique IRIS. L'élaboration de ces tableaux nécessite de réduire le périmètre de recherche en fonction du projet/dispositif au niveau : d'un chapitre ; d'une fonction ; d'un programme ou d'un code enveloppe ; d'une opération ; d'un dispositif ; d'un dossier ; d'un projet. Les tableaux une fois alimentés ont fait l'objet de vérifications croisées avec l'outil de gestion financière CORIOLIS, puis des cadrages ont été effectués avec toutes les directions concernées par le reporting, pour s'assurer de la concordance des montants financés pour chacun des projets.

## 2- MÉTHODOLOGIE RELATIVE À LA LECTURE DE CHAQUE PROJET SOUS LE PRISME DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉTABLIS PAR LES NATIONS-UNIES

### Le processus suivi a été formalisé comme suit :

✓ D'une part, les projets ont été appréciés au regard de onze objectifs sur dix-sept. En effet, les **objectifs 2, 3, 5, 14, 16 et 17** (respectivement « Faim zéro », « Bonne santé et bien-être », « Égalité entre sexes », « Paix, justice et institutions efficaces » et « Partenariats pour la réalisation des objectifs ») portent davantage sur la responsabilité sociétale de la Région en tant qu'institution, que sur la nature des projets d'investissement financés dans le cadre de l'émission obligataire verte et responsable. Compte-tenu de la situation géographique de l'Île-de-France, l'**objectif 14** « Vie aquatique - conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines » ne concerne aucun projet francilien (la préservation de la restauration des écosystèmes d'eau douce et des zones humides relèvent quant à elles de l'**objectif 15**).

✓ D'autre part, certains objectifs de développement durable s'appliquent uniformément à l'ensemble des projets éligibles à l'emprunt vert et responsable compte-tenu de la grille des critères d'éligibilité des projets qui a été établie par la Région. Ainsi, chaque projet éligible participe à réduire les inégalités et donc à lutter contre la pauvreté (**objectifs 1 et 10**), à une production responsable (**objectif 12**), à un développement durable des villes et territoires (**objectif 11**), et à la lutte contre les changements climatiques (**objectif 13**, à l'exception du dispositif de soutien à l'activité de micro-crédit de l'ADIE).

✓ La contribution de chaque projet aux objectifs restants est évaluée au cas par cas, selon la spécificité de chaque projet telle que décrite dans les fiches accompagnant ce reporting.

✓ La liste des cibles pour chaque objectif de développement durable est disponible sur le site de l'Organisation internationale du Travail ([https://www.ilo.org/global/topics/dw4sd/theme-by-sdg-targets/WCMS\\_622221/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/topics/dw4sd/theme-by-sdg-targets/WCMS_622221/lang--fr/index.htm)).

## 3- MÉTHODOLOGIES RELATIVES AUX INDICATEURS D'IMPACT PRÉSENTÉS

### A) ETP chantiers soutenus par le projet

**A-1** : Valeur de l'Appel d'Offres travaux Hors Taxe x 43% (Indice BTO1 TCE) / nombre d'heures travaillées sur la durée du chantier.

Avec une heure travaillée = 30 € HT et 1 650 heures travaillées par an.

**A-2** : Méthode de la Fédération nationale des travaux publics : 1 M€ investi dans le secteur des travaux publics génèrerait 7,1 emplois. Ce ratio est appliqué sur le montant total du projet et concerne donc la durée entière du projet.

**A-3** : Utilisation du ratio impact emploi du ministère du développement durable (11,6 ETP pour 1 M€ de travaux pour les constructions neuves ; 14,2 ETP pour 1 M€ de travaux pour les rénovations) appliqué au coût du projet sur la partie des travaux.

**A-4** : Calcul sur la base du montant hors taxe du marché, multiplié par l'indice de masse salariale, rapporté au prix unitaire de la masse salariale (avec 230 jours travaillés sur une année de travaux).

### B) ETP insertion soutenus par le projet

Il s'agit de l'objectif d'heures d'insertion prévu aux cahiers des charges des marchés passés avec les entreprises.

Nombre d'heures d'insertion =

[Montant du marché Hors Taxes X part de main d'œuvre du corps d'état (de 25% à 60%) X Taux d'insertion (de 5% à 7% selon facilitateur)] / coût horaire moyen

Le nombre d'heures d'insertion est ensuite converti en équivalent temps plein (ETP) sur la base du nombre de jours travaillés dans une année (230 jours) et de la durée des travaux.

Lorsque la Région intervient sur le projet en tant que maître d'ouvrage, le suivi du respect de ces clauses d'insertion est piloté par l'unité des affaires juridiques et des marchés publics de la Région. La Région Île-de-France s'est appuyée sur les facilitateurs pour le calcul des heures d'insertion jusqu'au 31/12/2014. Depuis le 1er janvier 2015, la Région a intégré dans son organisation le calcul des heures d'insertion en amont de l'opération afin d'avoir une cohérence de calcul sur l'ensemble de l'Île-de-France. Le calcul théorique fait par la Région est ajusté avec le facilitateur local afin de prendre en compte l'offre d'insertion du territoire. Le facilitateur suit la mise en œuvre effective des clauses d'insertion. Lorsque la Région intervient sur le projet sous forme de subvention, c'est le maître d'ouvrage qui se charge de calculer les clauses d'insertion et qui suit leur bonne application conformément aux cahiers des charges passés avec les maîtres d'œuvre.

### C) ETP exploitation consécutifs au projet

**C-1** : Estimation de la quantité horaire annuelle de travail pour la maintenance, les contrôles réglementaires et le nettoyage.

**C-2** : Estimation de la quantité horaire annuelle de travail pour le fonctionnement des parties nouvelles du projet. Cette estimation est basée sur le coût de la masse salariale nécessaire au fonctionnement des parties nouvelles du projet, avec un salaire brut chargé moyen de 45 k€ (moyenne pondérée du coût du personnel).

**C-3** : Nombre de personnes travaillant dans l'établissement au 31/12/2017.

### D) Nombre de bénéficiaires concernés par le projet

**D-1** : Nombre d'élèves qui bénéficieront en totalité du projet (capacités).

**D-2** : Nombre de places par logement : pour la résidence étudiante = 1 par logement ; pour la résidence sociale = 2 pour les 11 studios T1 bis et 1 pour les 50 studios T1.

**D-3** : Fréquentation annuelle du site constatée - Source : Etude de fréquentation (MICA Research).

**D-4** : Estimation de la fréquentation à partir de la modélisation des trafics (modèle GLOBAL pour la RATP et ANTONIN 2 pour Île-de-France Mobilités).

**D-5** : Estimation de fréquentation selon le modèle de prévision de trafic de Île-de-France Mobilités : ANTONIN 2 (Analyse des Transports et de l'Organisation des Nouvelles Infrastructures), basé sur les comportements de déplacements observés par l'Enquête Globale transports réalisée en 2001-2002 auprès de 10 500 ménages franciliens.

**D-6** : Population des communes concernées.

**D-7** : Nombre de logements ou équivalent-logements soutenus par le projet, multiplié par la taille moyenne des ménages en Île-de-France (2,33 par logements, source INSEE).

**D-8** : Capacité d'accueil de la structure (nombre de places).

**D-9** : Nombre d'entreprises lauréates du dispositif en 2018.

**D-10** : Nombre d'entreprises et d'établissements de recherche publics ayant bénéficiés d'un versement de crédits en 2018.

**D-11** : Capacité d'accueil en effectifs cumulés.

**D-12** : Nombre d'usagers de la ligne P (section Paris-Provins via Longueville) et des TER Grand-Est.

**D-13** : Mesure de la fréquentation réelle, ajustée des prévisions de croissance sur l'emploi et la population.

**D-14** : Produit du nombre de logements soutenus sur le projet, par le nombre d'occupants selon la typologie des logements (standards d'attribution pratiqués par les bailleurs, moyennes minimales constatées : 1,5 personne pour un 2 pièces ; 2,5 personnes pour un 3 pièces ; 3,5 personnes pour un 4 pièces et 4,5 personnes pour un 5 pièces).

### E) Émissions de CO<sub>2</sub> évitées (teq/an) par le projet

**E-1** : Application de la méthodologie des règles THCE de la réglementation thermique française. La méthode consiste à simuler en phase conception les consommations énergétiques de la construction compte-tenu de ses caractéristiques en termes de performances, et de les comparer à un scénario de référence. Pour ce faire, la consommation d'énergie finale maximale est répartie pour chaque poste réglementaire (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage, auxiliaires), au prorata des consommations d'énergie primaire réelles de chaque projet. Elles seront ensuite converties en énergie finale, suivant les ratios réglementaires de conversion, en fonction du type d'énergie utilisée (arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006). S'agissant des projets lycées, le calcul est contractuellement réalisé à deux phases : d'une part un prévisionnel en étude de conception effectué par le maître d'œuvre, d'autre part un définitif réalisé en fin de chantier par les entreprises.

**E-2** : Il s'agit des économies de tonnes de CO<sub>2</sub> annuelles évitées du fait de l'utilisation des énergies renouvelables pour cette construction. Pour le calcul, les kWh produits par les énergies renouvelables utilisées dans la construction sont de 71 057 kWh s'agissant de la production de solaire thermique et de 103 704 kWh pour le photovoltaïque. (Source : Etude en cout global - Dossier PRO - ANMA/CPR/Octobre 2013).

**E-3** : Soustraction entre les émissions de CO<sub>2</sub> prévisionnelles sur le secteur dans un scénario de référence et les émissions de CO<sub>2</sub> prévisionnelles sur le secteur dans un scénario avec mise en service du projet.

**E-4** : Émissions théoriques (de référence et du projet) liées aux consommations des postes réglementaires de la réglementation thermique 2012 (chauffage, froid, ECS, éclairage, auxiliaires ventilation, auxiliaires hydrauliques).

Les valeurs pour le projet sont issues du calcul RT2012 phase PRO. La valeur de référence est prise suivant les maximums autorisés par la réglementation thermique (Cepmax). Les émissions de CO<sub>2</sub> par type d'énergie sont prises suivant les données de l'ADEME.

**E-5** : Comparaison entre le projet réalisé (géothermie + pompe à chaleur + appoint gaz) et une solution 100% gaz naturel. A l'aide des coefficients d'émission des différentes énergies, la quantité de CO<sub>2</sub> évitée correspond à l'écart des émissions entre les 2 solutions.

**E-6** : Estimation fondée sur les méthodologies bilan Carbone de l'ADEME et de SNCF-Réseau

**E-7** : Données communiquées par le maître d'ouvrage.

**E-8** : Selon la méthodologie de l'ADEME, estimant à 4,8 teqCO<sub>2</sub>/ha/an « l'équivalent en CO<sub>2</sub> du carbone atmosphérique net absorbé par la forêt (correspondant au bilan entre la photosynthèse et la respiration des arbres), auquel sont retranchées les émissions associées à la mortalité des arbres et aux prélèvements de bois (le carbone correspondant aux volumes de bois morts ou prélevés étant considéré comme immédiatement réémis vers l'atmosphère sous forme de CO<sub>2</sub>). » - <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/435-152>.

#### F) Taux de rentabilité interne du projet

Le TRI permet de déterminer l'intérêt du projet pour la collectivité, en retranchant de ses coûts (coût d'investissement en infrastructure et matériel roulant, coût d'exploitation) ses avantages (gains de temps pour les usagers des transports collectifs ; avantages liés au transfert modal de la voiture particulière vers les transports collectifs : économies d'usage de la voiture, d'entretien de la voirie et de construction de places de stationnement ; économies d'externalités : pollution, bruit, effet de serre, accidents).

Ces coûts et avantages sont quantifiés et transformés en un équivalent monétaire, afin de calculer le taux de rentabilité interne du projet selon la méthode suivante :

Le taux de rentabilité interne est le taux d'actualisation  $r'$  qui annule le bénéfice actualisé.

Le bénéfice actualisé  $B$  pour la collectivité

$$B = -I - \sum_{t=1}^T \frac{\Delta I_{t0+t}}{(1+r)^t} + \sum_{t=1}^T \frac{a_{t0+t}}{(1+r)^t} + \frac{R}{(1+r)^T} \text{ avec}$$

$\Delta I_{t0+t}$  → les variations d'investissement (de gros entretien) par rapport à la situation de référence

$a_{t0+t}$  → l'avantage économique à l'année calculé en agrégeant les variations d'utilité de différents acteurs par rapport à la situation de référence

- $r'$  le taux d'actualisation
- $I$  le coût du projet envisagé
- $R$  la valeur résiduelle de l'investissement en fin de période

### Management environnemental et éco-conception

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet est conduit selon une démarche d'éco-conception (ou d'éco-construction) et/ou de management des impacts environnementaux (pollutions, nuisances, ressources, biodiversité...) »
<b>Définition complémentaire</b>	L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie. Dans le cadre des opérations financées par la Région, l'éco-conception peut s'entendre comme la prise en compte de l'environnement dans les dispositifs relevant du projet, ainsi que dans les opérations de construction lorsqu'il s'agit d'éco-construction. Le management environnemental désigne la politique et/ou les méthodes de gestion mises en place afin de prendre en compte l'impact environnemental consécutif à la mise en œuvre du projet, à évaluer cet impact et à le réduire aussi bien lors de la construction du projet que lors de son fonctionnement.
<b>Illustrations possibles</b>	Démarches de certifications environnementales (BEPOS, HQE, ISO, etc.) Prise en compte des impacts environnementaux dans la gestion du chantier (ex : chartes, chantiers à faible nuisance, chantiers verts, etc.) Intégration des préoccupations environnementales dans les cahiers des charges. Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage consacré à la gestion environnementale du projet Explication de la prise en compte des aspects environnementaux au sein du dispositif relevant du projet

### Lutte contre le changement climatique et transition écologique du territoire

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le respect du Plan Climat de la Région, et / ou à la transition écologique du territoire, dans le cadre de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ».
<b>Définition complémentaire</b>	Le projet favorise la transition écologique du territoire en permettant par exemple une réduction des émissions de CO <sub>2</sub> , une économie en ressources naturelles (énergie, eau, déchets, etc.), en favorisant l'adaptation aux changements climatiques à venir, en participant à la protection de la biodiversité.
<b>Illustrations possibles</b>	Objectif attendu de réduction de CO <sub>2</sub> permis par le projet (par rapport à une situation initiale constatée dans le cas de rénovation ou par rapport à un scénario de référence dans le cas d'une nouvelle construction) Utilisation des énergies renouvelables Récupération des eaux de pluie et/ou des eaux grises Conception du projet dans le respect de la biodiversité avoisinante.

### Aménagement durable du territoire et amélioration de la qualité de vie

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet s'inscrit dans la stratégie d'aménagement durable du territoire, et contribue à l'amélioration de la qualité de vie pour les usagers et/ou les personnels ».
<b>Définition complémentaire</b>	Aménagement durable : le projet a été conçu avec le souci de s'insérer qualitativement dans le territoire, en veillant par exemple à une bonne intégration paysagère, à une densité de logements équilibrée, au respect des fronts urbains... Il peut également favoriser la continuité des modes de déplacements doux et intégrer les mesures correctives liées aux nuisances mêmes du projet. Qualité de vie : le projet permet de proposer un service/produit qui n'était pas accessible ou disponible facilement, ou de faciliter l'utilisation de ce service/produit par les habitants / utilisateurs. Le projet peut également participer à améliorer directement le bien-être des habitants / utilisateurs.
<b>Illustrations possibles</b>	Insertion du projet dans le territoire (végétalisation, présence d'espaces verts, intégration du bâti dans le tissu urbain, etc.) Amélioration de la qualité de vie ciblée par le projet : gains de temps de transport, réduction des nuisances locales (pollution, sonore...), bien-être (qualité paysagère, logement digne...) Accessibilité d'une population à un nouveau service Ouverture d'un service à une nouvelle population (qui n'y avait pas accès auparavant)

**Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes**

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet contribue à la lutte contre l'exclusion, à la réduction des inégalités ou à la prévention des risques en matière de santé, de conditions de travail et/ou de sécurité des personnes (usagers, riverains, personnels) ».
<b>Définition complémentaire</b>	Le projet peut favoriser : <ul style="list-style-type: none"> <li>· l'accessibilité des lieux à tous les publics (sourds, malvoyants, handicapés, etc.),</li> <li>· l'insertion des personnes défavorisées (éloignées de l'emploi, de la scolarité, accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc),</li> <li>· la sécurité des personnes sur le site (vidéo surveillance, personnel de sécurité, mesures de sécurité incendie, etc.),</li> <li>· la participation au développement d'un tourisme et de loisirs pour tous.</li> </ul>
<b>Illustrations possibles</b>	Equipements prévus en faveur de l'accessibilité et/ou de la sécurité Intégration du projet dans la réhabilitation / désenclavement d'un quartier Bénéfices du projet pour la santé des personnes concernées Prise en compte de critères sociaux (tarification spécifique, lutte contre l'exclusion, etc...) <ul style="list-style-type: none"> <li>· Définition d'un programme pédagogique participant à une meilleure insertion sociale</li> </ul>

**Respect des droits fondamentaux**

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet est conduit dans le respect des droits fondamentaux ».
<b>Définition complémentaire</b>	Les projets de la Région sont menés dans le respect des droits fondamentaux et de la législation en vigueur. Chaque projet peut participer à améliorer l'exercice d'un ou plusieurs droits fondamentaux dans le respect des objectifs d'intérêt général fixés par la loi ou des textes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>· Déclaration universelle des Droits de l'homme (1948),</li> <li>· Pacte relatif aux droits civils et politiques (1969),</li> <li>· Pacte relatifs aux droits économiques, sociaux et culturelles (1969),</li> <li>· Les droits fondamentaux au travail identifiés par l'Organisation Internationale du Travail.</li> </ul>
<b>Illustrations possibles</b>	Sécurité et santé des personnes, des ouvriers sur les chantiers Droit d'aller et venir Droit à l'éducation Egalité des droits et des chances

**Développement responsable du territoire**

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une perspective de développement économique durable et équilibré ».
<b>Définition complémentaire</b>	Le projet participe au développement et à la dynamisation du territoire dans une perspective de long terme, en répondant à un besoin, ou en anticipant sur la création de nouveaux besoins, ou en accompagnant le développement urbain d'un secteur.
<b>Illustrations possibles</b>	Besoins en termes de déplacement, d'emplois, d'offres touristiques, d'espaces verts, etc. Insertion dans une zone d'aménagement concertée Projets innovants participant à la dynamisation du territoire Projets soutenant directement l'activité économique dans des zones défavorisées

**Développement économique du territoire**

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet contribue à la création ou au maintien d'emplois et/ou d'activités économiques pérennes sur le territoire ».
<b>Définition complémentaire</b>	Le projet peut soutenir l'emploi, lors d'un chantier et en phase d'exploitation, ou en accompagnant les projets des PME porteurs de croissance, ou en appuyant les démarches innovantes et la recherche, source de dynamisme et de débouchés potentiels pérennes, ou encore en maintenant une activité économique dans certaines zones.
<b>Illustrations possibles</b>	Création / soutien à des ETP

**Loyauté des pratiques, achats responsables et relations fournisseurs responsables**

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet est conduit dans le respect des principes de loyauté des pratiques (lutte contre la corruption, concurrence loyale, respect des droits du travail, équité de traitement...). Des facteurs environnementaux et sociaux sont intégrés dans les achats (produits et services) liés au projet. Les pratiques d'achat liées au projet permettent le respect des intérêts des fournisseurs et sous-traitants (délai de paiement, gestion de la dépendance, égalité d'accès à la commande...) ».
<b>Définition complémentaire</b>	Les différents prestataires agissant sur le projet ont été sélectionnés dans le cadre d'une procédure transparente, dans le respect du principe d'égalité de traitement, de concurrence. Des exigences environnementales et/ou sociales sont prévues dans les cahiers des charges / règlements de la subvention.
<b>Illustrations possibles</b>	Application du Code des Marchés Publics, transparence du processus d'instruction dans le cadre des subventions Eléments de la démarche « Commande publique responsable » de la Région applicable au projet Choix de matériaux respectueux de l'environnement, heures d'insertion sociale

**Concertation avec les parties prenantes**

<b>Définition Vigeo 2016</b>	« Le projet fait l'objet d'une concertation adaptée en interne et/ou avec les parties prenantes externes concernées (réunion d'information, comité de pilotage, rencontre associative, représentations d'élus ...), dont les besoins évoqués sont pris en compte ».
<b>Définition complémentaire</b>	Le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'une concertation visant à prendre en compte les besoins des parties prenantes sans dénaturer l'objet même du projet.
<b>Illustrations possibles</b>	Dialogue et concertation avec les parties prenantes Description des enquêtes publiques Description de la concertation lors du processus d'instruction des subventions et/ou lors des bilans sur le projet

**ADEME**

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

**AGENCE DES ESPACES VERTS (AEV) D'ÎLE-DE-FRANCE**

Dans la conception et la mise en œuvre des projets d'aménagement des espaces naturels franciliens, l'AEV articule ces politiques et outils régionaux avec une approche plus locale et partenariale via les Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF).

**ANRU**

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

**BÂTIMENT BEPOS (dit « énergie positive »)**

Bâtiment qui demande une très faible consommation d'énergie. Sa consommation d'énergie primaire doit impérativement être inférieure à la quantité d'énergie renouvelable qu'il produit grâce à ses équipements.

**CERTIFICATION PATRIMOINE HABITAT**

Balorise un programme de réhabilitation engagé par un maître d'ouvrage en fixant des niveaux de performance à atteindre. Elle prend en compte la qualité de l'enveloppe et des parties communes, le confort et la performance des logements, la sécurité incendie et la santé des occupants.

**CERTIFICATION NF HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (HQE) BÂTIMENTS TERTIAIRES**

Permet de distinguer des bâtiments dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleures pratiques actuelles. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation pour des bâtiments neufs et en rénovation.

**CERTIFICATION PEFC ET FSC**

Elles définissent des règles de gestion durable de la forêt en conformité avec les exigences internationales qui reposent sur le référentiel PEFC (Pan European Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council).

**CFA**

Centre de formation des apprentis.

**CSRPN**

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est une instance de spécialistes, placée auprès du préfet de région et du président du conseil régional, qui peut être consultée pour des questions relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional.

**DUP**

Déclaration d'utilité publique.

**ÉNERGIE GRISE**

Correspond à la dépense énergétique totale consommée tout au long du cycle de vie d'un matériau, de son extraction à son recyclage, en passant par sa transformation.

**LABEL EFFINERGIE +**

Ce label vise à aller plus loin que le label BBC (Bâtiment Basse Consommation) dans la performance énergétique des constructions neuves. Il propose ainsi de baisser de 20% les consommations d'énergie maximales liées aux 5 usages réglementaires du bâtiment (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage...) par rapport au niveau de la RT 2012. Il prévoit de passer de 50 à 40 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les logements avec une étape intermédiaire à 45 kWh/m<sup>2</sup>/an jusqu'en 2014. Effinergie + demande également un Bbio (besoin bioclimatique) inférieur de 20% au Bbio imposé par la RT 2012. Les exigences en matière de perméabilité par rapport au label BBC.

**LABEL BEPOS EFFINERGIE 2013**

Label pilote, applicable à court terme, il s'appuie sur la RT 2012 et le label Effinergie+. Le bâtiment doit avant tout respecter les critères du label Effinergie+ et doit également faire l'objet d'une évaluation de l'énergie grise et du potentiel d'écomobilité.

**LABEL BEPOS EFFINERGIE 2013**

Label pilote, applicable à court terme, il s'appuie sur la RT 2012 et le label Effinergie+. Le bâtiment doit avant tout respecter les critères du label Effinergie+ et doit également faire l'objet d'une évaluation de l'énergie grise et du potentiel d'écomobilité.

**LABEL BBC EFFINERGIE RÉNOVATION**

Le label concerne les constructions résidentiels rénovées, avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire fixé à 80 kWh/m<sup>2</sup>/an, à moduler selon la zone climatique et l'altitude. En Île-de-France, un coefficient de 1,3 doit être appliqué à cet objectif.

**PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ**

Créés en 2005 dans le cadre du lancement d'une nouvelle politique industrielle en France, les pôles de compétitivité sont définis comme le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. Les pôles de compétitivité favorisent la mise en relation entreprises/laboratoires de recherche, ou PME/Grands groupes en Île-de-France mais aussi à l'international avec des clusters partenaires et disposent de la connaissance de leur écosystème pour aider une entreprise, un laboratoire à identifier les compétences/savoir-faire nécessaire à la concrétisation de leur projet. Ils accompagnent les entreprises, et principalement les PME pour améliorer leur projet en faisant appel à un réseau d'experts parmi leurs membres.

**PLU**

Plan local d'Urbanisme

**POTENTIEL D'ÉCOMOBILITÉ D'UN BÂTIMENT OU D'UN LOGEMENT :**

Correspond aux consommations d'énergie engendrées par les déplacements des utilisateurs de ce bâtiment ou de ce logement. Lors de l'évaluation de la performance énergétique du bâtiment ou d'un logement, ces consommations sont également prises en compte.

**REPORT MODAL**

Permet aux usagers de bénéficier d'une alternative à la voiture en choisissant un mode de transport collectif, plus respectueux de l'environnement.

**TCSP**

Transport en commun en site propre.

**ZAC**

Zone d'aménagement concertée.

*Ce document s'inscrit dans le cadre de l'émission obligatoire environnementale et responsable réalisée par la Région Île-de-France en 2022. Il est notamment destiné aux investisseurs.*

*Toute reproduction de ce document à des fins publiques, dans sa totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation expresse et par écrit de la Région Île-de-France.*

**Crédits photographiques**

Couverture : © PRH - Région Île-de-France ; P.18&19 : Hugues-Marie Duclos ; P.20&22 &24&26&28&30&32&34&38 &40&42 : Région Île-de-France, Pôle Finances ; PP.44&45 : Pierre-Yves Brunaud / Pictoretank ; P.46&48&50&52&54&56&58 & Région Île-de-France, Pôle Finances ; PP.60&61 : Pierre-Yves Brunaud / Pictoretank ; P.62&64&66 : Région Île-de-France, Pôle Finances ; P.68&69 : © Frédéric Menissier ; P.70 : Région Île-de-France, Pôle Finances ; P.72 : Région Île-de-France ; PP.74&75 : © Getty Images ; P.76 : Région Île-de-France, Pôle Finances ; PP.78&79 : © Stéphane LAGOUTTE / M.Y.O.P. ; P.80 : Région Île-de-France, Pôle Finances ; PP.82&83 : © Getty Images ; PP.86&87 : © Getty Images/iStockphoto ; PP.88&90&92 : Région Île-de-France, Pôle Finances ; P.94 : © Getty Images/iStockphoto.



**Région Île-de-France**  
Pôle Finances  
2, rue Simone-Veil  
93400 Saint-Ouen  
Tél. : 01 53 85 71 16

**[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)**

 **RegionIleDeFrance**

 **iledefrance**

 **iledefrance**

